

Pièce 5c - ETUDE PAYSAGERE DU PROJET EOLIEN DE QUINSAC (86)



JUILLET 2025



Projet porté par :

Alterric 

etudes@alterric.com
134 rue de Beauvais
60280 Margny-Lès-Compiègne

Etude réalisée par : Bruno Rabin, paysagiste DPLG



10 rue de Lille
59 270 BAILLEUL
Tel : 03.28.40.07.20



PARTIE ÉTAT INITIAL DU VOLET PAYSAGER

A. Cadre général.....	5
A.1. Introduction.....	6
A.2. Méthodologie.....	7
B. Présentation du secteur d'implantation.....	9
B.1. Définition de l'aire d'étude.....	10
B.2. Présentation du site éolien.....	13
B.3. Documents de cadrage de l'éolien.....	19
B.4. Contexte éolien.....	20
C. Patrimoine paysager.....	23
C.1. Grands paysages.....	24
C.1.1. Entités paysagères.....	24
C.1.2. Grands axes de perception.....	30
C.2. Cadre de vie.....	34
C.2.1. Typologie de l'habitat et perceptions.....	34
C.2.2. Perception à partir de l'habitat environnant.....	38
C.2.3. Bilan des perceptions à partir de l'habitat.....	50
C.3. Sites et paysages remarquables.....	52
C.3.1. Tourisme.....	52
C.3.2. Paysages remarquables.....	58
C.4. Synthèse des enjeux et sensibilités paysagères.....	64
D. Patrimoine architectural remarquable.....	67
D.1. Monuments historiques protégés.....	68
D.2. Synthèse des enjeux et sensibilités architecturales.....	75
E. Conclusion de l'état initial paysager.....	76
F. Choix et justification du projet.....	81
F.1. Principes et enjeux pour un projet de qualité.....	82
F.2. Orientations paysagères.....	86
F.3. Présentation de la variante retenue.....	89

PARTIE ANALYSE DES IMPACT

G. Évaluation des impacts du projet sur le patrimoine et le paysage.....	93
G.1. Différents niveaux de perception.....	93
G.2. Analyse comparative des Zones de Visibilité.....	94
G.3. Évaluation de l'encerclement et de la saturation visuelle.....	97
G.3.1 - Analyse théorique de l'encerclement.....	97
G.3.2 - Analyse communale des parcs éoliens projetés.....	100
G.3.3 - Bilan de l'analyse théorique de l'encerclement.....	108
G.4. Évaluation des rapports d'échelle.....	110
H. Interprétation des photomontages.....	111
H.1. Évaluation des impacts visuels.....	113
H.1.1. Critères de sélection des points de vues.....	113
H.1.2. Localisation des points de vue.....	114
H.1.3. Liste des photomontages.....	116
H.2. Analyse des impacts visuels du projet.....	117
<i>Voir le carnet de photomontage en annexe</i>	
H.2.1. Critères d'évaluation des impacts visuels.....	117
H.2.2. Perceptions visuelles éloignées (6 à 15 km).....	118
H.2.3. Perceptions visuelles rapprochées (1 à 6 km).....	119
H.3. Analyse thématique des impacts visuels.....	120
H.3.1. Monuments historiques	120
H.3.2. Sites inscrits et classés.....	122
H.3.3. Site Patrimonial Remarquable.....	123
H.4. Bilan de l'analyse des impacts visuels.....	124
H.5. Analyse du scénario de référence.....	130
I. Mesures d'accompagnement paysager.....	131
I.1. Mesures générales (E.R.C).....	132
I.2. Mesures paysagères.....	134
I.3. Mesures d'accompagnement paysagères.....	138



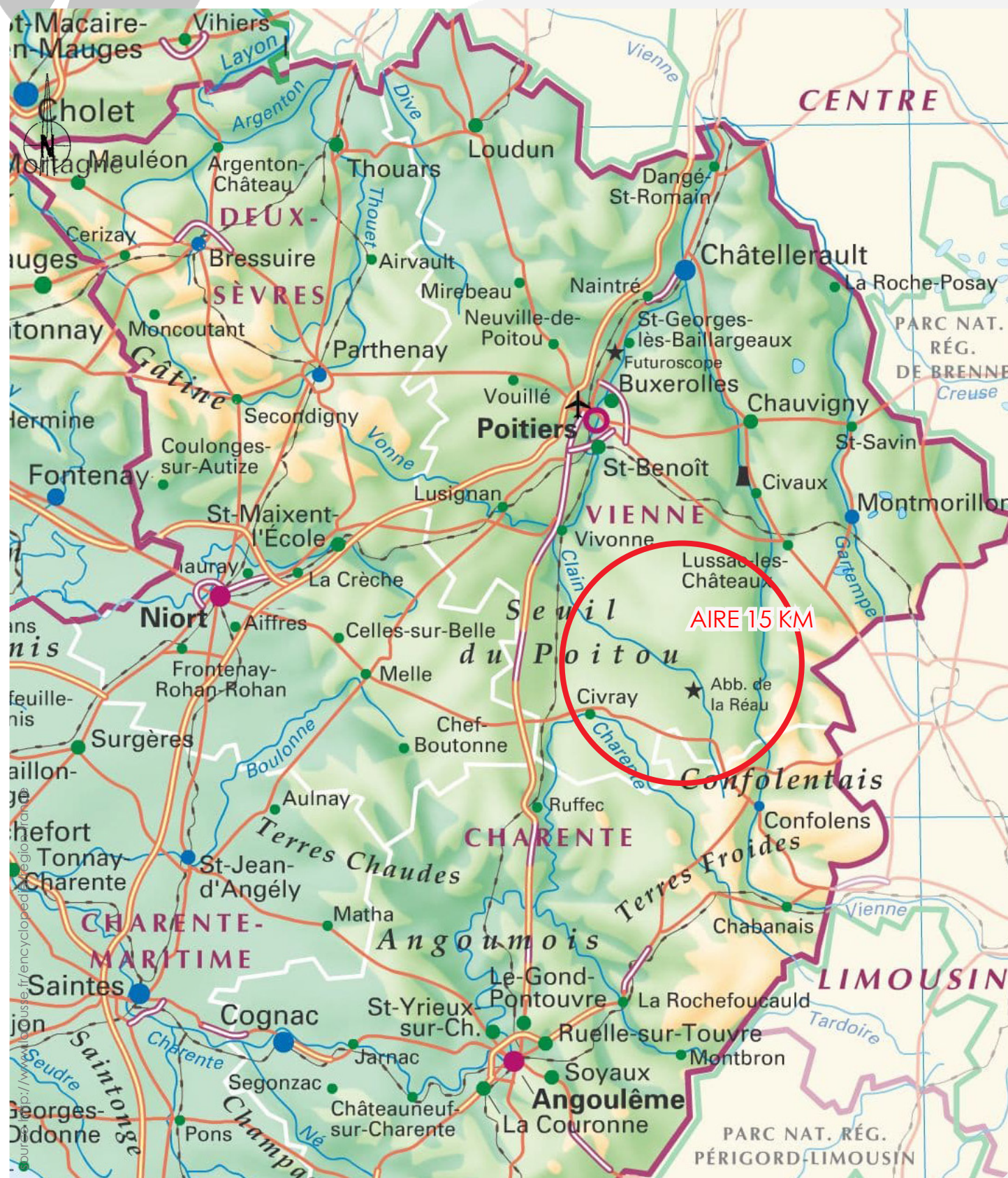
A / CADRE GÉNÉRAL



Le chapitre suivant présente le contexte général dans lequel s'inscrit le projet éolien.



A.1 - Introduction



LE VOLET PAYSAGER DE L'ÉTUDE D'IMPACT

L'objectif du volet paysager de l'étude d'impact (dans le cadre de la demande d'autorisation environnementale) est de fournir les bases et les outils nécessaires à la meilleure évaluation possible de l'implantation du parc éolien. Il s'agira de développer une approche paysagère la plus objective possible pour la mise en oeuvre d'un projet de qualité. Se référant au Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres d'octobre 2020, ce document présentera tout d'abord un état des lieux du paysage actuel (celui qui accueillera les éoliennes). Il appréhendera le paysage dans toute sa complexité, traitant de ses qualités géomorphologiques et écologiques, de son histoire naturelle et humaine.

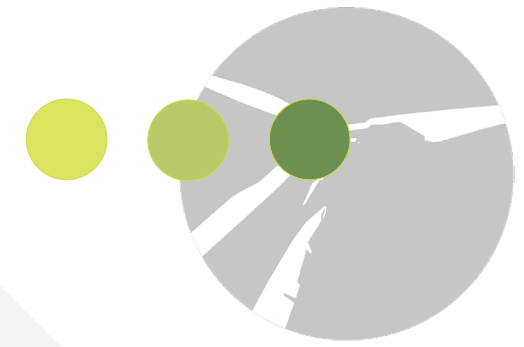
Le volet paysager s'inscrit dans une démarche itérative, faite d'allers et retours entre les différentes options du projet. Tenant compte des spécificités paysagères et des contraintes spécifiques aux implantations d'éoliennes, l'objectif est de maîtriser au mieux les évolutions du paysage inhérentes à l'installation d'un parc éolien sur le territoire.

CONTEXTE DU PROJET

Par sa configuration géographique, la région Nouvelle-Aquitaine dispose d'un potentiel favorable au développement de parcs éoliens. Cette filière s'inscrit dans une logique de développement durable et se doit aussi d'intégrer les particularités locales des territoires, et notamment des paysages, pour favoriser l'intégration territoriale des parcs et contribuer à un développement cohérent à l'échelle interdépartementale.

SITUATION GÉOGRAPHIQUE DU SITE

Le projet éolien de Quinsac se situe sur les communes de Payroux et Saint-Martin l'Ars (86).



Le volet paysager proposé ci-après se compose de plusieurs chapitres :

I - État initial du paysage

Cette partie du volet paysager a pour objectifs :

- de lire et de comprendre l'évolution du paysage dans lequel se situe la zone d'étude
- d'analyser le patrimoine culturel et naturel de la zone d'étude
- d'identifier et de décrire les unités paysagères.
- de définir la structure paysagère et d'évaluer la sensibilité de chaque unité paysagère
- de caractériser des éléments du paysage de la zone d'étude

Cette analyse s'appuie sur une approche bibliographique et cartographique (notamment pour étudier la dynamique paysagère) ainsi que sur plusieurs sorties sur le terrain à différentes saisons de l'année. L'ensemble des composantes visuelles a été étudié. Les critères dominants du paysage que sont le relief (structure et rythmes, les lignes de crêtes majeures et mineures, les lieux depuis lesquels les crêtes sont perçues...) et l'occupation du sol ont été particulièrement observés. Les limites visuelles du paysage (horizon, points visuels de focalisation du regard...) ont été regardées. La présence d'éléments remarquables du paysage, notamment le patrimoine bâti et naturel, protégé ou ayant une valeur de reconnaissance sociale locale a été évaluée de même que les infrastructures routières ou industrielles.

II - Analyse des différents scénarii d'implantation et justification du scénario retenu.

Les modélisations informatiques de la perception visuelle de la zone d'étude et la lecture du paysage sont confrontées à des principes généraux d'implantation et de composition ainsi qu'aux critères environnementaux, techniques, réglementaires et géomorphologiques du secteur afin de définir et d'évaluer différents scénarii d'implantation.

Les incidences visuelles de chaque scénario sont évaluées, grâce à des outils informatiques, au niveau des principaux points de vue à enjeux définis précédemment pour parvenir au choix du scénario final. Le scénario final est celui qui répond le mieux à l'ensemble des critères d'appréciation.

III - Évaluation de l'impact visuel du scénario retenu

Cette partie du volet paysager a pour objectif de rendre compte de l'impact visuel du projet de développement dans sa configuration finale grâce à des photomontages et une analyse de la saturation du paysage. Les points de vue de ces photomontages ont été choisis sur la base de la modélisation de la zone d'influence visuelle du projet, de l'impact potentiel du projet sur l'habitat, le cadre de vie et le patrimoine et de leur représentativité en terme de typologie de paysage et de positionnement géographique vis-à-vis de la zone d'étude.



A.2 - Méthodologie

Critères d'évaluation des enjeux et des sensibilités

Objet de l'évaluation :

L'étude d'impact paysagère a pour objectif de recenser l'ensemble du patrimoine* protégé de l'aire d'étude et de mettre en évidence les éléments qui pourront présenter des interactions visuelles avec le site éolien projeté. Ainsi chaque élément de patrimoine protégé fait l'objet d'une évaluation du risque de covisibilité avec le site éolien projeté ce qui détermine un niveau de sensibilité. Les **sensibilités fortes, modérées et faibles** correspondent à des interactions visuelles potentiellement fortes, modérées et faibles entre l'élément de patrimoine et le site éolien projeté suivant les critères présentés au niveau des encadrés ci-dessous.

La notion de **sensibilité « peu significative »** est très importante afin de nuancer l'évaluation des interactions visuelles avec le site éolien projeté. Si dans de nombreux cas il est possible d'affirmer qu'aucune covisibilité ne pourra s'observer, dans d'autres cas il n'est pas possible de l'écarter de façon absolue (même avec l'appui des ZIV), dans tous les cas la covisibilité « peu significative » correspond au maximum à un niveau de sensibilité faible, mais il pourrait être très faible à nul. Cette notion caractérise une perception très partielle (bouts de pales), très ponctuelle et/ou distante des éoliennes lesquelles sont largement dominées par la présence environnante des éléments du paysage, cadre bâti, végétal. Elle ne nécessite pas d'évaluation plus détaillée.

Mise en oeuvre d'évaluation plus détaillée au stade de l'analyse des impacts : Les éléments de patrimoine présentant des sensibilités fortes et modérées induisent nécessairement une évaluation spécifique au niveau du chapitre suivant ceci de façon plus ou moins détaillée en fonction des enjeux (au moins un photomontage) car un risque de covisibilité forte ou modérée existe et que le principe de précaution nécessite de l'évaluer plus finement. Les éléments de patrimoine présentant une sensibilité faible n'impliquent pas nécessairement la réalisation d'évaluations complémentaires, cependant pour des monuments ou sites très proches ou particulièrement emblématiques, un photomontage pourra être réalisé ceci dans un but surtout pédagogique.

* La notion de patrimoine considérée ici est le patrimoine paysager et architectural.

Critère d'évaluation des enjeux :

L'enjeu est propre à un élément de patrimoine considéré, il est indépendant vis-à-vis du projet éolien pressenti :

- Il sera **très fort** si il fait l'objet de protection au caractère exceptionnel et d'une notoriété au moins à l'échelle nationale
- Il sera **fort** si il fait l'objet d'une protection reconnue et/ou d'une grande notoriété et/ou valorisé au travers de divers médias (office de tourisme, publications,...)
- Il sera **modéré** dans les situations intermédiaires entre ces deux catégories.
- Il sera **faible** s'il n'est connu que par les habitants de l'aire d'étude et/ou d'un public initié

Terminologies :

Intervisibilité ou visibilité : Se définit dès lors qu'un observateur a la possibilité de voir tout ou une partie des éoliennes d'un parc depuis un espace donné.

Covisibilité : On parle de « covisibilité » lorsque le projet et le monument sont soit visibles l'un depuis l'autre, soit visibles ensemble à partir d'un autre point de vue. Cette notion de covisibilité n'est pas réservée aux seuls monuments historiques et s'applique également à d'autres espaces, comme les sites protégés.

Critère d'évaluation des sensibilités :

La notion de sensibilité de l'élément de patrimoine (par rapport à l'éolien) est issue de l'interaction visuelle avec un projet éolien potentiel (non défini).

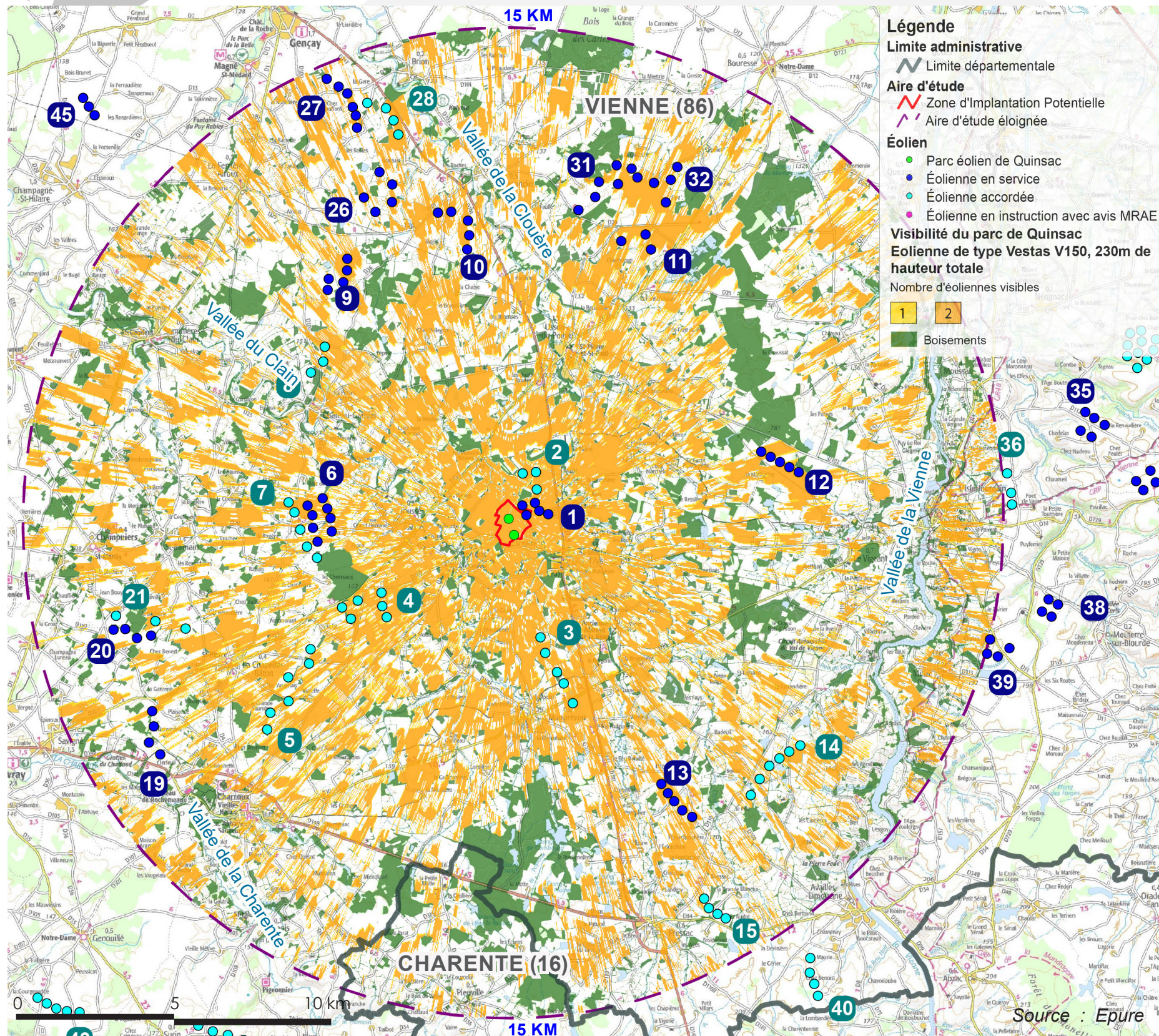
- | | |
|----------------|--|
| Forte | - Le monument ou le site est visible de loin et/ou présente des vues dégagées sur le paysage de la zone de projet. L'édifice se trouve dans l'aire rapprochée et il y a peu ou pas de filtres visuels présents pour atténuer les vues potentielles sur le projet. |
| Modérée | - Le monument ou le site n'est visible que partiellement ou depuis certains points de vue et/ou des vues cadrées sont possibles depuis le site ou ses abords.
- L'édifice est localisé au niveau de l'aire rapprochée et/ou il y a des filtres visuels permettant d'atténuer la perception ou la prégnance potentielle du projet. |
| faible | - Le monument ou le site n'est pas visible (inscrit dans l'urbanisation ou dans écran arboré et aucun élément émergeant reconnaissable) et n'offre aucune vue vers les paysages environnants.
- L'édifice est localisé au delà de l'aire rapprochée et/ou il y a des filtres visuels permettant d'atténuer la perception potentielle du projet. |

B / PRÉSENTATION DU SECTEUR D'IMPLANTATION



B.1 - Définition de l'aire d'étude

Aire d'influence visuelle du projet - Aire éloignée - ZIV standard



« Le nombre et l'étendue des aires d'étude ne sont pas définis par la réglementation. Chaque parc éolien présente des spécificités qui amènent le paysagiste à déterminer les différentes aires dans lesquelles il estime pertinent de mener son étude ». Source : Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens. Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, d'octobre 2020.

Le périmètre est établi suivant deux approches, une approche théorique et une approche visuelle et paysagère :

1 - L'ADEME propose une **approche théorique** pour définir le périmètre de l'analyse paysagère, en fonction du nombre d'éoliennes potentielles.

Rayon d'étude = $(60 + N) \times H$ (Guide éolien 2020)

N = le Nombre d'éoliennes H = la Hauteur maximale des éoliennes.

Dans le cas présent, le rayon de l'aire d'étude théorique a été calculé sur la base d'un projet éolien comptant 2 éoliennes de 230 m de hauteur maximale. Ce qui correspond à une distance de 14 260 m.

Cette formule de l'ADEME définit de façon théorique le périmètre de perceptions lointaines, elle ne s'adapte pas aux réalités de terrain, notons qu'elle n'a aucune valeur réglementaire, c'est pourquoi un travail de définition plus fine des aires d'étude a été réalisé sur la base d'une ZIV.

2- La seconde **approche visuelle et paysagère** s'appuie sur la modélisation de la zone de visibilité potentielle du projet, elle permet d'évaluer l'aire d'influence visuelle du projet et d'identifier les points de vues les plus sensibles.

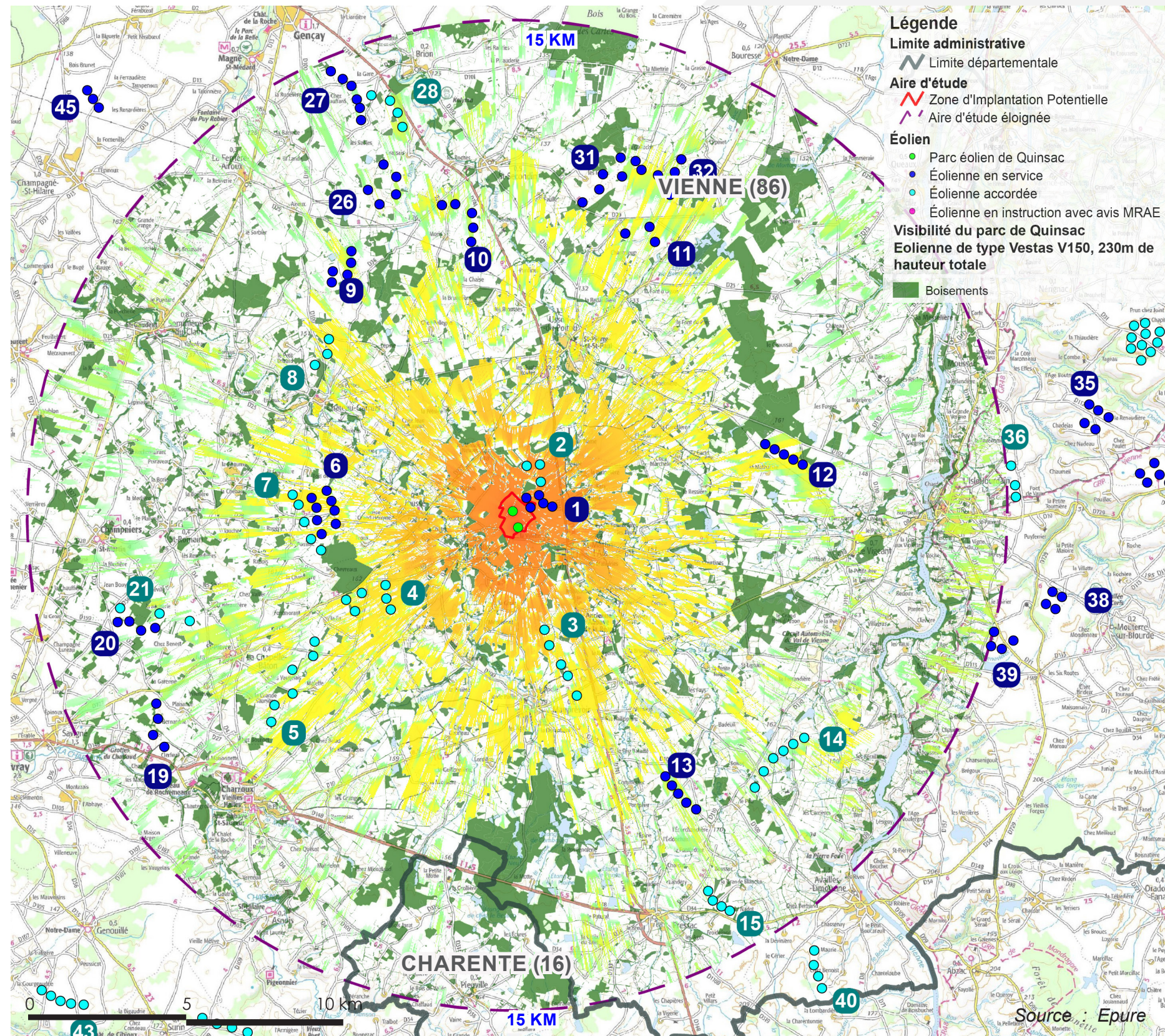
La modélisation ci-contre identifie les **visibilités potentielles d'un projet éolien** de 230 m de hauteur maximum (bout de pale) implanté au niveau du secteur d'implantation. La modélisation des zones de visibilité montre que les continuités visuelles sur l'ensemble des plaines environnantes, où la trame bocagère et boisée a une fonction d'atténuation visuelle importante. La topographie joue également un rôle d'écran visuel important au niveau des vallées (Vienne, Clain, Charente,...).

Au delà de 15 km, les zones de visibilité se réduisent très rapidement d'autant plus avec la multiplication des écrans visuels constitués par la trame bocagère et les boisements ainsi que la réduction visuelle de la hauteur apparente des éoliennes*. La zone de visibilité maximale est identifiée par la modélisation des angles verticaux de visibilité présentée sur la page suivante.

* En considérant qu'une éolienne de 230 mètres perçue à 15 km représente une hauteur apparente proche de 1.2 cm, soit l'épaisseur du capuchon d'un stylo Bic tenu à bout de bras, la perception visuelle à cette distance et de fait peu significative.

B.1 - Définition de l'aire d'étude

Aire d'influence visuelle du projet - Aire éloignée - ZIV calculée avec angles verticaux



Ajustement des aires d'étude

La modélisation de la zone de visibilité présentée sur la page précédente permet d'identifier le bassin visuel du projet mais elle ne définit pas une hiérarchisation des visibilitées. Or entre 0 et 15 km l'incidence visuelle du projet évolue avec le relief et la multiplication des boisements. Avec l'éloignement la hauteur apparente des éoliennes, ou angle vertical, décroît de façon régulière.

A moins de 2 km, l'angle vertical est souvent supérieur à 5°, la visibilité est potentiellement très forte, mais la trame bocagère n'est pas prise en compte.

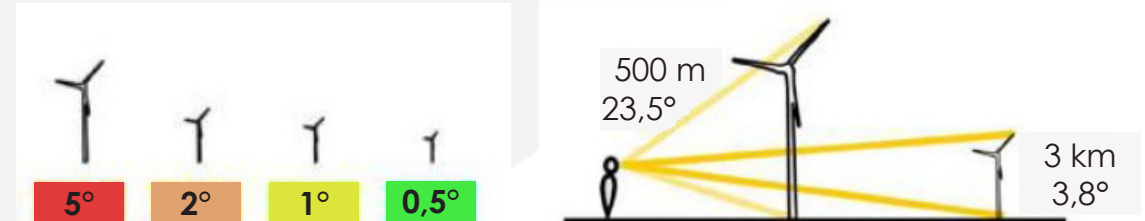
Entre 2 et 6 km, l'angle vertical décroît rapidement, il est globalement compris entre 5 et 1°, ce qui se traduit par une visibilité potentiellement forte.

Entre 6 et 10 km l'angle vertical est compris entre 1 et 0,5°, ce qui se traduit par une visibilité plutôt modérée. Les éoliennes peuvent être perceptibles mais elles sont facilement masquées par des avant-plans topographiques et la végétation.

Au delà de 15 km, la visibilité des éoliennes est très réduite du fait de la distance, de la multiplication des écrans visuels et la transparence de l'air, elle devient très faible à nulle.

Échelle des incidences visuelles (basée sur l'évaluation des angles verticaux)

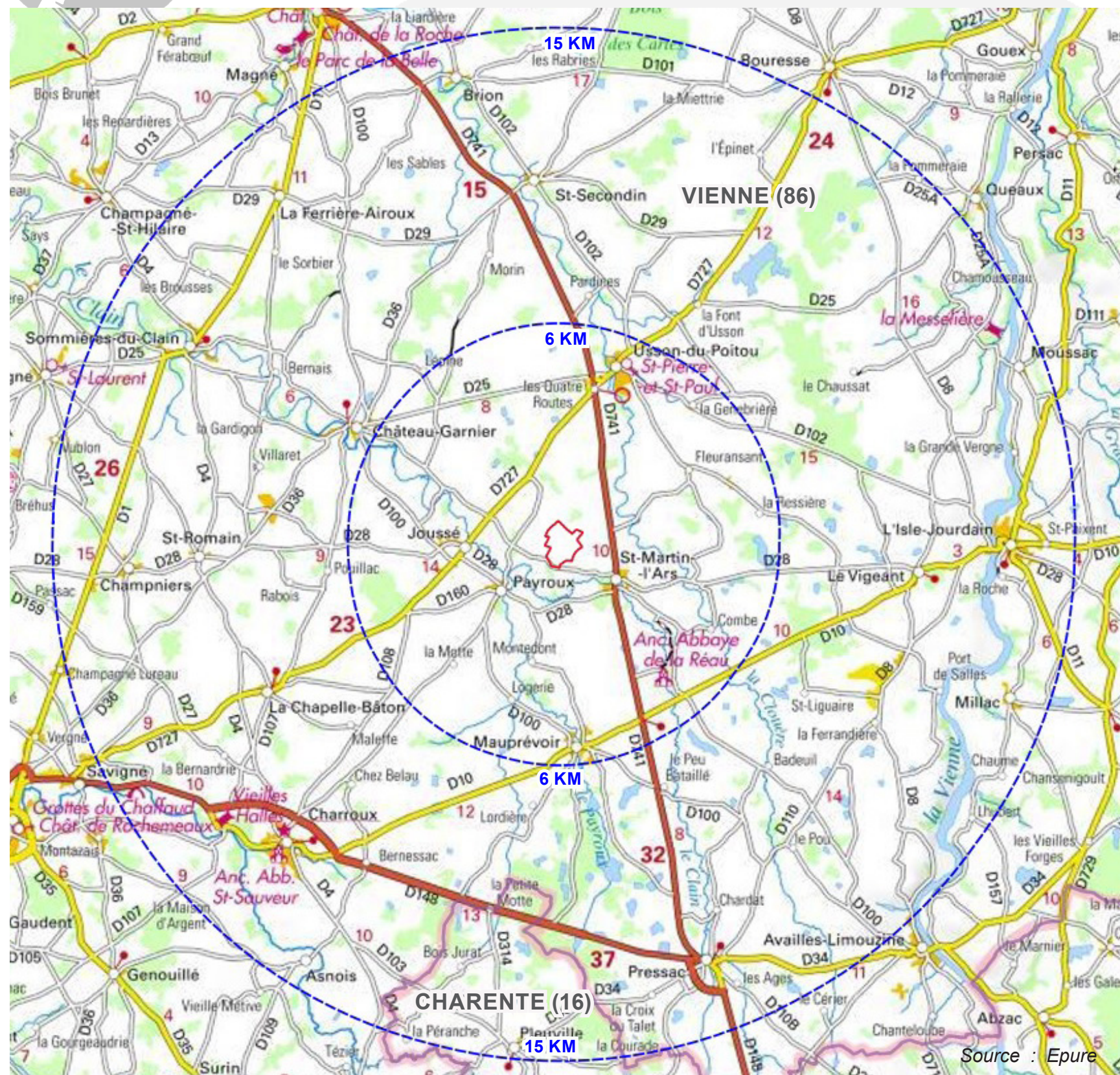
> 5°	: Éoliennes bien perceptibles (aire rapprochée) Visibilité très forte
5 à 1°	: Éoliennes bien perceptibles (en l'absence d'obstacle visuel) Visibilité potentiellement forte
1 à 0,5°	: Éoliennes bien perceptibles (en l'absence d'obstacle visuel) Visibilité potentiellement modérée
0,5 à 0,1°	: Éoliennes perceptibles facilement masquées par des avant-plans Visibilité faible
< 0,1°	: Intégration dans le paysage Visibilité négligeable



Représentation des échelles verticales : réduction apparente des hauteurs avec la distance

B.1 - Définition des aires d'étude

Repérage des aires d'étude



Principe de d'identification des aires d'étude

la ZIV calculée sur la base des angles verticaux (page précédente) permet de repérer **3 aires bien distinctes** :

- Le **périmètre d'étude immédiat** : Il s'agit de l'emprise de la « zone de projet ». Il permet l'analyse des impacts paysager in situ liés aux aspects techniques du projet (poste de livraison, chemin d'accès, plateformes...).
- L'**aire d'étude rapprochée** * (< 6 km du projet) : cette échelle permet d'évaluer les impacts et la prégnance du projet sur le paysage et le patrimoine du quotidien ainsi que les interactions avec les parcs éoliens existants notamment au regard des phénomènes d'encercllement par l'éolien.
- L'**aire d'étude éloignée** * (de 6 à 15 km autour du projet) permet d'évaluer les impacts du projet au regard des composantes paysagères identitaires, du patrimoine reconnu, des belvédères paysagers éventuels, des interactions visuelles avec les parcs éoliens existants.

Au delà de 15 km le risque de covisibilité avec les sites et éléments patrimoniaux protégés est très limité au vu des caractéristiques du paysage concerné. Après analyse de la ZIV la possibilité de covisibilité dans ce périmètre est très réduite du fait de la présence marquée des boisements et du bocage et en l'absence de point hauts susceptibles de présenter des perceptions dégagées vers le secteur d'implantation.

N.B : Zooms au niveau de l'aire d'étude rapprochée

Des focus cartographiques (rayons de 1 à 2 km) ont été réalisés ponctuellement afin d'affiner l'analyse des perceptions à une échelle plus pertinente, ceci notamment afin d'identifier les lieux de vie les plus exposés visuellement, de visualiser l'importance de la trame bocagère ou bien de caractériser le niveau d'incidence visuelle à partir des axes de communication.

* Définition des aires d'étude basée sur le « Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens », d'octobre 2020.

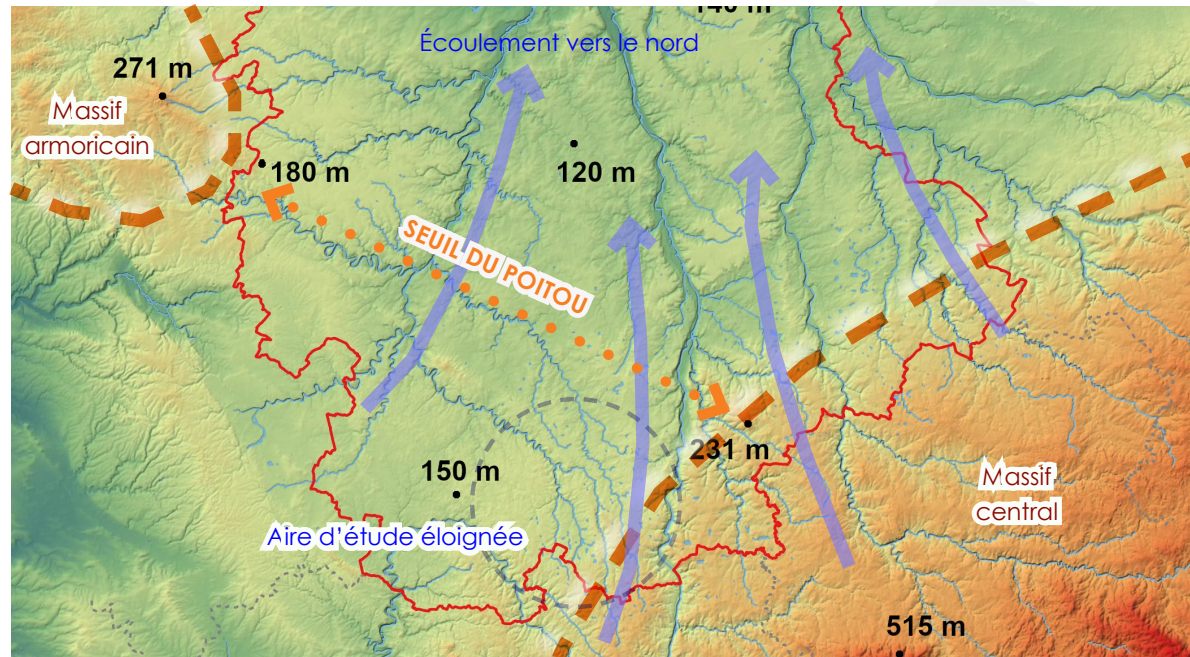


B.2 - Présentation du site éolien

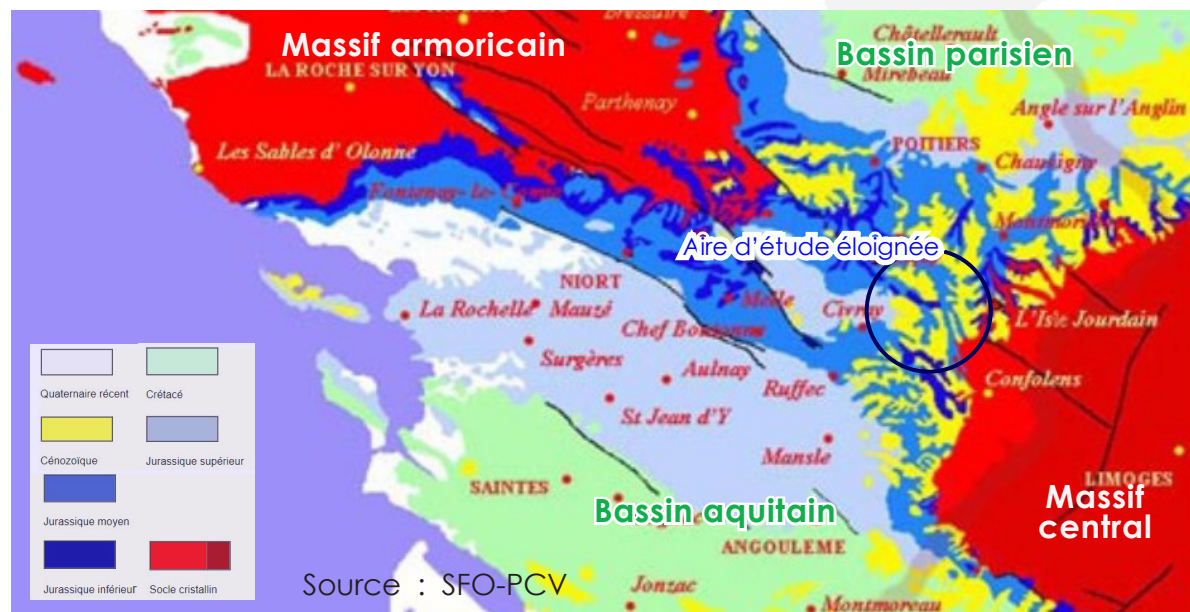
Topographie générale - Aire éloignée

UN TERRITOIRE DE TRANSITION ENTRE LE SEUIL DU POITOU ET LE MASSIF CENTRAL

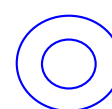
Le **seuil du Poitou** est la dépression qui marque la séparation entre deux massifs anciens, le Massif armoricain, au nord-ouest et le Massif central, au sud-est. Son altitude minimale est dans les 120 m et son altitude maximale est d'environ 180 m.



Seuil du Poitou dans l'Atlas des paysages de la Vienne



Le seuil du Poitou forme une longue butte constituée de calcaires jurassiques (en bleu), il marque la ligne de partage des eaux entre le bassin de la Loire au nord, celui de la Charente au sud et celui de la Sèvre niortaise à l'ouest ainsi qu'une limite climatique entre le climat océanique dégradé du Bassin parisien au nord, et le climat océanique aquitain plus chaud au sud.



Aires d'étude autour de la zone de projet



Zone de projet



Le site éolien projeté est implanté sur une large interfluve située entre les vallées du Clain et de la Clouère.

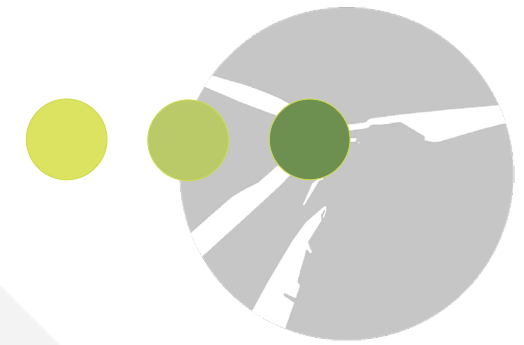
- Les « **Terres de brandes** » correspondent à un vaste plateau nuancé et ondulé qui alterne ouverture et fermeture. Elles sont situées à une altitude comprise entre 100 et 160 mètres. Les perceptions sont modulées par la végétation arborée, tantôt ponctuelle et laissant les regards passer vers des horizons lointains, tantôt plus resserrée par les bois ou les haies et ne permettant que des vues proches. Les Terres de Brandes sont traversées par des vallées qui participent à la perception des Terres de Brandes de par leur contraste avec les paysages du plateau.

- Les « **Terres rouges** » sont caractérisée par un plateau faiblement ondulé où les vues s'ouvrent et se ferment en fonction de la présence arborée. Elles sont situées à une altitude comprise entre 140 et 165 mètres. Les plans successifs donnés par les limites de parcelles arborées rythment le paysage. A la faveur des ondulations du relief, le regard porte tantôt sur le lointain, et s'impose un paysage semi-ouvert, où bien l'horizon est limité par une frange de haies ou des bosquets.



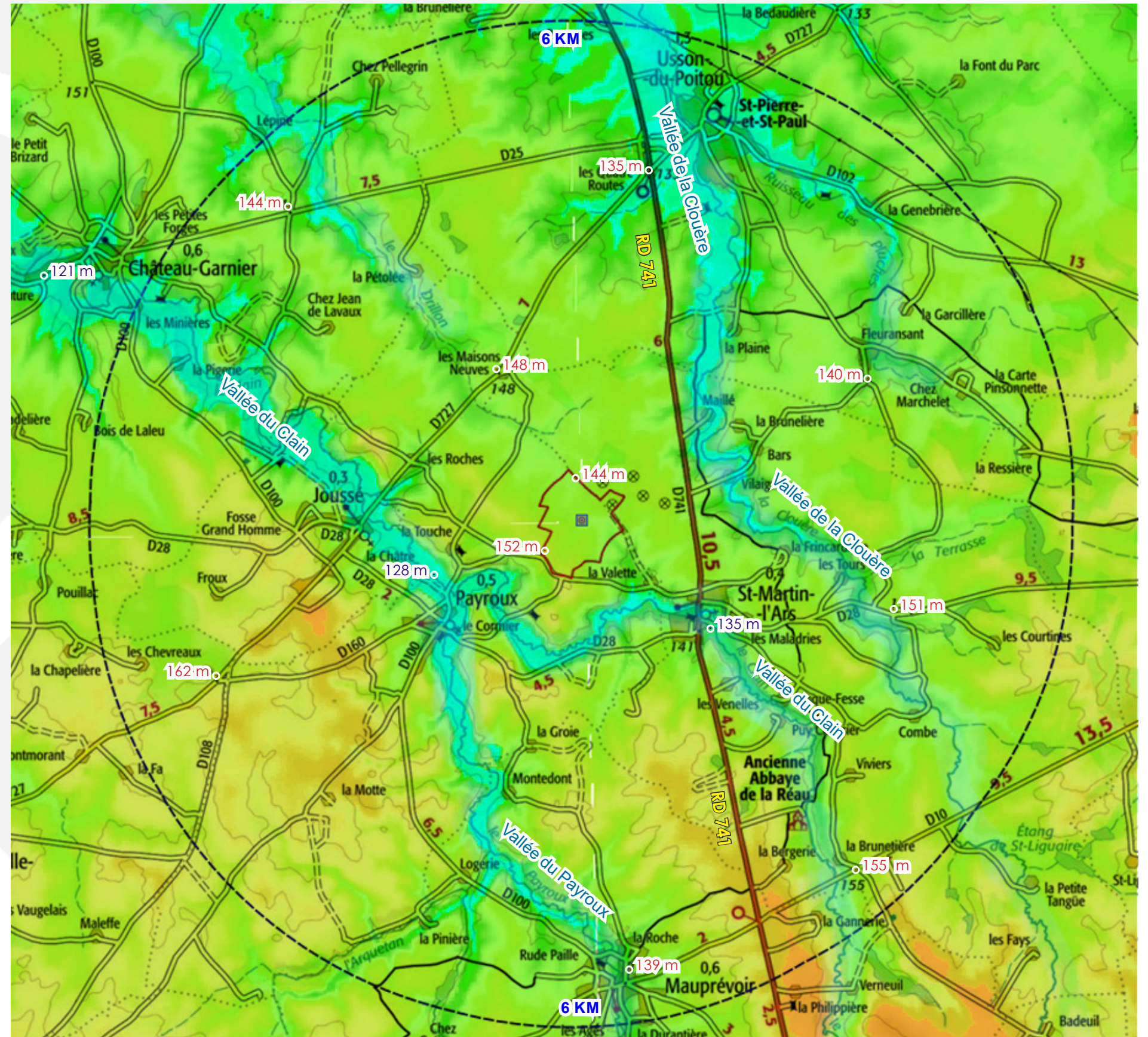
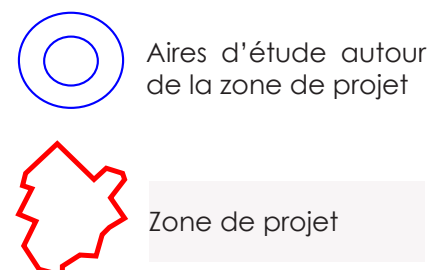
B.2 - Présentation du site éolien

Topographie - Aire d'étude rapprochée (< 6 km)



TOPOGRAPHIE DES LIEUX

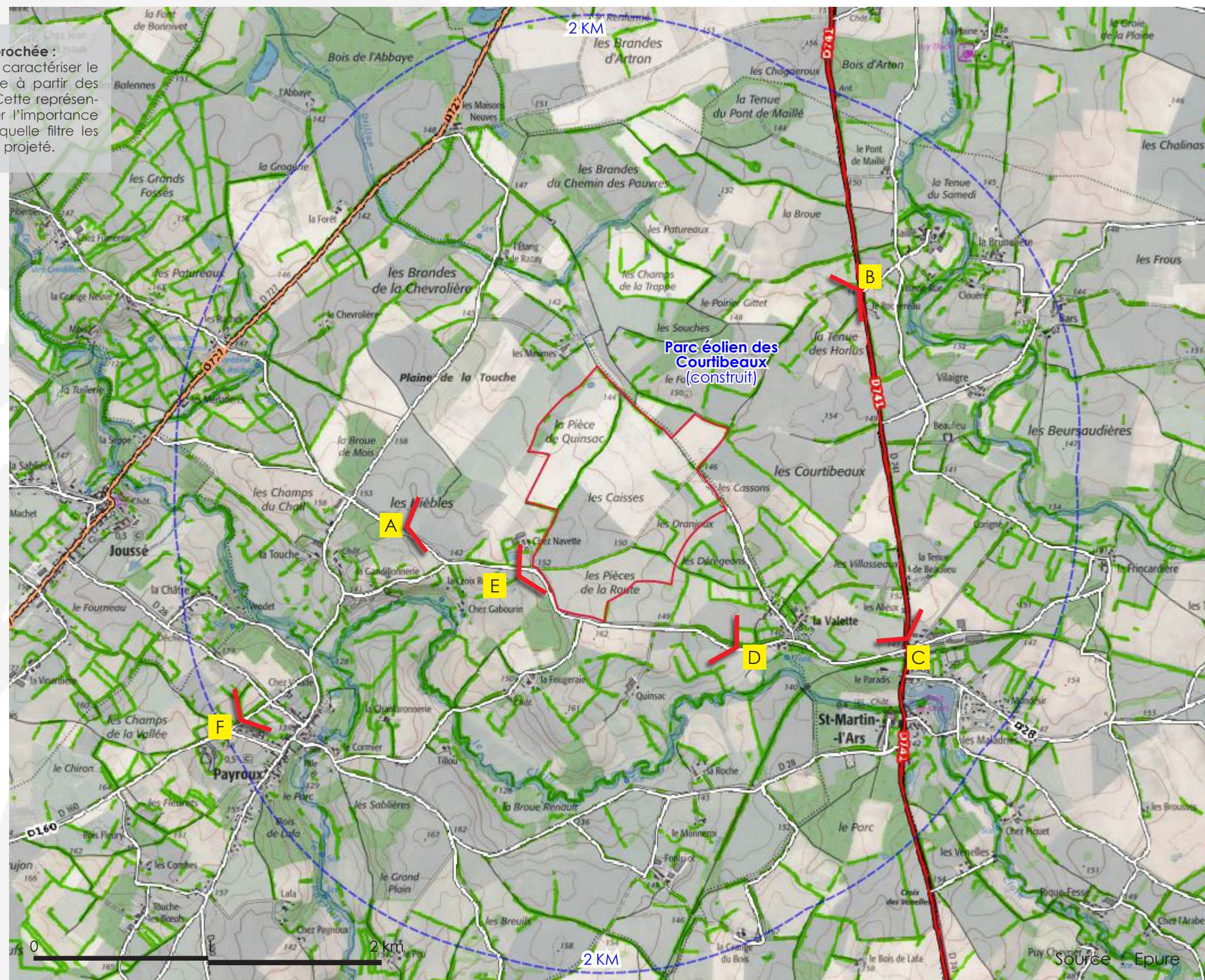
La zone de projet est localisée sur la plaine à une altitude comprise entre 144 et 152 mètres. Le territoire d'implantation présente une topographie assez régulière, il descend en pente douce vers le nord-est. La départementale 741 qui longe la plaine et la zone de projet, est accompagnée par des longues séquences de haies arborées, elle offre des points de vue ponctuels et cadrés vers le lointain. Les villages de vallée (Payroux, Saint-Martin-l'Ars,...) sont situés à une vingtaine de mètres sous le niveau de la plaine, accompagnés par une ripisylve plus ou moins ample, ils bénéficient de ce fait d'un cocon protecteur significatif.



B.2 - Présentation du site éolien

Perceptions in situ - A partir des axes de communication

Zoom au sein de l'aire rapprochée :
Ce focus a pour objet de caractériser le niveau d'incidence visuelle à partir des axes de communication. Cette représentation permet de visualiser l'importance de la trame bocagère laquelle filtre les perceptions du parc éolien projeté.



OCCUPATION DES SOLS

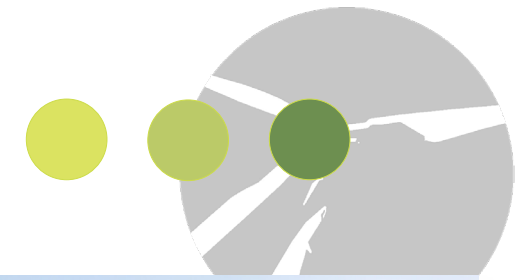
- Zones boisées
- Trame bocagère
- Limites communales

AXES DE COMMUNICATION

- Grand axe (transit)
- Axe secondaire (liaison intercommunale)
- Axe tertiaire (liaison locale)

B.2 - Présentation du site éolien

Perceptions in situ - A partir des axes de communication



Perception de la zone de projet à partir de l'est de la Gandillonnerie (Payroux).



Route départementale 741 au niveau du hameau de Maillé (Saint-Martin-l'Ars).



Giratoire de la départementale 741 au niveau de la sortie nord de Saint-Martin-l'Ars.



B.2 - Présentation du site éolien

Perceptions in situ - Intégration végétale des franges de la zone de projet



Perception à partir du hameau de la Valette (Payroux)

Repérage des photos page précédente



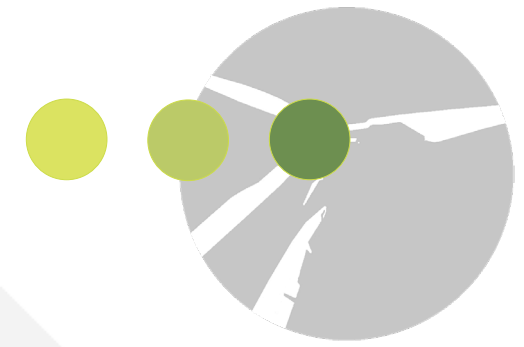
Perception à partir de la sortie nord-est du hameau de la Gandillonnerie (Payroux)



Perception à partir de la rue du four à chaux au niveau du bourg de Payroux, axe orienté vers la zone de projet.

B.3 - Documents de cadrage de l'éolien

B.3.1 - Cartographie des zones propices au développement de l'éolien terrestre



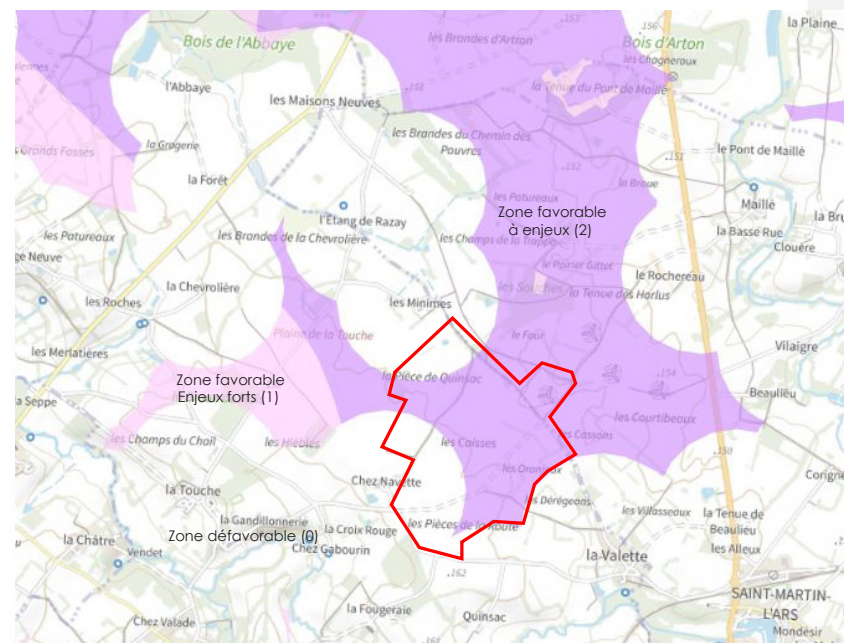
CARTOGRAPHIE DU POTENTIEL ÉOLIEN TERRESTRE SPÉCIFIQUE À LA NOUVELLE-AQUITAINE

Ces données sont issues du SIGENA, Services de l'Information Géographique de l'État en Nouvelle-Aquitaine est un portail permettant de recueillir, de développer, d'organiser et de diffuser l'information géographique entre tous les acteurs des services de l'État.

Les couches «zonages» sont le résultat de la superposition des informations géographiques régionales, élaborées en partenariat et en concertation avec les acteurs locaux, appelées enjeux. Ces couches d'enjeux se répartissent en 4 grandes familles : Paysage et Patrimoine, Biodiversité et Environnement, Contraintes civiles et militaires et Activité humaine.

Les 4 zonages finaux spécifiques à la région Nouvelle-Aquitaine ont été produits par superposition de ces enjeux, l'enjeu le plus fort ayant été retenu en chaque point du territoire. Le territoire régional est ainsi concerné par 4 niveaux d'enjeux différents :

- 0 pour les zones dites rédhitoires où l'éolien n'est pas envisageable,
- 1 pour les zones non potentiellement favorables du fait de forts enjeux avérés,
- 2 pour les zones potentiellement favorables sous réserve de la prise en compte d'enjeux,
- 3 pour les zones potentiellement favorables sous réserve de la prise en compte d'enjeux locaux.



Source : SIGENA, décembre 2022
https://carto.sigena.fr/1/eolien_zonages.map



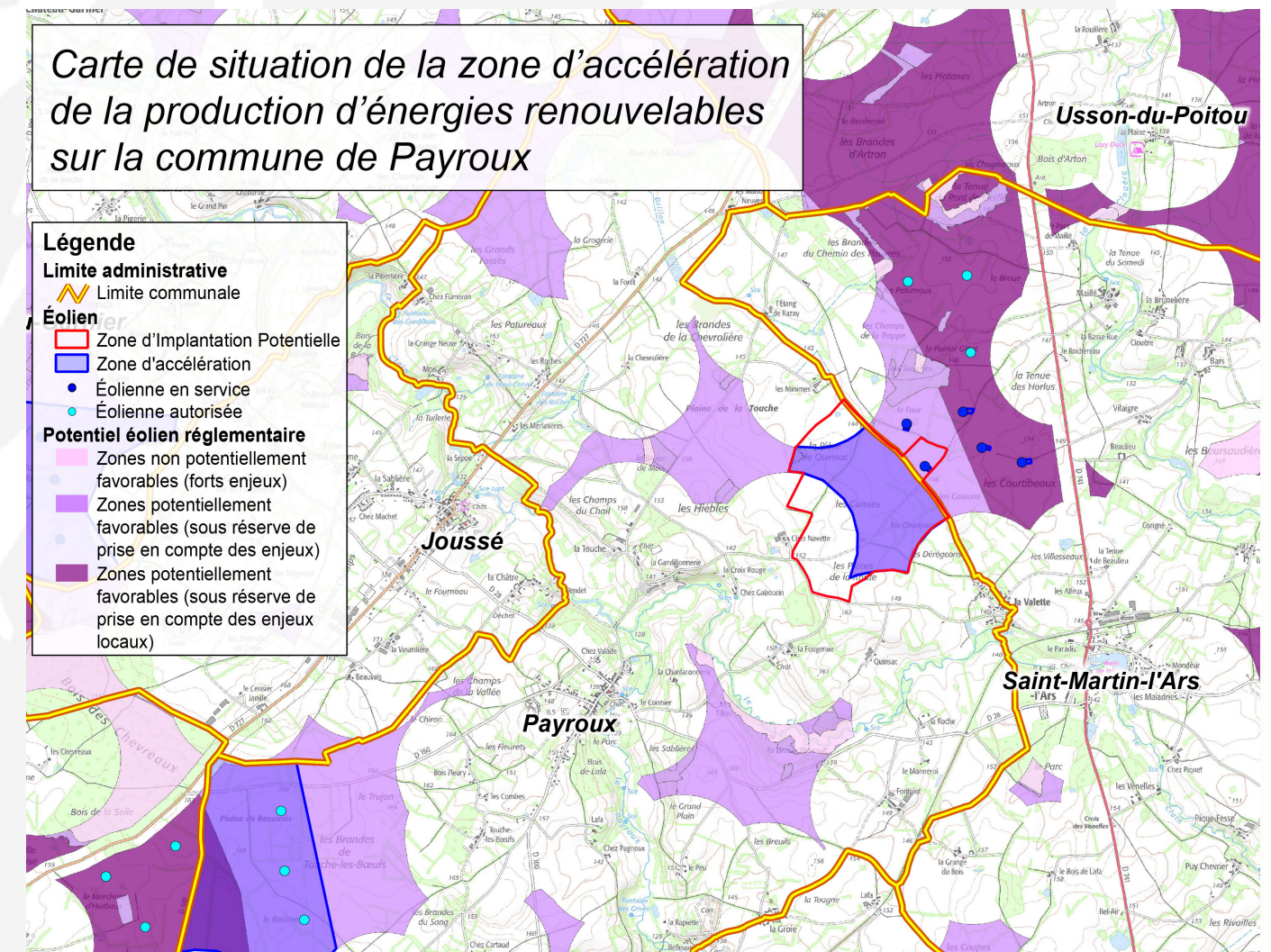
Zone de projet

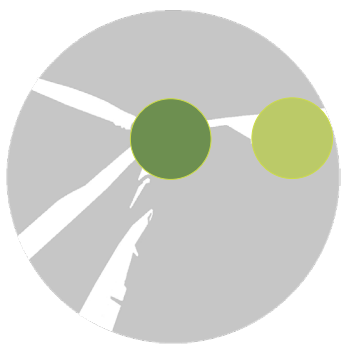
CARTOGRAPHIE DES ZONES D'ACCÉLÉRATION DE L'ÉOLIEN

Pour mémoire nous pouvons noter que le **SRE Poitou-Charentes** validé en 2012 (et annulé en 2017) avait identifié ce territoire comme étant favorable au développement de l'éolien.

Cartographie des zones d'accélération de l'éolien

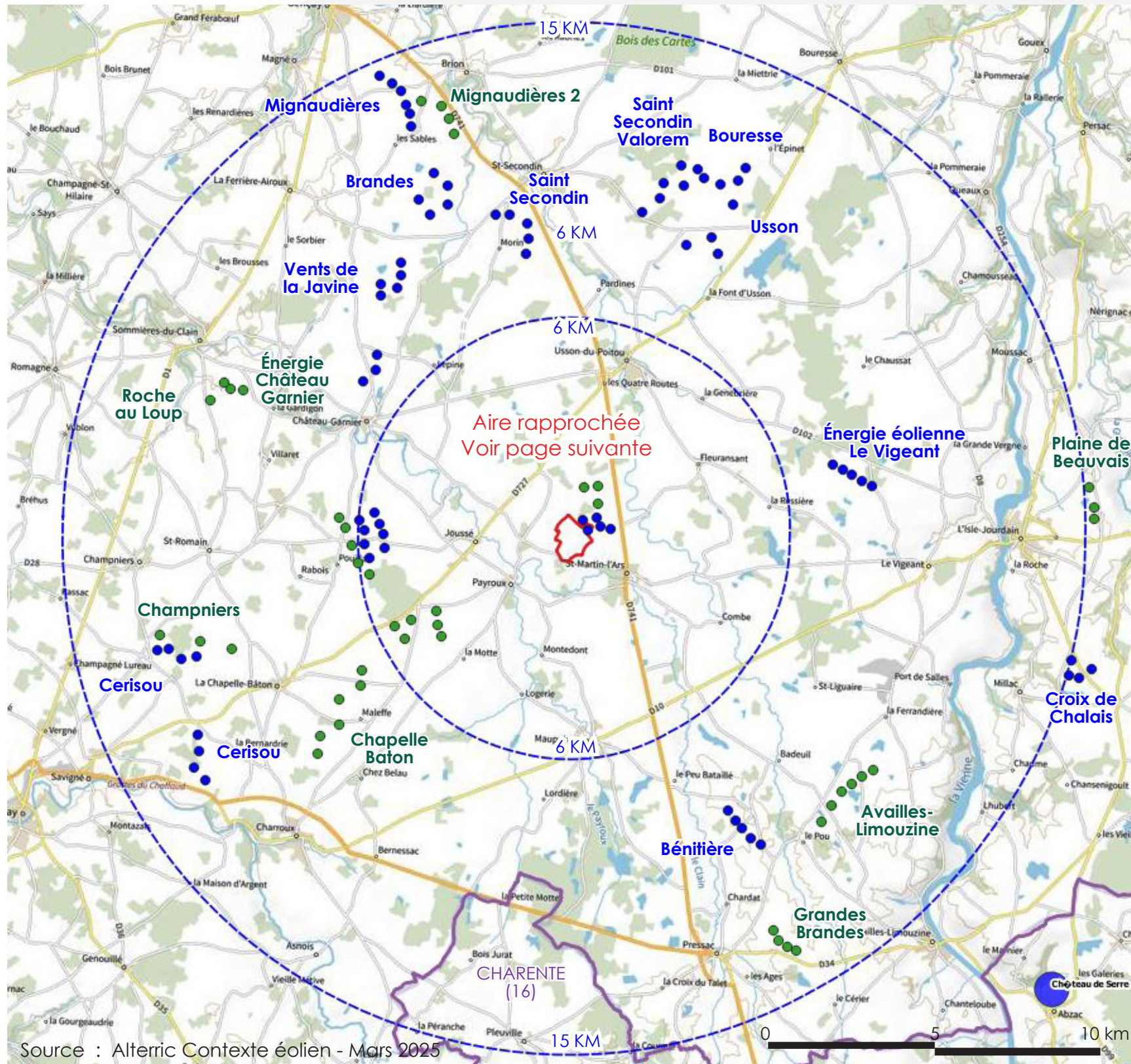
Les zones d'accélération sont des zones définies par les communes, sur la base de la cartographie du Potentiel éolien terrestre réalisée par les régions ou les départements afin d'aider les communes à mettre ces dites zones en place. Ainsi une zone d'accélération de l'éolien a été définie sur la commune de Payroux (carte ci-dessous).





B.4 - Contexte éolien

Développement éolien de l'aire éloignée (6 à 15 km)



Parcs éoliens 6 à 15 km :
Hauteurs en bout de pale

● - Parcs éoliens accordés et installés :

- Énergie éolienne Le Vigeant (5 éoliennes), à 7.6 km, hauteur de 163 m
- Saint-Secondin (5 éoliennes), à 8 km, hauteur de 180 m
- Saint-Secondin Valorem (4 éoliennes), à 9 km, hauteur de 180 m
- Vents de la Javine (5 éoliennes), à 8,7 km, hauteur de 163 m
- Bénitière (5 éoliennes), à 9 km, hauteur de 185 m
- Usson (5 éoliennes), à 9.1 km, hauteur de 150 m
- Brandes (5 éoliennes), à 10 km, hauteur de 180 m
- Bouresse (5 éoliennes), à 10.7 km, hauteur de 150 m
- Cerisou (8 éoliennes), à 11.5 km, hauteur de 180 m
- Mignaudières (6 éoliennes), à 12.7 km, hauteur de 150 m
- Croix de Chalais (4 éoliennes), à 15 km, hauteur de 180 m

● - Parcs éoliens accordés mais non installés :

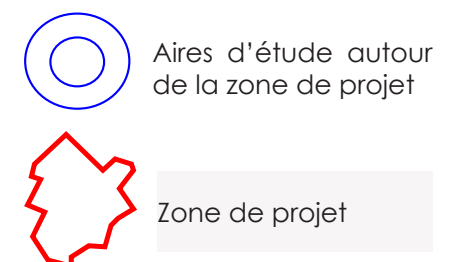
- Chapelle Baton (6 éoliennes), à 6.9 km, hauteur de 150 m
- Énergie Château Garnier (3 éoliennes), à 7.2 km, hauteur de 180 m
- Champniers (3 éoliennes), à 10.4 km, hauteur de 180 m
- Availles-Limouzine (6 éoliennes), à 10.8 km, hauteur de 179,5 m
- Mignaudières 2 (4 éoliennes), à 12 km, hauteur de 220 m
- Grandes Brandes (4 éoliennes), à 12.7 km, hauteur de 150 m
- Isle Jourdain (4 éoliennes), à 15.3 km, hauteur de 180 m

N.B : aucun projet en instruction
(avis MRAe) n'est présent au
niveau de l'aire d'étude

Légende parcs éoliens

- - Parcs éoliens accordés et installés
- - Parcs éoliens accordés mais non installés

Limite départementale



B.4 - Contexte éolien

Développement éolien de l'aire rapprochée (< 6 km)

UNE IMPLANTATION DANS UN CONTEXTE ÉOLIEN EXISTANT

La zone d'implantation projetée est localisée à proximité de deux parcs éoliens accordés, aussi le présent projet consiste en une extension du parc existant.

Parcs éoliens < à 6 km : Hauteur en bout de pale

Six parcs éoliens sont accordés dans un rayon de 6 km, il s'agit des :

- - Parcs éoliens accordés et installés :
 - **Courtibeaux** (5 éoliennes), in situ, hauteur de 137 m
 - **Quatre Vents** (8 éoliennes), à 5.2 km, hauteur de 150 m
- - Parcs éoliens accordés mais non installés :
 - **Patureaux** (3 éoliennes), à 0.7 km, hauteur de 180 m
 - **Mauprévoir** (5 éoliennes), à 3 km, hauteur de 149,5 m
 - **Plaine de Beauvais** (7 éoliennes), à 4 km, hauteur de 200 m
 - **Croisée de Chabanne** (5 éoliennes), à 5,7 km, hauteur de 200 m

N.B : aucun projet en instruction (avis MRAe) n'est présent au niveau de l'aire d'étude

Légende parcs éoliens

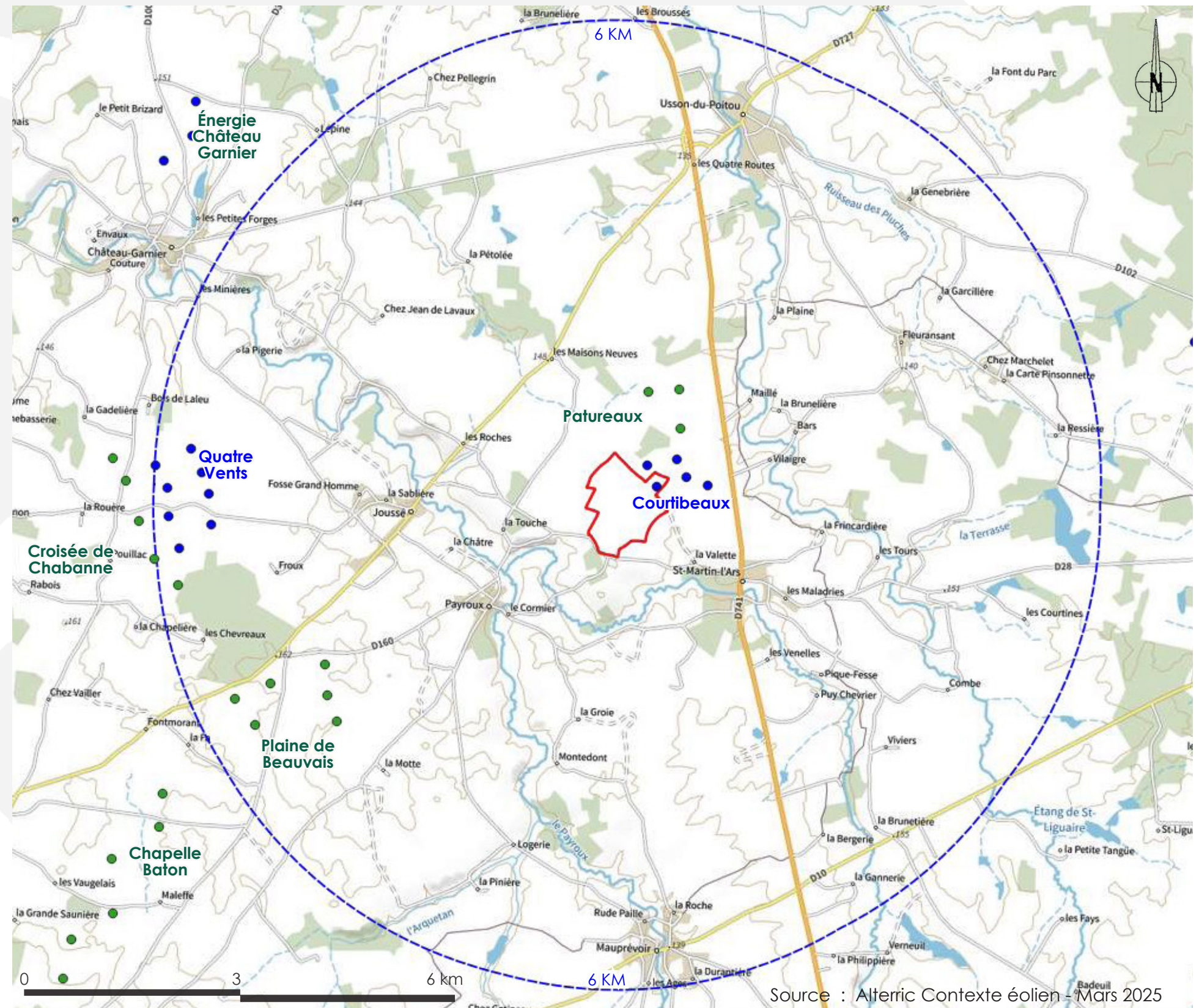
- - Parcs éoliens accordés et installés
- - Parcs éoliens accordés mais non installés



Aire d'étude autour de la zone de projet



Zone de projet



Source : Alterric Contexte éolien - Mars 2025



C - PATRIMOINE PAYSAGER ● ● ●

Ce chapitre traite du patrimoine paysager remarquable. Il recense le patrimoine présent dans l'aire d'étude et évalue sa sensibilité potentielle vis-à-vis de l'éolien.



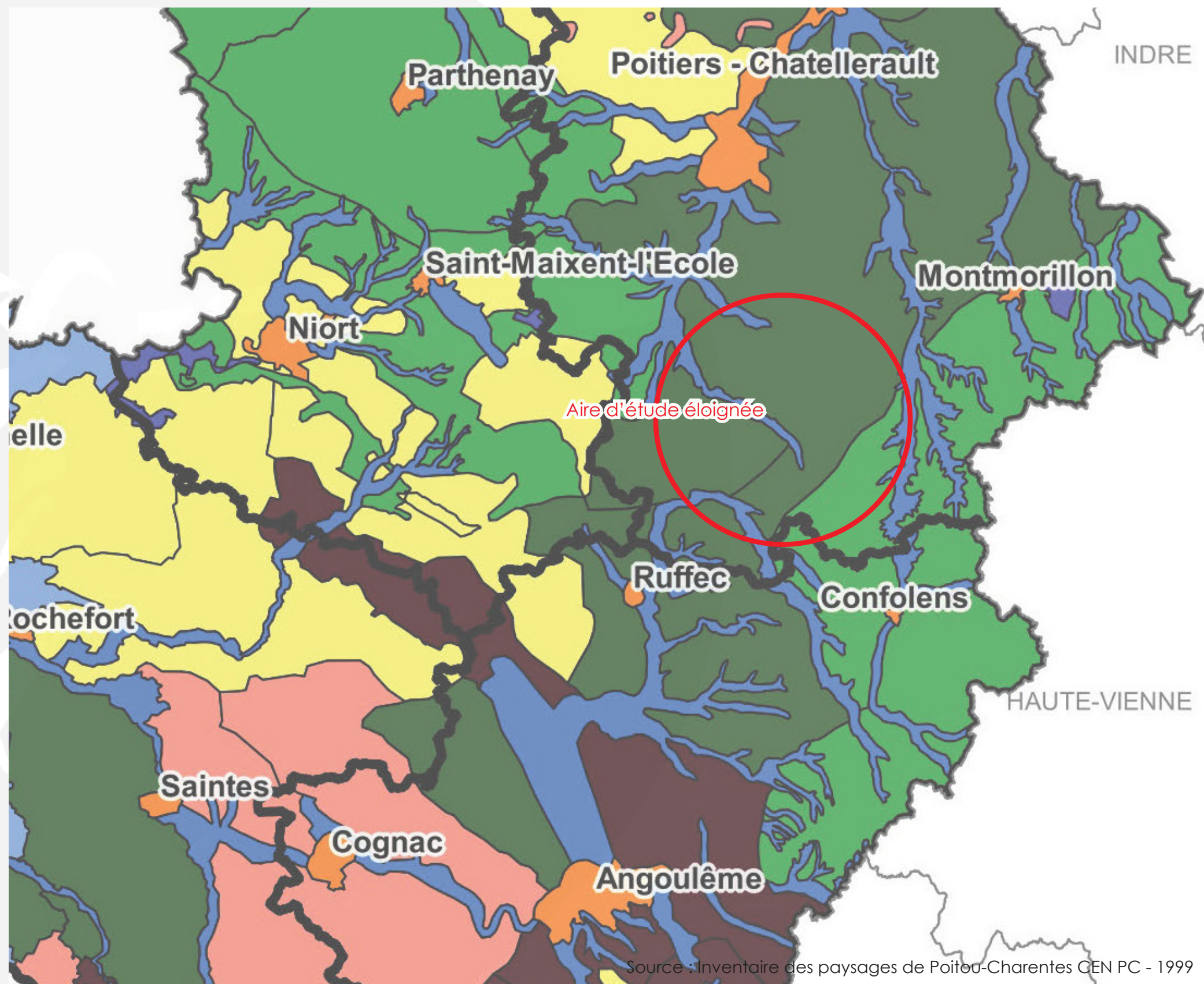


C.1.1 - Entités paysagères

Carte de repérage

LES DEUX GRANDS PAYSAGES DE L'AIRE D'ÉTUDE

L'aire d'étude éloignée est située à l'interface entre deux grands paysages, d'une part un paysage de grande plaine agricole ouverte qui se prolonge vers le massif armoricain, et d'autre part par un paysage de collines bocagères qui marque la transition vers le massif central.

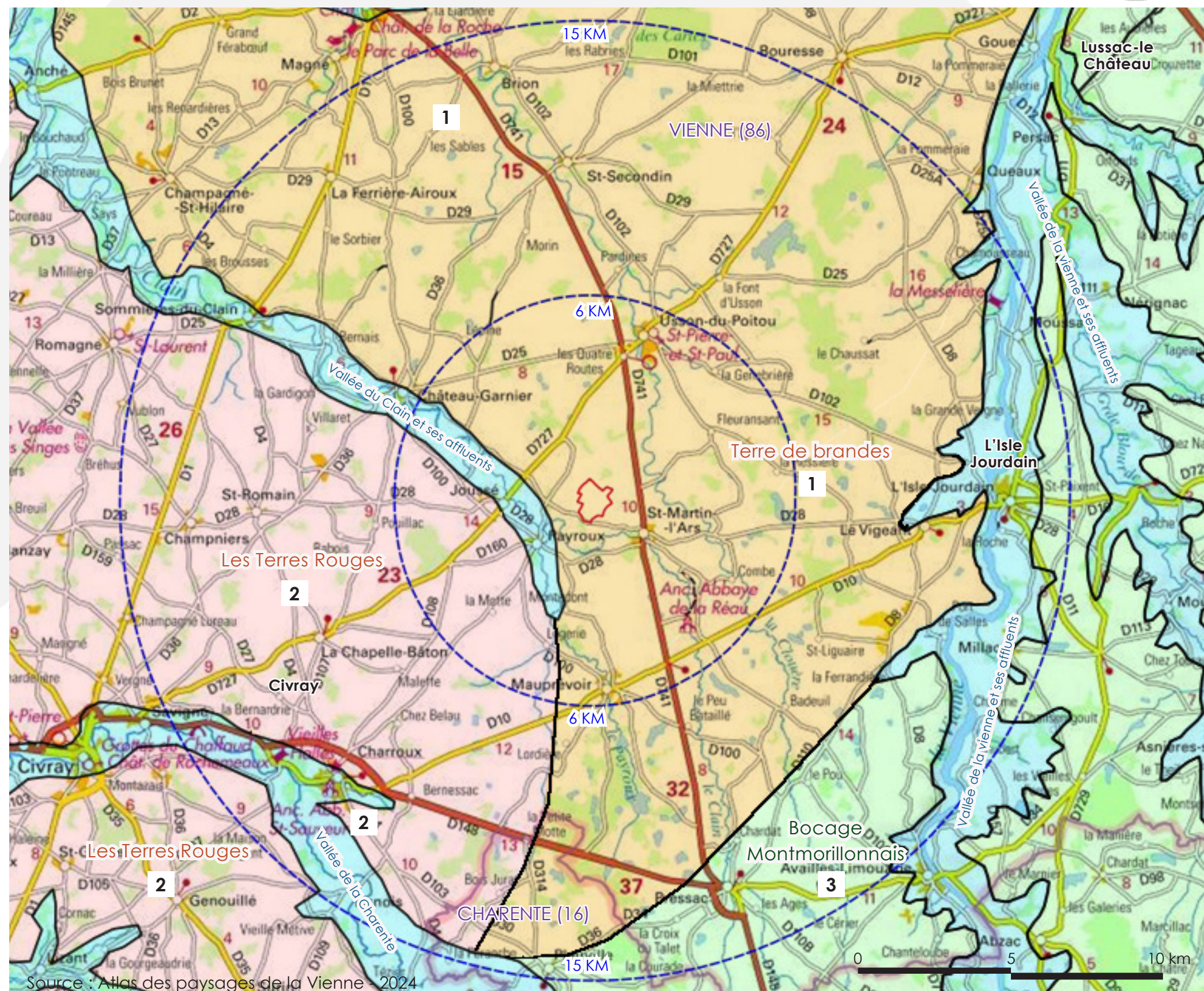


- Bocages
- Paysages singuliers (marais, Réserve Naturelle)
- Plaines de champs ouverts
- Plaines vallonnées et/ou boisées
- Terres boisées
- Terres viticoles
- Vallées principales
- Villes principales
- Zones littorales (marais et terres hautes)

Source : Inventaire des paysages de Poitou-Charentes CEN PC - 1999

L'entité paysagère des Terres de brandes (entité 1) constitue un paysage intermédiaire entre les deux entités citées précédemment, avec des espaces tantôt ouverts sur l'horizon, ou tantôt fortement cloisonnés et intimistes.

3 - Bocage Montmorillonnais



C.1.1 - Entités paysagères

1 - Terres de brandes



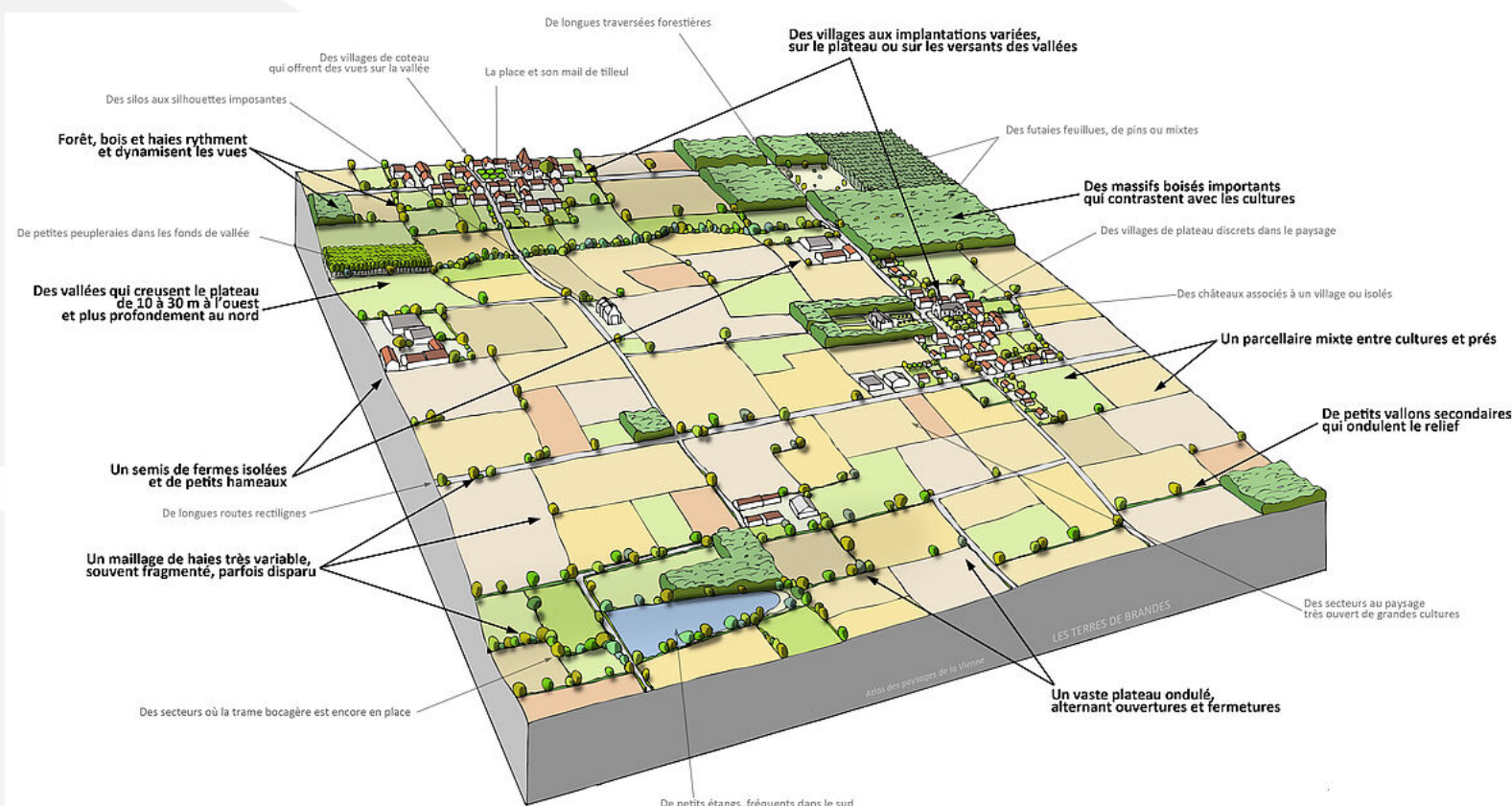
Les brandes désignent une lande à bruyère à balais où se mêlent plusieurs espèces de bruyères, des ajoncs, des genêts, des fougères et des graminées. Il s'agit d'une lande de déforestation, qui se développe sur des sols pauvres offrent des paysages semi ouverts à ouverts, alternant grands massifs boisés, bois, grandes cultures et prés bocagers.

Le vaste plateau nuancé et ondulé, alterne ouverture et fermeture. Les vues sont modulées par la végétation arborée, tantôt ponctuelle et laissant les regards passer vers des horizons lointains, tantôt plus resserrée par les bois ou les haies et ne permettant que des vues proches. Les Terres de Brandes sont traversées par des vallées qui participent à la perception des Terres de Brandes par les contrastes qu'elles apportent avec les paysages du plateau.

Altitude moyenne : 100 à 160 mètres

Sensibilité paysagère vis-à-vis du projet éolien :

Cette entité, qui accueille le secteur d'implantation, est localisée dans un paysage plus ou moins ouvert où subsiste des bribes de haies bocagères notamment autour des hameaux et des villages. **Ce paysage à grande échelle est plutôt propice au développement éolien, sa sensibilité paysagère peut être qualifiée de faible.**



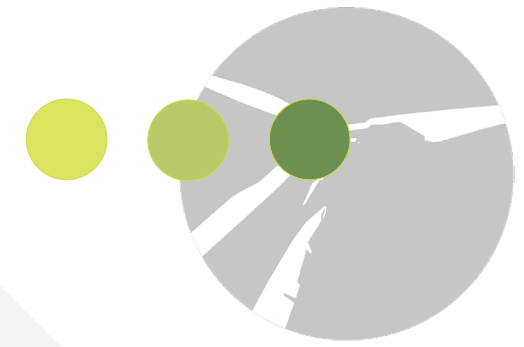
Source : Atlas des paysages de la Vienne - 2024



Les boisements, bosquets et les haies, parfois discontinues, ponctuent les étendues et créent ainsi des plans successifs. Usson-du-Poitou

C.1.1 - Entités paysagères

1 - Terres de brandes



Le parcellaire se révèle au gré des légères inflexions du relief. St-Secondin



Chênes isolés sur la crête, issus d'une ancienne haie haute. Bouresse



C.1.1 - Entités paysagères

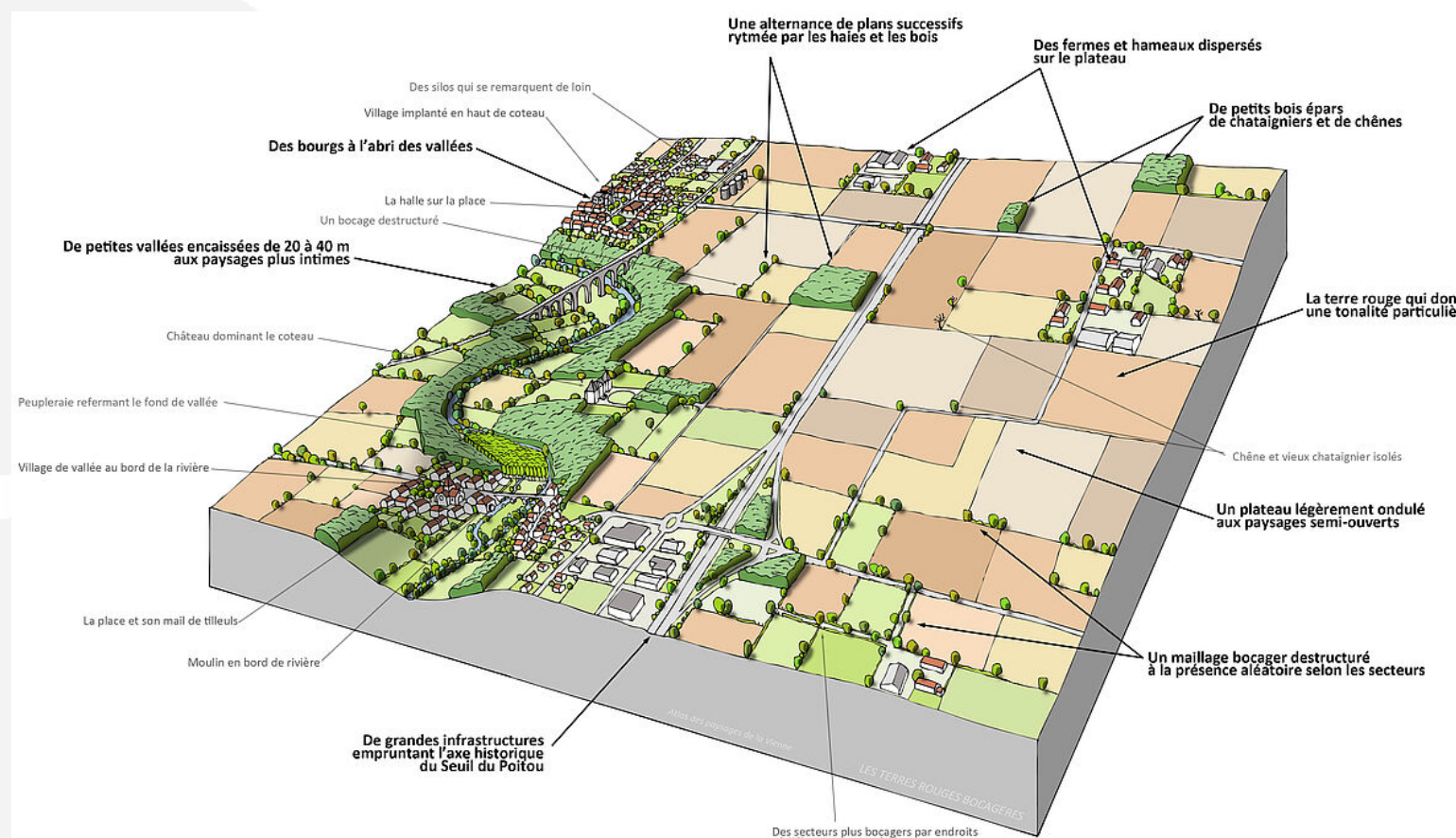
2 - Terres rouges



La présence du bocage, de nombreux bosquets et d'une terre rouge distingue plus particulièrement cette unité paysagère. Sur ce plateau faiblement ondulé, les vues s'ouvrent et se ferment en fonction de la présence arborée. A la faveur des ondulations d'un vallon, le regard porte parfois plus loin. Les plans successifs donnés par les limites de parcelles arborées rythment alors le paysage. Ailleurs, s'impose un paysage semi ouvert, où l'horizon est limité et boisé, avec plus ou moins de recul selon la proximité des haies ou des bosquets. Le maillage de haie est souvent interrompu, révélant alors de vastes parcelles cultivées. Le regard se faufile entre deux morceaux de haies, s'arrêtant sur un bosquet ou la silhouette d'un châtaignier isolé. Dans la partie sud des Terres Rouges bocagères, ces petits bois ponctuent les champs alors que les haies sont moins présentes. Ce jalonnement produit un autre graphisme et forme des repères.

Altitude : 140 à 165 mètres

Sensibilité paysagère vis-à-vis du projet éolien : **Cette entité proche du site éolien projeté et caractérisée par un paysage semi-ouvert présente une sensibilité paysagère faible.**



Source : Atlas des paysages de la Vienne - 2024



Les bois fractionnent les vues, sans occulter complètement l'horizon. Blanzay

C.1.1 - Entités paysagères

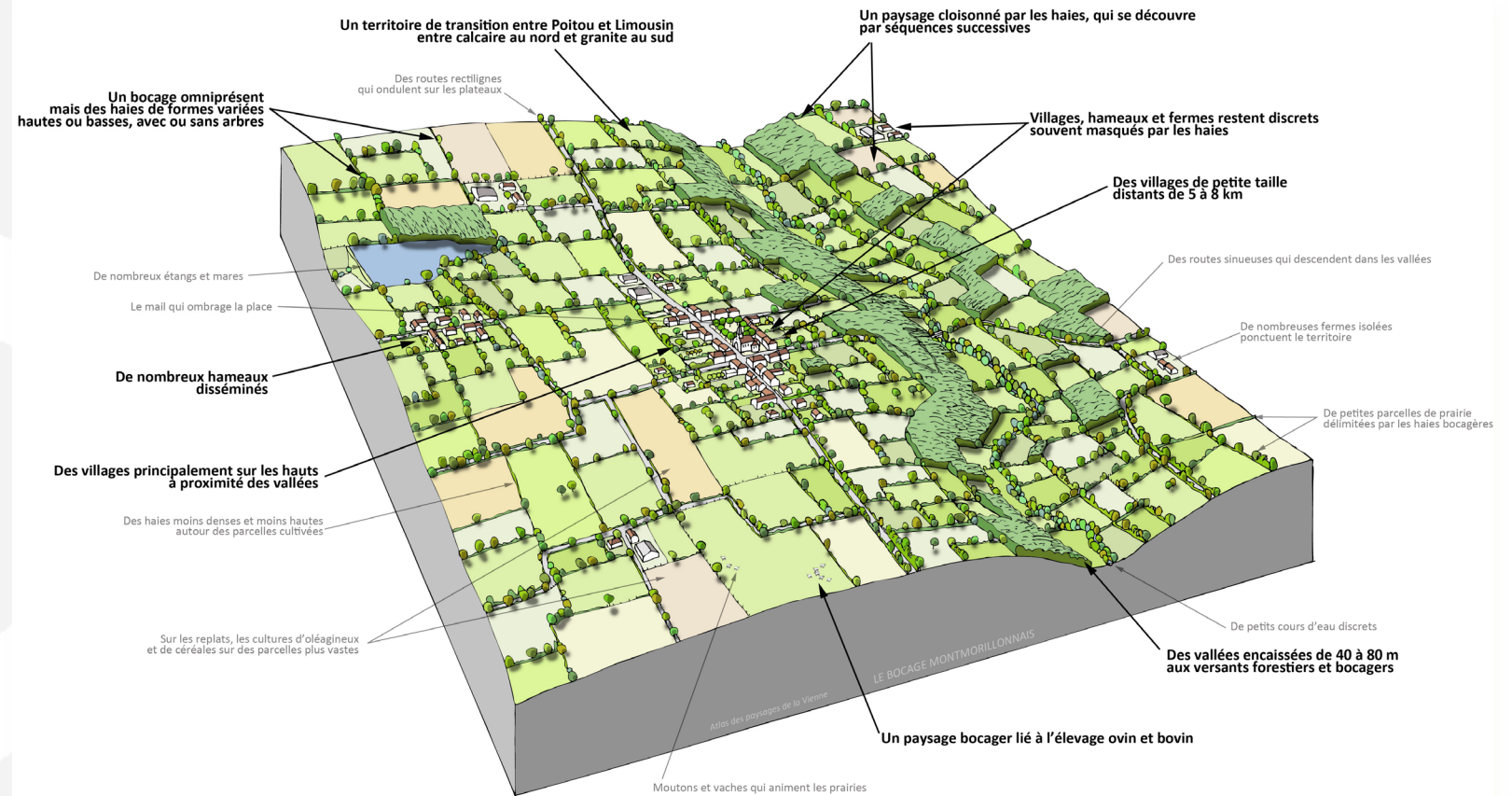
3 - Bocage Montmorillonnais



L'ensemble du Bocage du Montmorillonnais constitue une longue transition, avec les paysages granitiques de la Basse Marche qui annoncent ceux du Massif Central. Traverser ce territoire intermédiaire révèle le passage du calcaire au granite. La trame bocagère devient progressivement plus présente et cloisonne les vues. C'est son apparition plus affirmée, associée aux petits étangs, qui indique le changement avec les Terres de Brandes, où les haies, bien que présentes, restent moins importantes et plus fragmentées. Le Bocage du Montmorillonnais révèle également deux parties. Sa couronne nord est calcaire, plus ouverte, avec un relief plus étiré et doux. Elle forme ainsi elle-même une transition avant la partie granitique au sud. Cette dernière est vraiment plus singulière avec un relief vallonné plus affirmé où le bocage et les prairies, caractéristiques de cette terre d'élevage, s'imposent.

Altitude : 120 à 230 mètres

Sensibilité paysagère vis-à-vis du projet éolien : **Cette entité distante du site éolien projeté et aux horizons bocagers présente peu de possibilité d'intervisibilité marquée, la sensibilité paysagère est faible.**



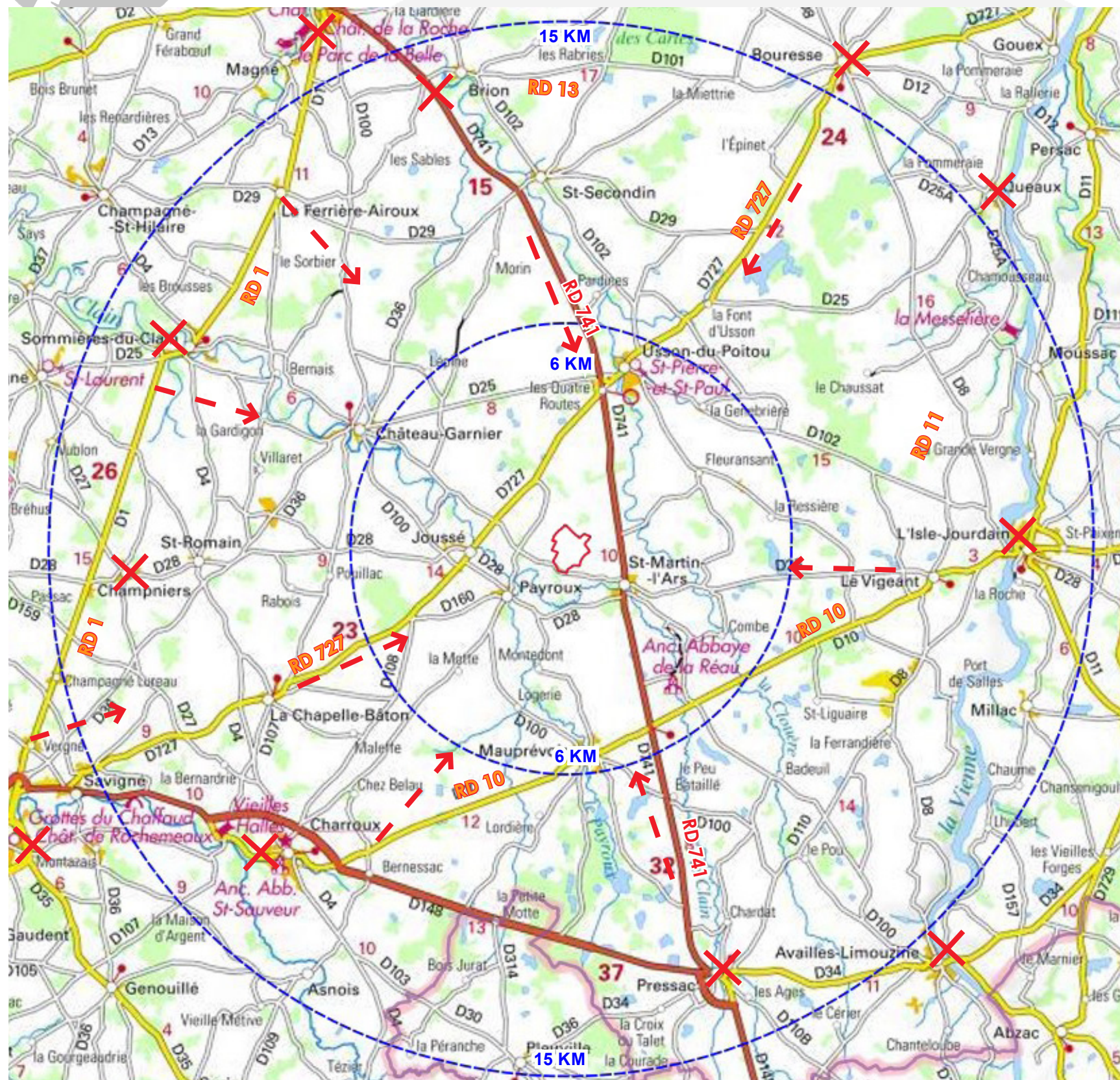
Source : Atlas des paysages de la Vienne - 2024



Au sud du département, le Bocage Montmorillonnais forme une transition entre Limousin et Poitou, entre sols granitiques et sols calcaires. Mouterre-sur-Blourde

C.1.2 - Grands axes de perception visuelle

Aire éloignée (6 à 15 km)



PERCEPTION À PARTIR DE L'AIRE ÉLOIGNÉE (6 À 15 KM)

Les perceptions distantes à partir des plateaux bocagers sont très atténuées voire impossibles, en effet à plus de 6 km un petit obstacle visuel, telle qu'une haie ou un talus suffit pour masquer les perceptions lointaines. Au delà de 15 km, au niveau de l'aire très éloignée les perceptions deviennent très diffuses et peu significatives.

- Perception à partir du plateau bocager :

Les perceptions éloignées à partir du plateau pourront être très atténuées du fait du contexte bocager plus ou moins marqué, elles concernent des axes relativement fréquentés.

- Les RD 10, 727 et 741 pourront offrir des perceptions visuelles atténuées.

- Perception à partir des vallées bocagères :

- La RD 741 qui longe en partie les vallées de la Clouère et du Clain, la RD 11 qui longe la vallée de la Vienne, bénéficient d'écran topographiques et végétaux qui limitent les possibilités de perception du secteur d'implantation.

DEGRÉ DE PERCEPTION DES PARCS ÉOLIENS :



Perception marquée

- Perception axiale forte et en rapport direct avec le parc éolien.
- Perception axiale ou latérale marquée



Perception plus ou moins atténuée

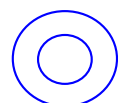
- Perception atténuée par un avant-plan topographique, bâti ou végétal (boisement ou bocage), ..



Perception impossible

AXES DE COMMUNICATION

- Grand axe (transit)
- Axe secondaire (liaison intercommunale)
- Axe tertiaire (liaison locale)



Aires d'étude autour de la zone de projet



Zone de projet

C.1.2 - Grands axes de perception visuelle

Aire rapprochée (< 6 km)

PERCEPTION À PARTIR DE L'AIRE RAPPROCHÉE (< 6 KM)

Il faut d'emblée distinguer deux grands types de voies lesquelles conditionnent le niveau de perception :

- les grands axes qui traversent le plateau bocager, avec des perceptions plus ou moins ouvertes vers le secteur d'implantation, et à partir desquelles les perceptions sont souvent très atténuées.

- les routes, souvent secondaires, qui empruntent les vallées. La perception du secteur d'implantation y est souvent fortement limitée du fait de la topographie et de la végétation.

- Perception à partir du plateau bocager :

Les perceptions à partir du plateau peuvent être marquées à proximité du secteur d'implantation, elles concernent des axes relativement fréquentés.

- Les RD 741 et 727 pourront offrir des perceptions visuelles axiales filtrées modérées à fortes dans les deux sens.
- La RD 10 pourra offrir des vues latérales atténuées dans les deux sens.

- Perception à partir des vallées bocagères :

- La RD 28 qui longe la vallée du Clain, et les axes secondaires (desserte locale) pourront présenter des perceptions ponctuelles vers le secteur d'implantation.

DEGRÉ DE PERCEPTION DES PARCS ÉOLIENS :



Perception marquée

- Perception axiale forte et en rapport direct avec le parc éolien.
- Perception axiale ou latérale marquée



Perception plus ou moins atténuée

- Perception atténuée par un avant-plan topographique, bâti ou végétal (boisement ou bocage), ..



Perception impossible

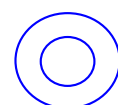
AXES DE COMMUNICATION

- Grand axe (transit)
- Axe secondaire (liaison intercommunale)
- Axe tertiaire (liaison locale)

VÉGÉTATION



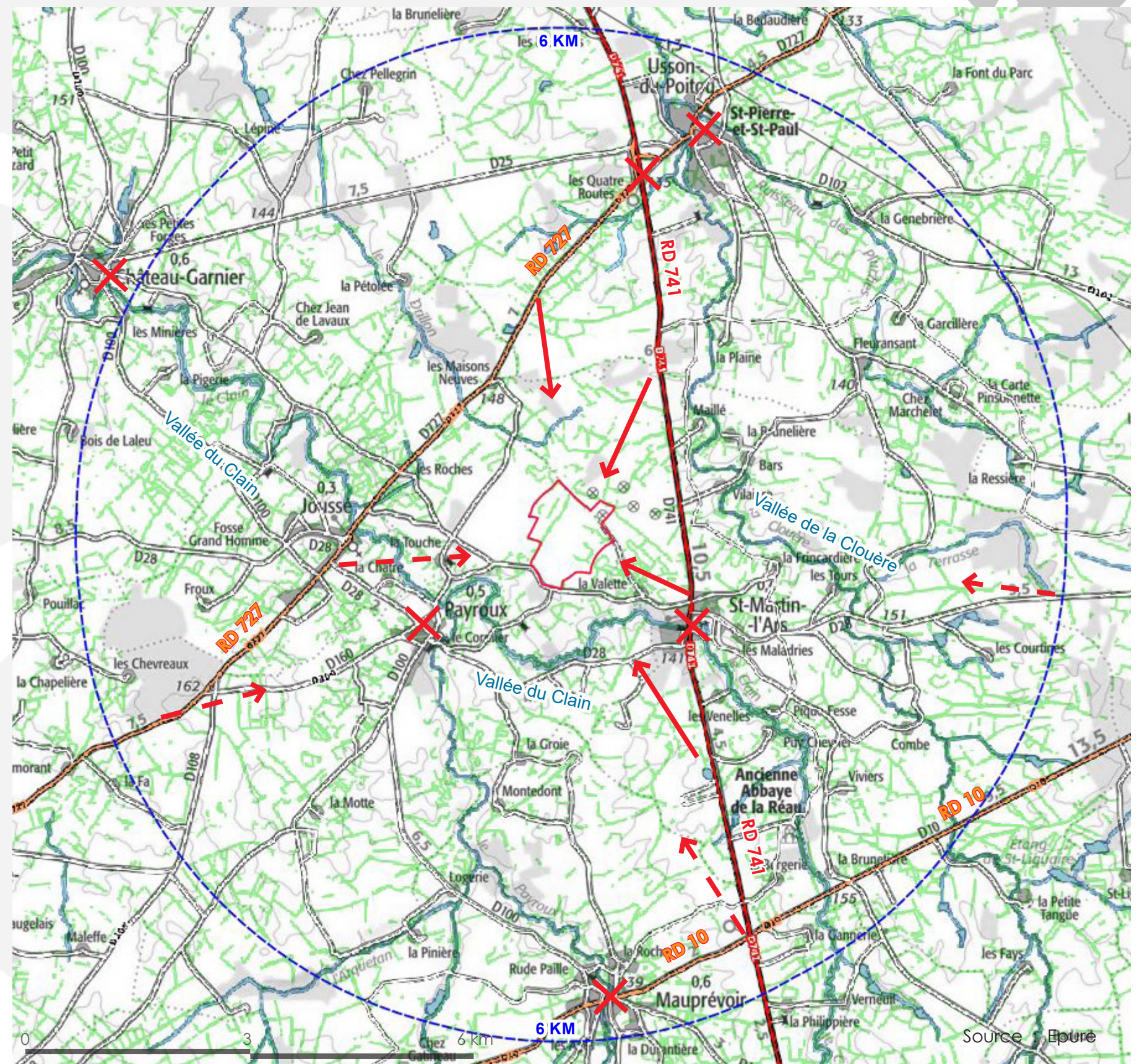
Zone bocagère



Aires d'étude autour de la zone de projet



Zone de projet



C.1.2 - Grands axes de perception visuelle

Incidence du bocage sur les perceptions

INCIDENCE DU BOCAGE SUR LES PERCEPTIONS

Le paysage est couvert par une trame bocagère et boisée plus ou moins dense, laquelle accompagne les axes routiers de façon plus ou moins continue, ce qui offre des fenêtres paysagères ponctuelles et des cadrages sur les parcs éoliens.

Le maillage bocager est souvent distendu au niveau des grandes cultures interstitielles, mais il est nettement plus marqué autour des villages et hameaux. Cette trame végétale a une incidence réelle sur la perception à partir de l'habitat en masquant tout ou partie des éoliennes.

A plus de 6 km les différents parcs éoliens sont souvent masqués en grande partie, voire totalement occultés, par le contexte bocager, ceci grâce aux rideaux d'arbres denses qui accompagnent la plupart des axes routiers.

Les visions très rapprochées, à moins de 2 km, ne permettent pas nécessairement de perceptions fortes. Les axes routiers secondaires, du fait de leur moindre largeur, permettent la formation de véritables tunnels végétaux à partir desquels aucune perception vers l'extérieur n'est possible.

En perception in situ, le bocage vient habiller la base des éoliennes, ce qui adouci leur présence visuelle.

OCCUPATION DES SOLS

-  Zones boisées
-  Trame bocagère
-  Limites communales

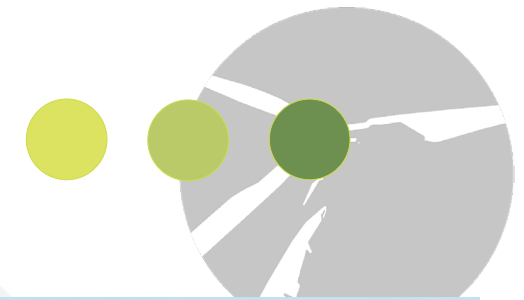
AXES DE COMMUNICATION

-  Grand axe (transit)
-  Axe secondaire (liaison intercommunale)
-  Axe tertiaire (liaison locale)



C.1.2 - Grands axes de perception visuelle

Incidence du bocage sur les perceptions



Fenêtre paysagère ouverte vers le site éolien. Perception de la zone de projet à partir de la départementale 741 au niveau d'Usson-du-Poitou à 3.9 km de la zone de projet



Couloir végétal fermé. Route départementale 741 au niveau d'Usson-du-Poitou



Tunnel végétal au niveau de Payroux



Parc éolien des Courtibeaux, masqué en partie, perçu à proximité de l'abbaye de la Réau



Parc éolien des Courtibeaux, à proximité de la zone de projet la base des éoliennes est masquée



C.2.1 - Typologie de l'habitat et perceptions

Zoom au sein de l'aire rapprochée

PERCEPTION À PARTIR DE L'AIRE IMMÉDIATE

Du fait de la diversité des paysages, de la topographie et de la trame bocagère, plus ou moins dense, les perceptions du site éolien à partir de l'habitat seront très variables. On distingue 2 grands types d'implantation de l'habitat :

L'HABITAT DE VALLÉE

Les habitats de vallées se rassemblent surtout en partie sud de l'aire immédiate, ils sont caractérisés par des habitats plutôt groupés. Les perceptions vers le secteur d'implantation sont souvent très atténuées voire impossibles du fait de la densité des écrans visuels bâtis et végétaux.

- **Habitat de versant** : concerne la partie sud de la présente aire d'étude du côté des vallées du Clain et du Payroux, et la partie est du côté de la vallée de la Clouère.

- **Habitat de fonds de vallée** : concerne seulement le cœur de village de la commune de Saint-martin-l'Ars.

L'HABITAT DE PLATEAU

L'habitat de plaine se présente sous la forme d'un bâti un peu plus dispersé et diffus (ferme isolées / écarts). Il est parfois situé au sein de légers replis de plateau afin de se protéger des vents hivernaux souvent très rudes.

- **Plaine bocagère** : cet habitat est implanté sur le plateau en plein vent, il est souvent entouré par une frange arborée protectrice plus ou moins dense.

- **Repli de relief** : repli topographique de 10 à 25 mètres, effet d'écran visuel plus ou moins présent.

L'habitat de plateau bénéficie moins des écrans bocagers et boisés que ceux des vallées mais des effets d'atténuations importants liés aux écrans végétaux peuvent s'observer.

TYPLOGIE DE PERCEPTION

Habitat de vallée		Habitat de plateau	
Habitat de versant	Habitat de fonds de vallée	Plaine bocagère	Replis de relief

A ANALYSE CIBLÉE DES LIEUX DE VIE : voir les pages 38 à 49

PERCEPTION VISUELLE



Vue principale

OCCUPATION DES SOLS



Zones boisées



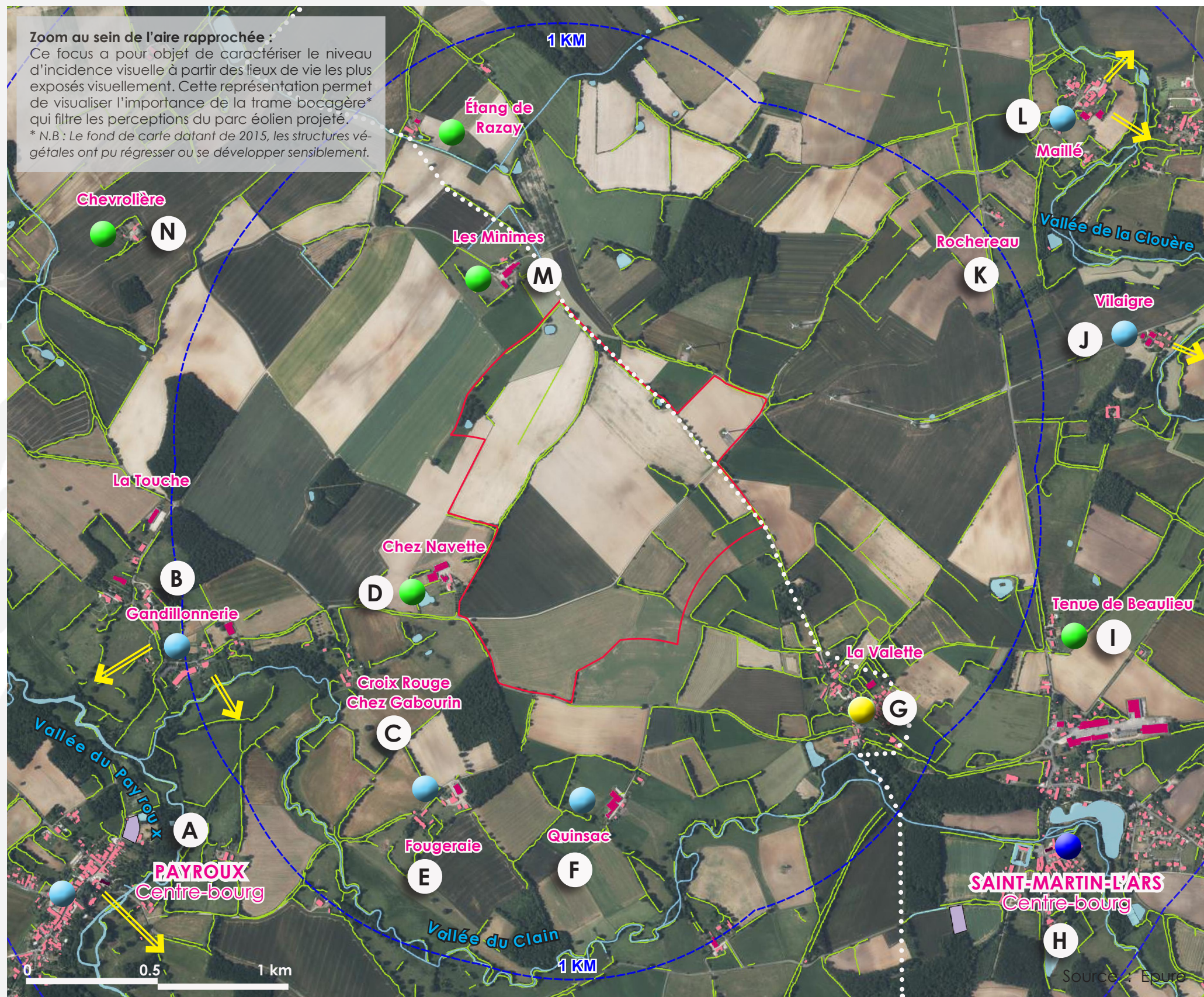
Trame bocagère



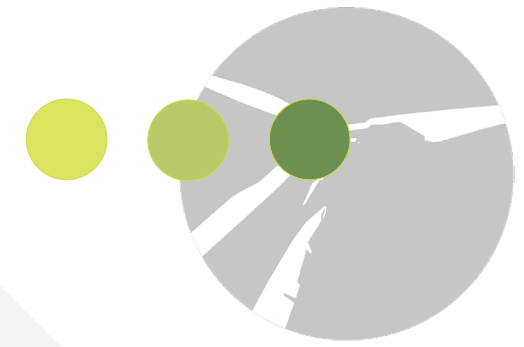
Zone d'habitat



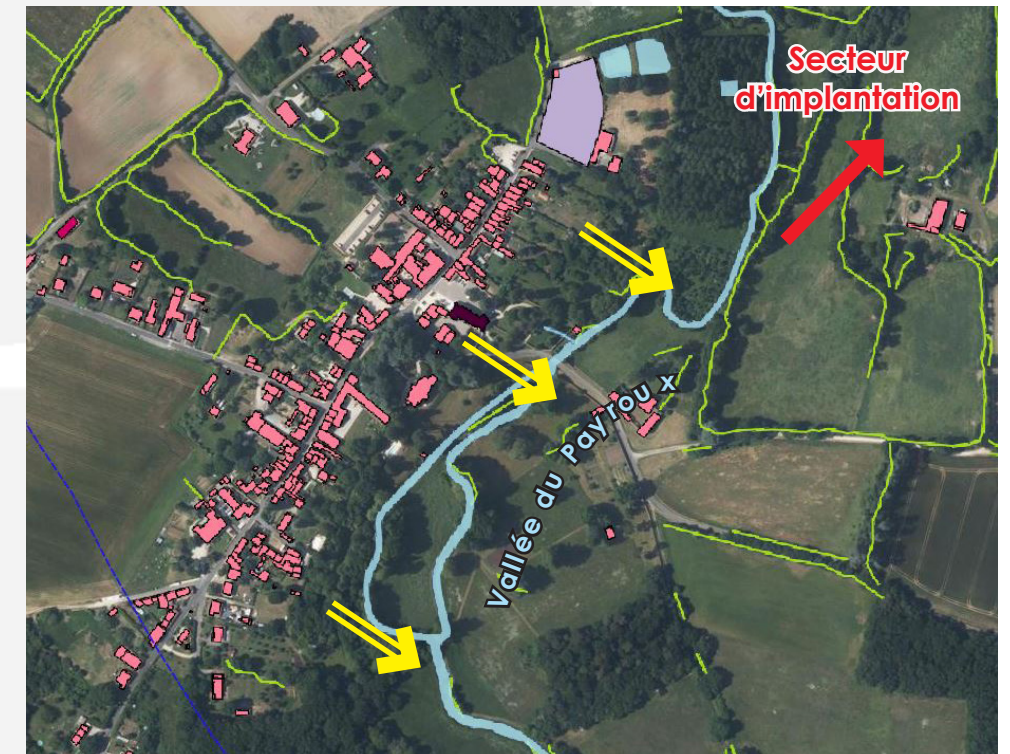
Hangars



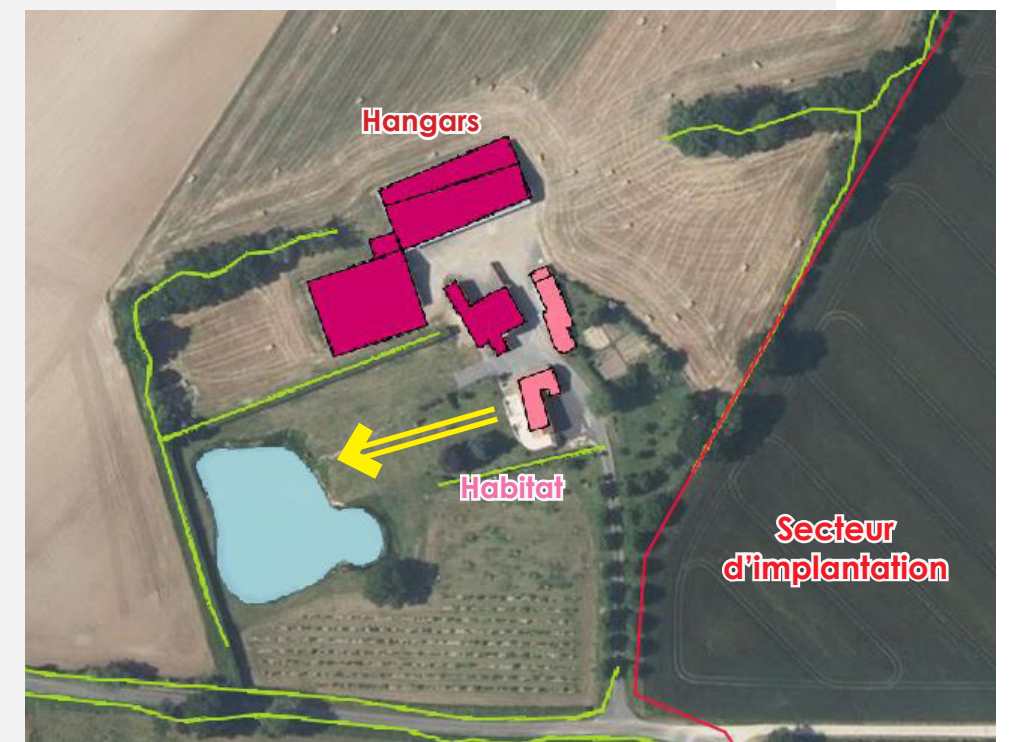
C.2.1 - Typologie de l'habitat et perceptions



Le centre bourg de Payroux est implanté au bord de la vallée éponyme, l'habitat implanté sur les hauteurs n'est pas orienté vers le secteur d'implantation.



La ferme « Chez Navette » est implantée au milieu de la plaine mais largement protégée par le cadre arboré et bocager environnant. Les vues à partir des habitations sont rarement orientées vers la plaine, ici la vue dominante est plutôt orientée à l'opposé du parc éolien existant.

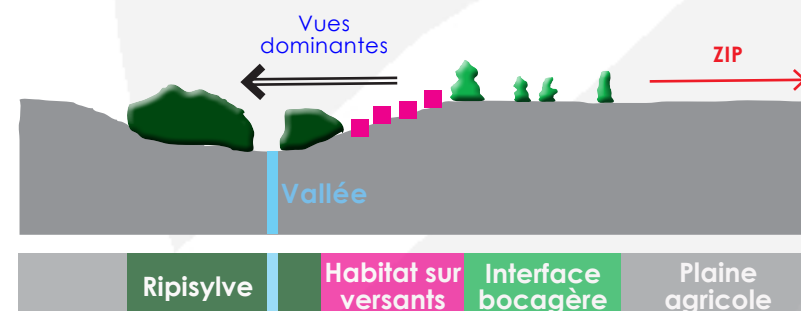




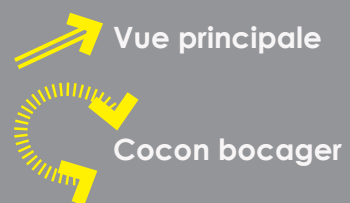
A/ VALLÉES DU PAYROUX ET DU CLAIN

Les villages et hameaux de vallée présentent globalement un risque d'incidence visuelle de l'éolien moins marqué.

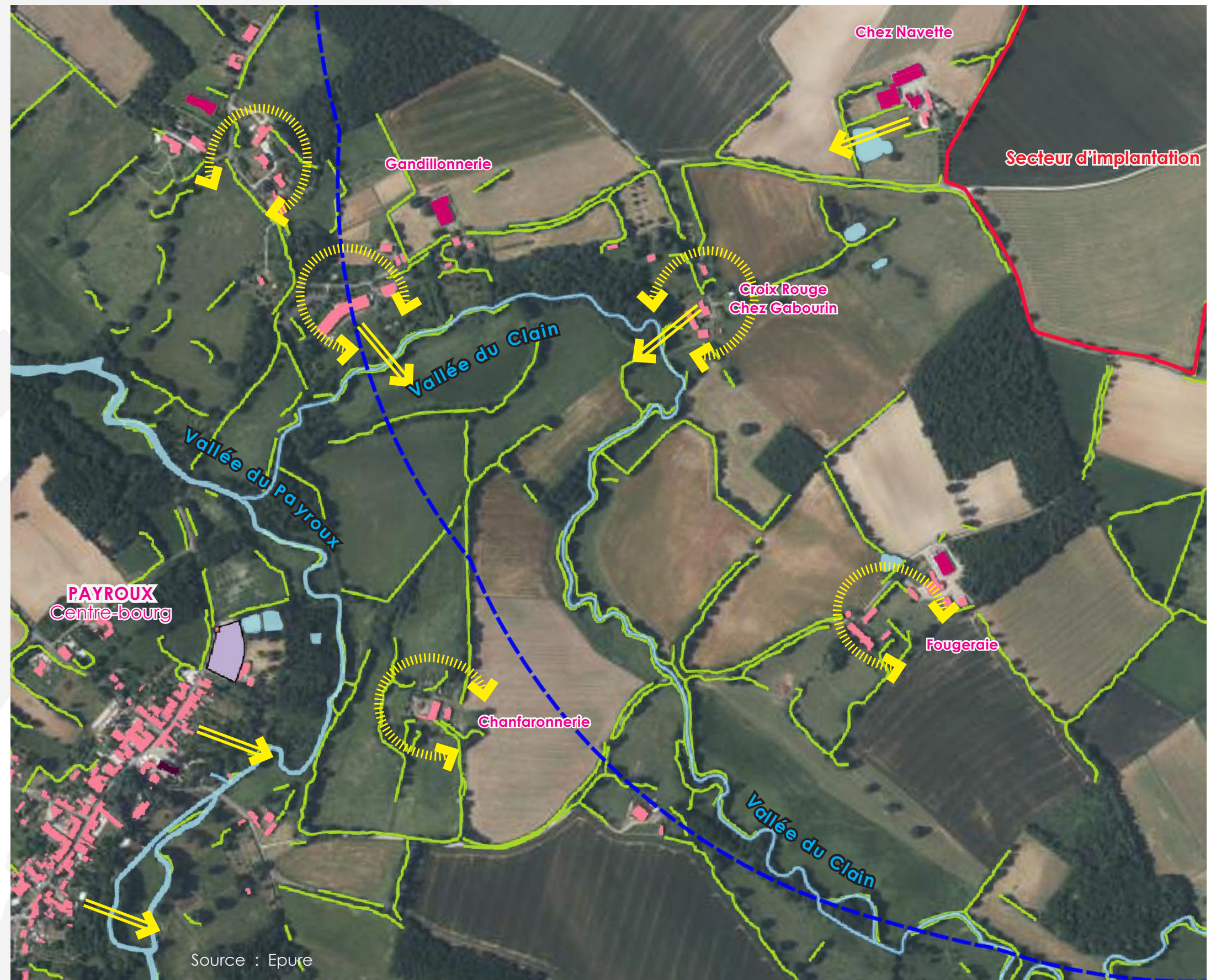
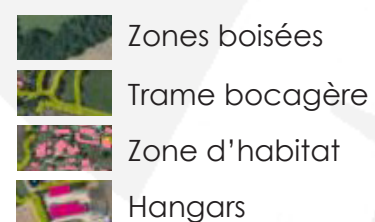
TYPOLOGIE DE L'HABITAT DE VALLÉE



PERCEPTIONS VISUELLES



OCCUPATION DES SOLS



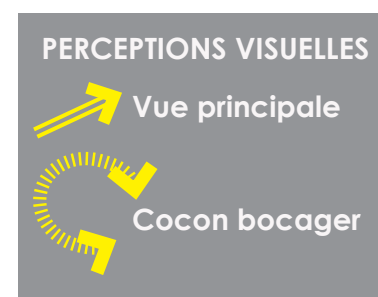
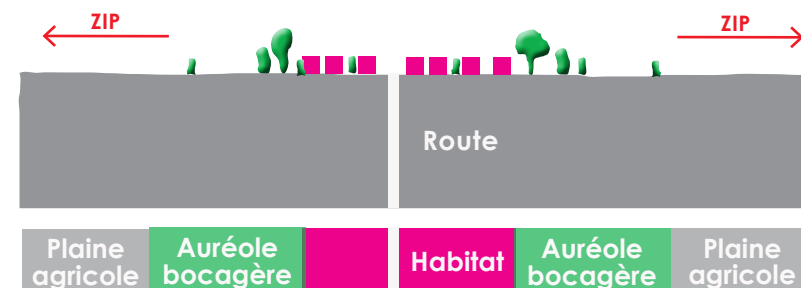
C.2.1 - Typologie de l'habitat et perceptions

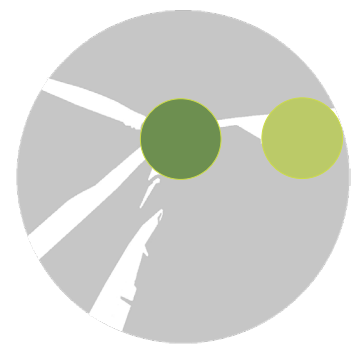
Perception à partir de la plaine agricole et bocagère

B - LA PLAINE AGRICOLE ET BOCAGÈRE

L'habitat de plaine environnant le secteur d'implantation présente un risque d'incidence visuelle de l'éolien plus marqué. Cependant la trame bocagère qui a été souvent agrandie au niveau des parcelles agricole subsiste encore souvent autour des agglomérations en même temps que la ceinture traditionnelle de jardins arborés. De ce fait l'incidence visuelle des éoliennes à partir de l'habitat pourra être relativement atténuée. Il faut noter par ailleurs que les vues dominantes de l'habitat sont plutôt orientées vers l'intérieur des hameaux et villages et que la tendance traditionnelle est de se protéger des vents de plaines très rudes en hiver et donc limiter autant que possible les vues dégagées vers le plateau, d'où la qualification de « cocon bocager ».

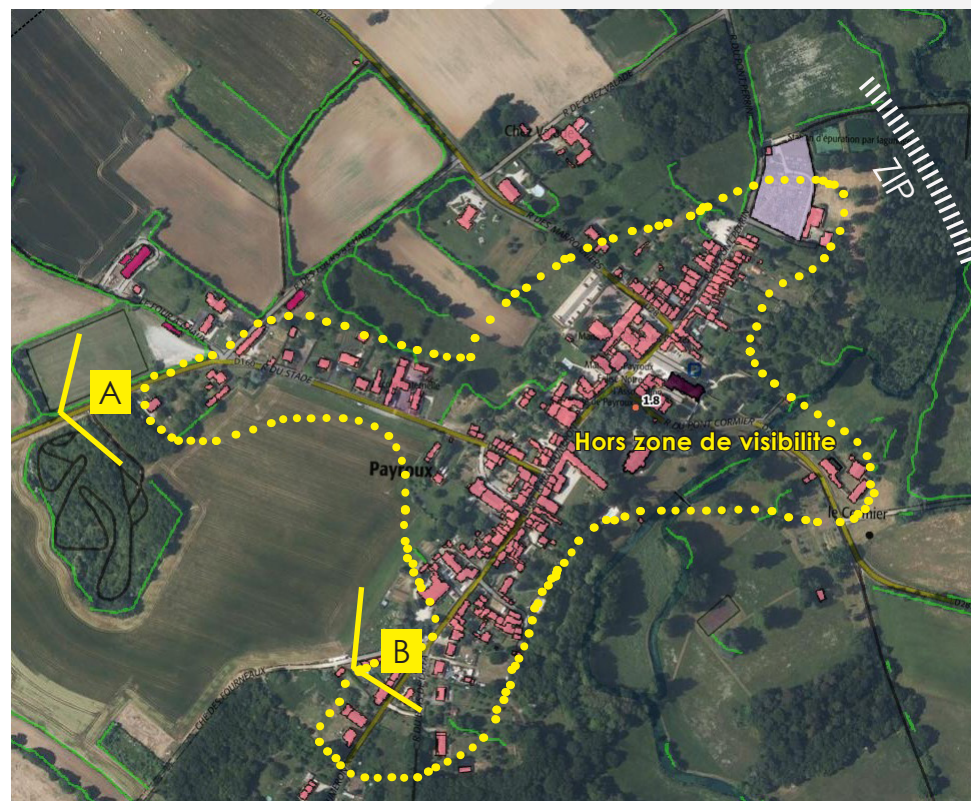
TYPOLOGIE DE L'HABITAT DE PLAINE





C.2.2 - Perception à partir de l'habitat environnant

A - Bourg de Payroux



Repérage des points de vue et des conditions de perception



OCCUPATION DES SOLS	
	Zones boisées
	Trame bocagère
	Zone d'habitat
	Hangars

Perception à partir de la départementale 160, et des hauteurs du bourg, vers le secteur d'implantation, une perception du secteur d'implantation sera possible mais atténuée par l'environnement végétal dense. La sensibilité de l'habitat vis-à-vis de l'éolien peut être qualifiée de faible.

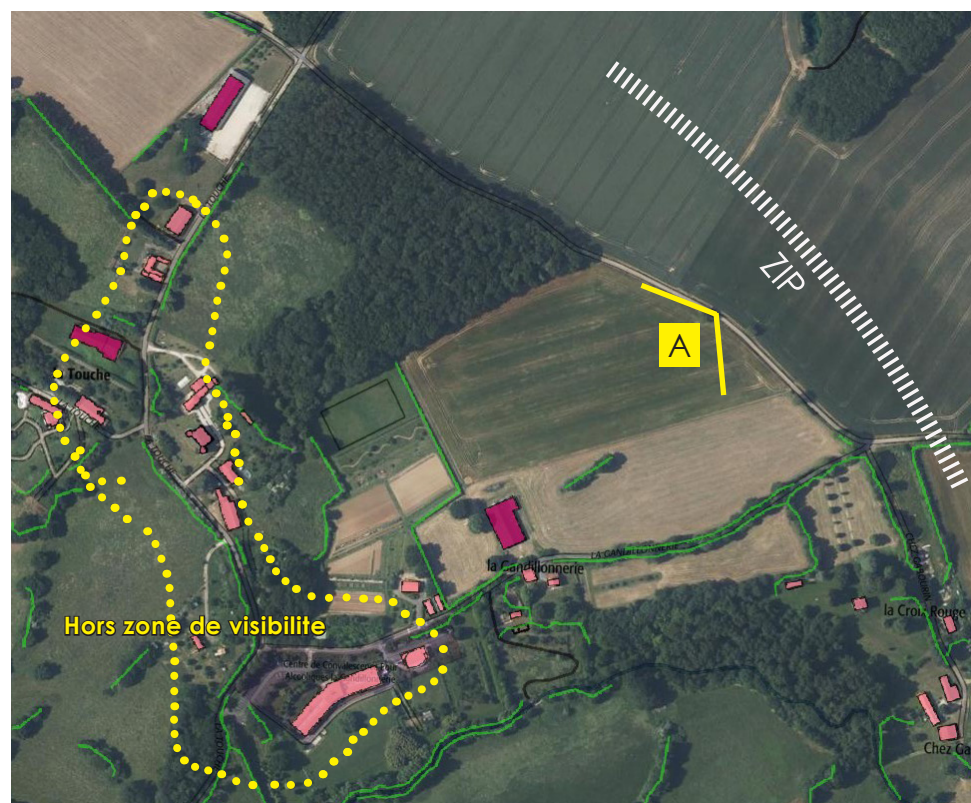


Perception à partir des franges résidentielles du bourg vers le secteur d'implantation. Le parc éolien des Courtibeaux n'est pas visible, la sensibilité de l'habitat vis-à-vis de l'éolien peut être qualifiée de faible.

C.2.2 - Perception à partir de l'habitat environnant



B - Hameau de la Gandillonnerie (Payroux)



Repérage des points de vue et des conditions de perception

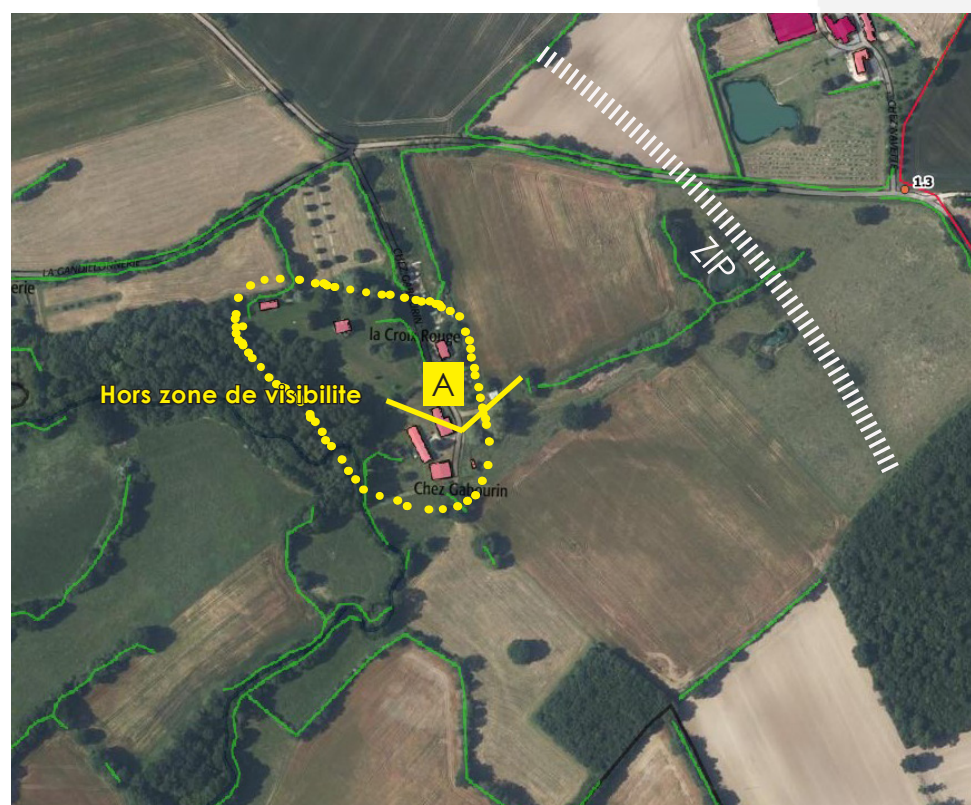


OCCUPATION DES SOLS

- Zones boisées
- Trame bocagère
- Zone d'habitat
- Hangars

Perception vers les franges du hameau de la Gandillonnerie orientées vers le secteur d'implantation : seule une habitation est visible, celle-ci est néanmoins englobée dans la végétation. Les possibilités de perception du secteur d'implantation à partir de l'habitat sont très faibles, ceci même à feuilles tombées. La sensibilité de l'habitat vis-à-vis de l'éolien peut être qualifiée de très faible.

C - Hameau Chez Gabourin (Payroux)



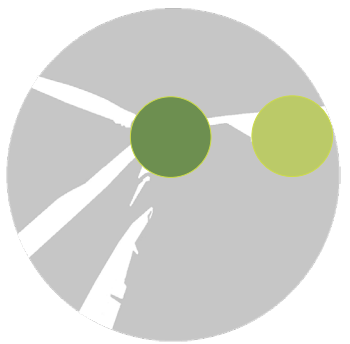
Repérage des points de vue et des conditions de perception



OCCUPATION DES SOLS

- Zones boisées
- Trame bocagère
- Zone d'habitat
- Hangars

Perception à partir du hameau. Vu la topographie des lieux situés au sein d'une cuvette bordée de boisements, aucune perception du site d'implantation n'est possible ceci même à feuilles tombées. La sensibilité de l'habitat vis-à-vis de l'éolien peut être qualifiée de nulle.



C.2.2 - Perception à partir de l'habitat environnant

D - Hameau Chez Navette (Payroux)



Repérage des points de vue et des conditions de perception



OCCUPATION DES SOLS

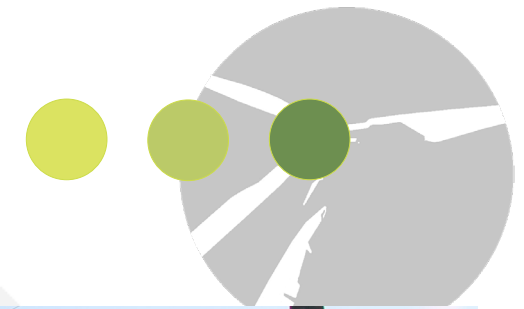
- Zones boisées
- Trame bocagère
- Zone d'habitat
- Hangars

Perception vers les franges du hameau orientées vers le secteur d'implantation, seule une habitation (annexe de la maison principale) présente une vue vers la plaine celle-ci est néanmoins légèrement filtrée par la végétation. Par contre au niveau de la maison principale, les vues majeures sont orientées de façon préférentielle vers l'ouest (terrasse, jardin et plan d'eau). La perception se fait dans un contexte où l'éolien existe déjà, aussi la sensibilité de l'habitat vis-à-vis de l'éolien peut être qualifiée de modérée.

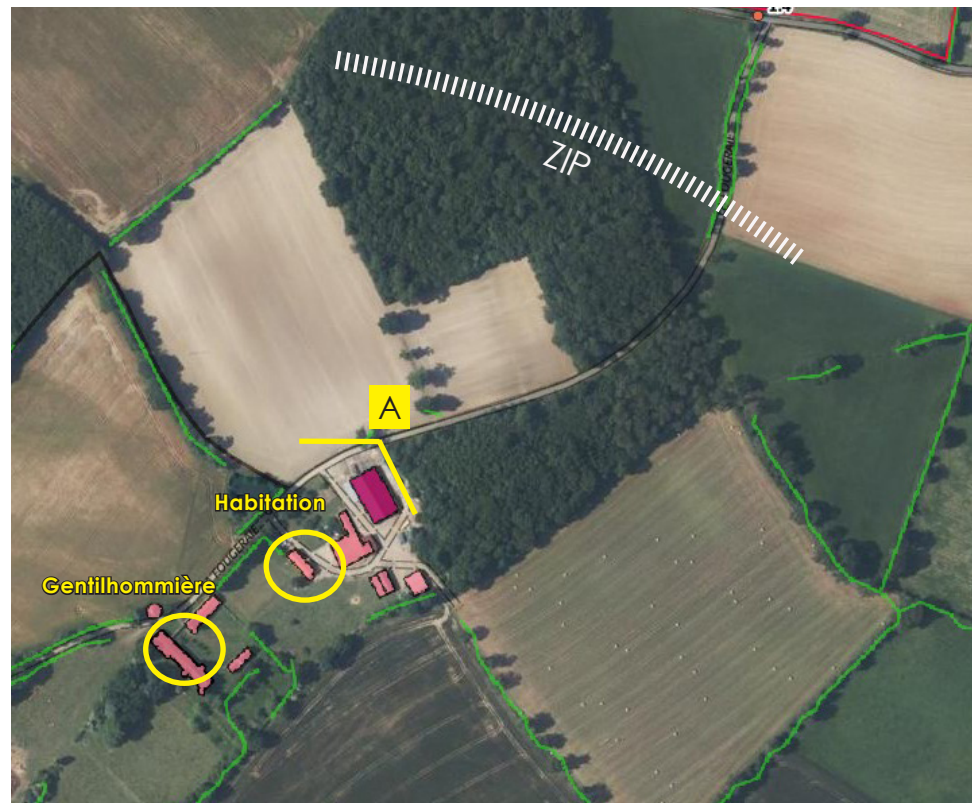


Perception à partir des franges du hameau vers le secteur d'implantation.

C.2.2 - Perception à partir de l'habitat environnant



E - Hameau de la Fougeraie (Payroux)



Repérage des points de vue et des conditions de perception

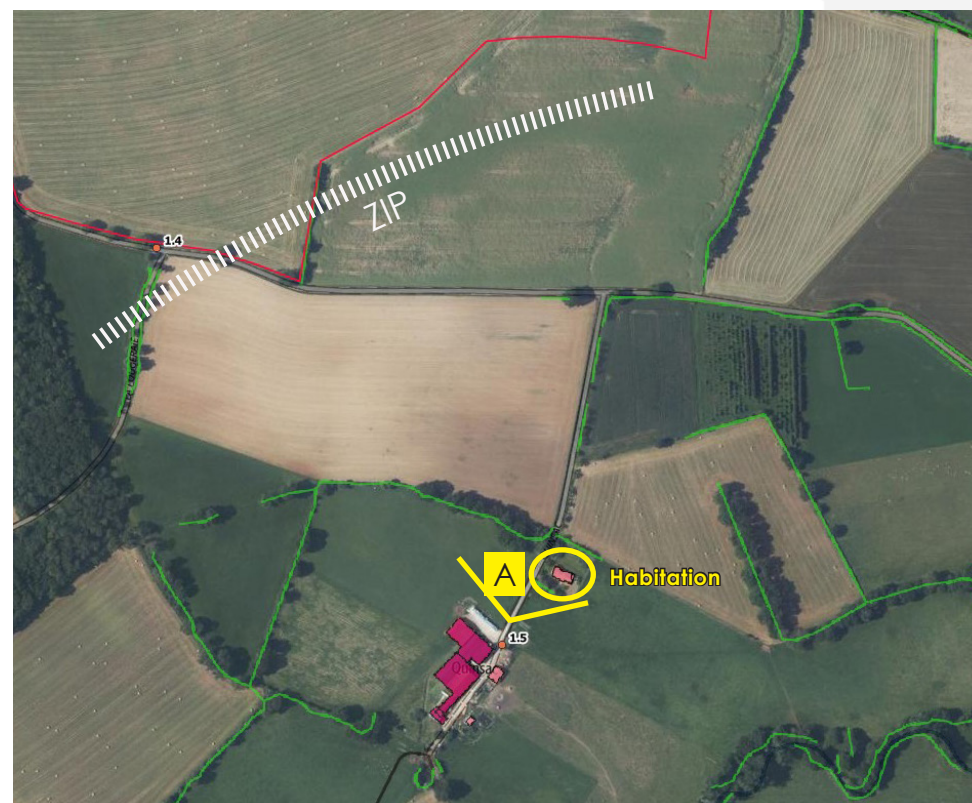


OCCUPATION DES SOLS

- Zones boisées
- Trame bocagère
- Zone d'habitat
- Hangars

Perception vers l'intérieur du hameau, l'habitation localisée à l'arrière d'un hangar et d'un boisement dense ne présente aucune possibilité de perception significative, ceci même à feuilles tombées. La sensibilité de l'habitat vis-à-vis de l'éolien peut être qualifiée de très faible.

F - Hameau de Quinsac (Payroux)



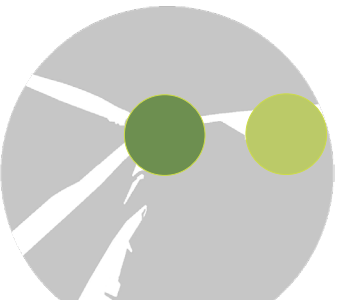
Repérage des points de vue et des conditions de perception



OCCUPATION DES SOLS

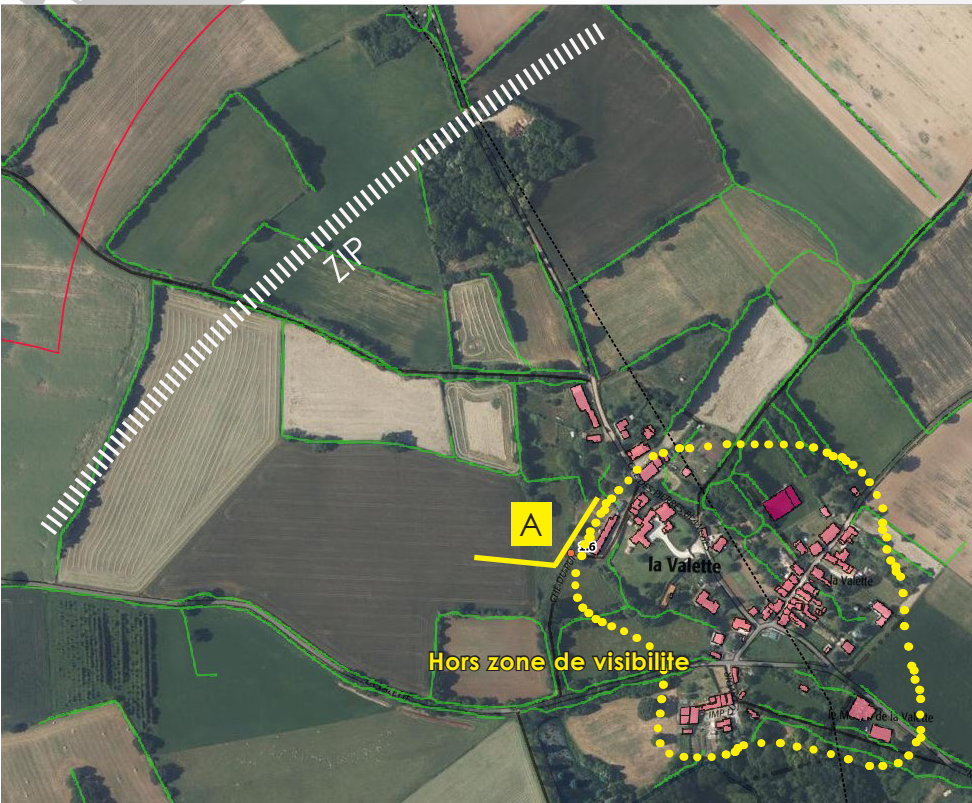
- Zones boisées
- Trame bocagère
- Zone d'habitat
- Hangars

Perception à partir du hameau vers le secteur d'implantation, seule une habitation présente une vue vers la plaine celle-ci est néanmoins filtrée par la végétation. Par ailleurs la façade principale orientée vers le sud, tourne le dos au secteur d'implantation, et la perception se fait dans un contexte où l'éolien existe déjà. La sensibilité de l'habitat vis-à-vis de l'éolien peut être qualifiée de modérée.



C.2.2 - Perception à partir de l'habitat environnant

G - Hameau la Valette (Payroux)



Repérage des points de vue et des conditions de perception



OCCUPATION DES SOLS

-  Zones boisées
-  Trame bocagère
-  Zone d'habitat
-  Hangars

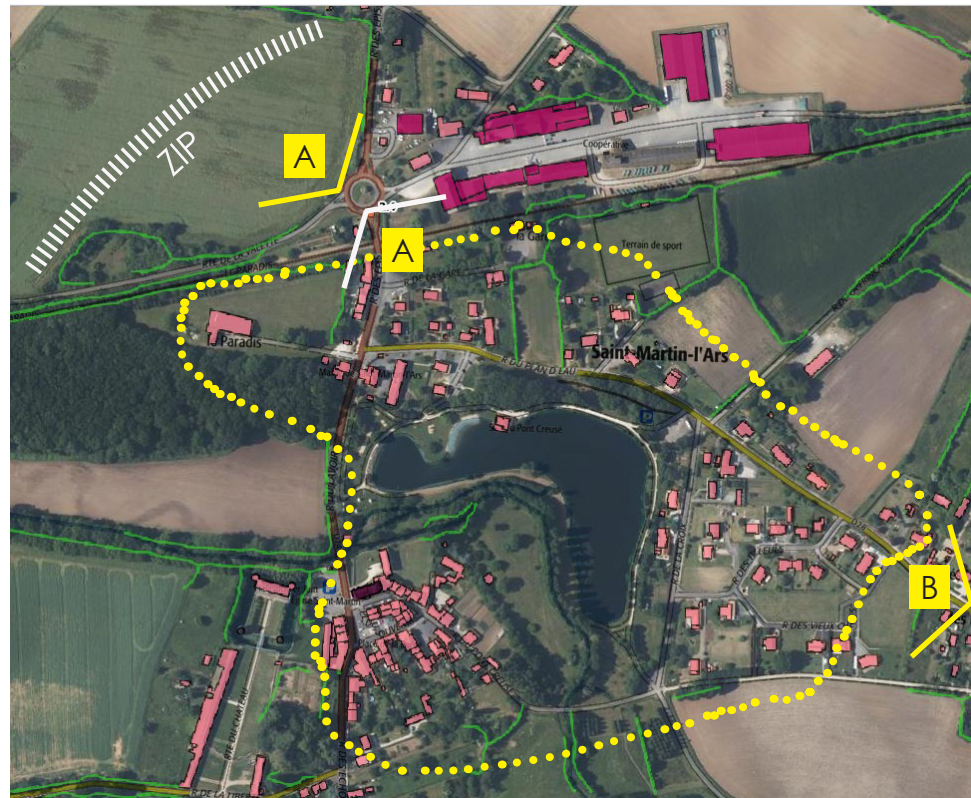
Perception vers les franges du hameau de la Valette orientées vers le secteur d'implantation, le hameau est englobé dans la végétation, seule une habitation présente une vue directe vers la plaine celle-ci est néanmoins filtrée par la végétation. Les possibilités de perception du secteur d'implantation à partir de l'habitat sont faibles, ceci même à feuilles tombées. La sensibilité de l'habitat vis-à-vis de l'éolien peut être qualifiée de faible.



Perception à partir des franges du hameau vers le secteur d'implantation, les vues à partir des habitations sont très rares.

C.2.2 - Perception à partir de l'habitat environnant

H - Bourg de Saint-Martin-l'Ars



Repérage des points de vue et des conditions de perception



- OCCUPATION DES SOLS
- Zones boisées
 - Trame bocagère
 - Zone d'habitat
 - Hangars

Perception vers les franges communales orientées vers le secteur d'implantation, aucune habitation ne présente de vue vers le secteur d'implantation, ceci même à feuilles tombées. La sensibilité de l'habitat vis-à-vis de l'éolien peut être qualifiée de très faible à partir de ce point de vue mais faible à partir du point de vue B.



Perception à partir des franges communales vers le secteur d'implantation. Les perceptions sont atténuées par la trame bocagère et arborée visible à l'horizon.



Perception à partir de l'entrée est du village, deux éoliennes du Parc éolien des Courtibeaux sont perceptibles.



C.2.2 - Perception à partir de l'habitat environnant

I - Hameau de la tenue de Beaulieu (Saint-Martin-l'Ars)



Repérage des points de vue et des conditions de perception



OCCUPATION DES SOLS

- Zones boisées
- Trame bocagère
- Zone d'habitat
- Hangars

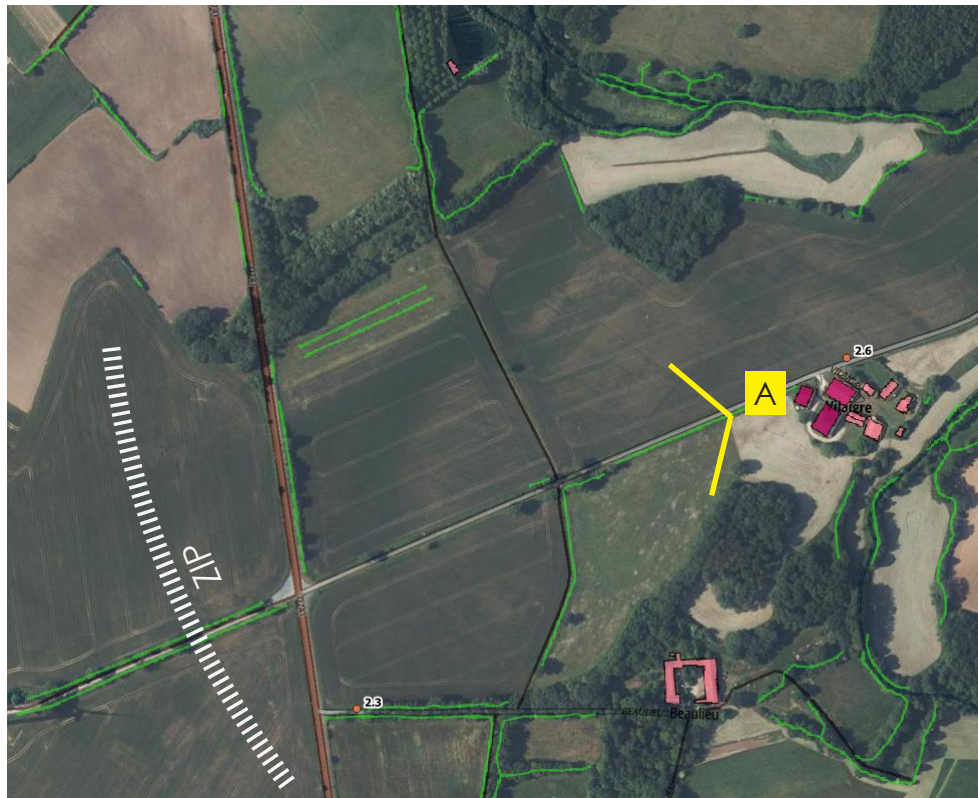
Perception à partir du hameau vers le secteur d'implantation, plusieurs habitations s'égrènent le long de la départementale 741 mais les perceptions sont largement filtrées par la végétation. Les possibilités de perception du secteur d'implantation sont faibles, ceci même à feuilles tombées. La sensibilité de l'habitat vis-à-vis de l'éolien peut être qualifiée de faible.



Perception à partir de la départementale 741 vers le secteur d'implantation lequel est localisé à gauche du parc éolien des Courtibeaux.

C.2.2 - Perception à partir de l'habitat environnant

J - Hameau de Vilaigre (Saint-Martin-l'Ars)



Repérage des points de vue et des conditions de perception



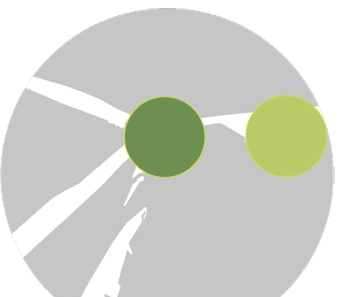
OCCUPATION DES SOLS

-  Zones boisées
-  Trame bocagère
-  Zone d'habitat
-  Hangars

Perception vers les franges du hameau orientées vers le secteur d'implantation, aucune habitation ne présente de vue vers le secteur d'implantation, ceci même à feuilles tombées. La sensibilité de l'habitat vis-à-vis de l'éolien peut être qualifiée de nulle.



Perception à partir du hameau vers le secteur d'implantation, les hangars masquent les vues vers le secteur d'implantation.

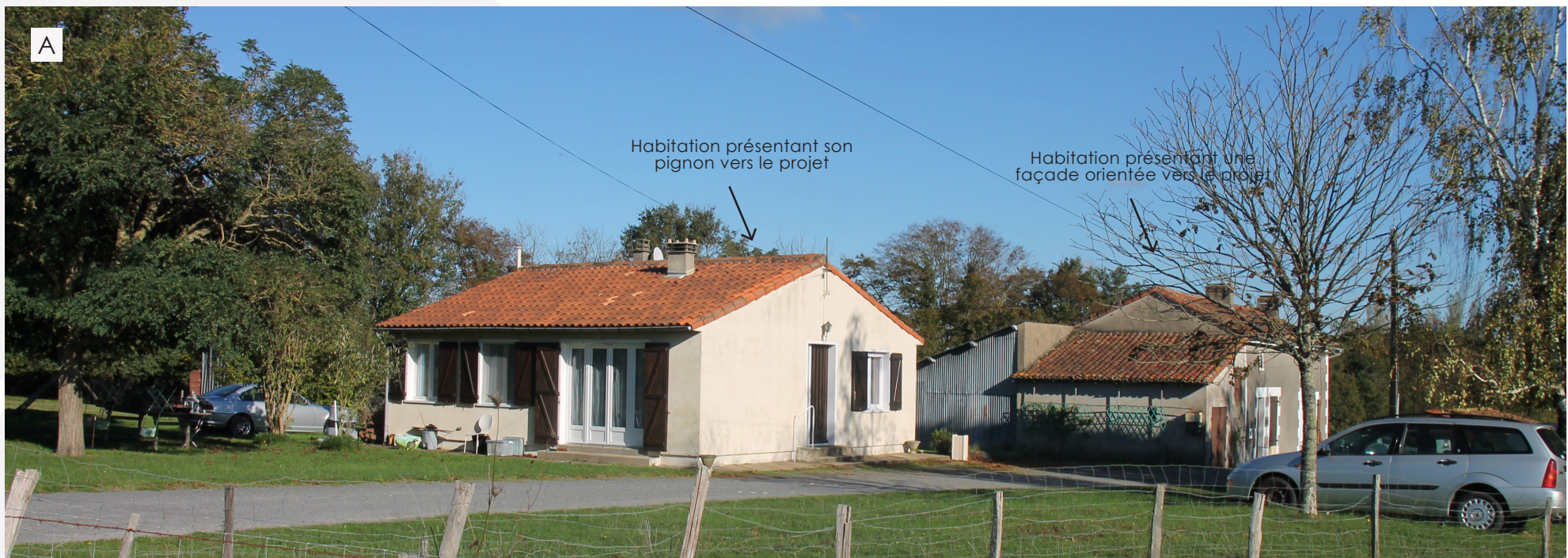


C.2.2 - Perception à partir de l'habitat environnant

K - Hameau de Rochereau (Saint-Martin-l'Ars)



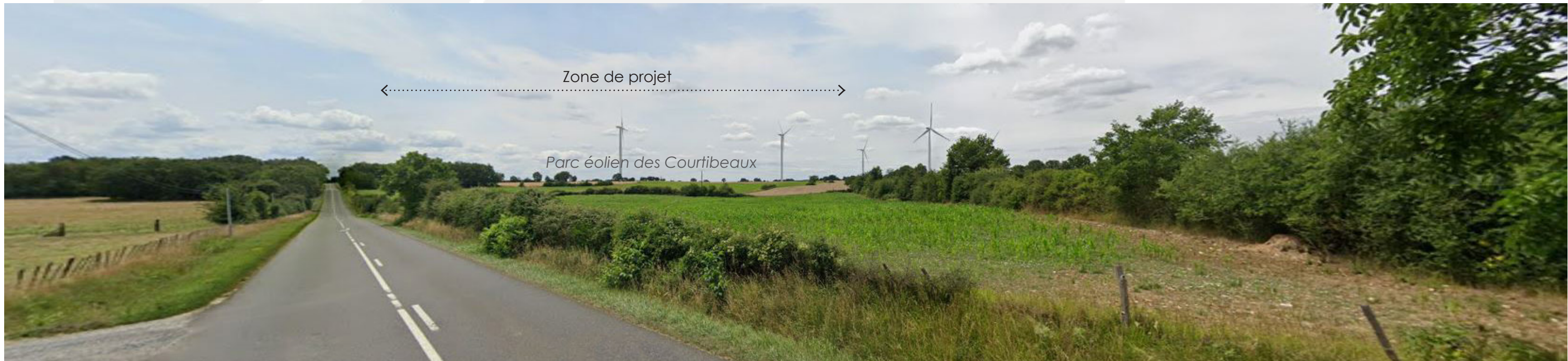
Repérage des points de vue et des conditions de perception



OCCUPATION DES SOLS

- Zones boisées
- Trame bocagère
- Zone d'habitat
- Hangars

Perception à partir du hameau implanté en bordure de la départementale 741, deux habitations présentent des vues vers le secteur d'implantation, ceci dans un contexte où l'éolien existe déjà. La sensibilité de l'habitat vis-à-vis de l'éolien peut être qualifiée de faible.



Perception à partir de la départementale 741 vers le secteur d'implantation lequel est implanté en arrière-plan du parc éolien des Courtibeaux.

C.2.2 - Perception à partir de l'habitat environnant

L - Hameau de Maillé (Saint-Martin-l'Ars)



Repérage des points de vue et des conditions de perception



OCCUPATION DES SOLS

-  Zones boisées
-  Trame bocagère
-  Zone d'habitat
-  Hangars

Perception vers les franges du hameau orientées vers le secteur d'implantation : seule une habitation présente une vue vers la plaine celle-ci est néanmoins filtrée par la végétation. Le parc éolien des Courtibeaux est en grande partie masqué par la végétation, le secteur d'implantation localisé en arrière plan sera peu perceptible. Les possibilités de perception du secteur d'implantation à partir de l'habitat sont faibles, ceci même à feuilles tombées. La sensibilité de l'habitat vis-à-vis de l'éolien peut être qualifiée de faible

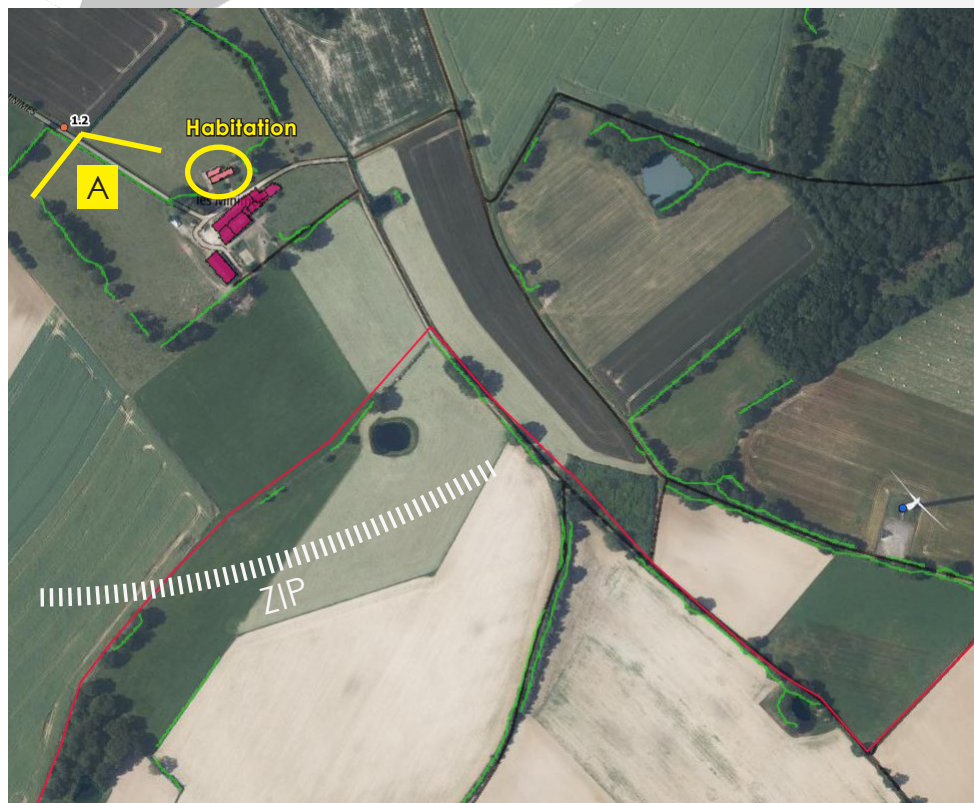


Perception à partir du hameau vers le secteur d'implantation, les éoliennes existantes, et projetées, seront masquées en grande partie.



C.2.2 - Perception à partir de l'habitat environnant

M - Hameau des Minimes (Payroux)



Repérage des points de vue et des conditions de perception



OCCUPATION DES SOLS

- Zones boisées
- Trame bocagère
- Zone d'habitat
- Hangars

Perception vers le hameau et le secteur d'implantation, les éoliennes existantes sont bien visibles à distance du hameau, cependant à proximité de l'habitation celles-ci sont masquées en grande partie par les hangars et la végétation présents en avant-plan. L'habitation offre des vues atténuées vers le secteur d'implantation, ceci dans un contexte où l'éolien existe déjà. La sensibilité de l'habitat vis-à-vis de l'éolien peut être qualifiée de faible.



Perception distante du hameau englobé dans un bosquet de chênes.

C.2.2 - Perception à partir de l'habitat environnant

N - Hameau de la Chevrolière (Payroux)



Repérage des points de vue et des conditions de perception



OCCUPATION DES SOLS

-  Zones boisées
-  Trame bocagère
-  Zone d'habitat
-  Hangars

Perception à partir du hameau et du secteur d'implantation à droite. L'habitation 1 présente une vue vers le secteur d'implantation mais elle sera filtrée par le rideau boisé en avant-plan. L'habitation 2 ne présente pas de vue directe vers la plaine, ses vues principales sont orientées vers le sud-ouest, mais une perception est possible à partir des abords de la maison. Les perceptions se font dans un contexte où l'éolien existe déjà aussi la sensibilité de l'habitat vis-à-vis de l'éolien peut être qualifiée de faible.



Perception à partir du hameau vers le secteur d'implantation, les éoliennes existantes sont masquées en grande partie.



C.2.3 - Bilan des perceptions à partir de l'habitat

Bilan des sensibilités

CRITÈRES DE HIÉRARCHISATION DES PERCEPTIONS

La présente hiérarchisation des sensibilités est issue de l'évaluation de terrain, et de la prise en compte des facteurs d'atténuation de la pression visuelle au niveau des zones d'habitat.

Très forte : perception visuelle très rapprochée et directe à partir des habitations, sans aucun filtre visuel. Et/ou perspective viaire résidentielle orientée vers le secteur d'implantation. Risque potentiel d'effet d'écrasement visuel et de surplomb sur les lieux de vie .

Forte : la frange résidentielle ou la trame viaire présente des perspectives visuelles dégagées orientées vers la ZIP et peu d'interfaces visuelles.

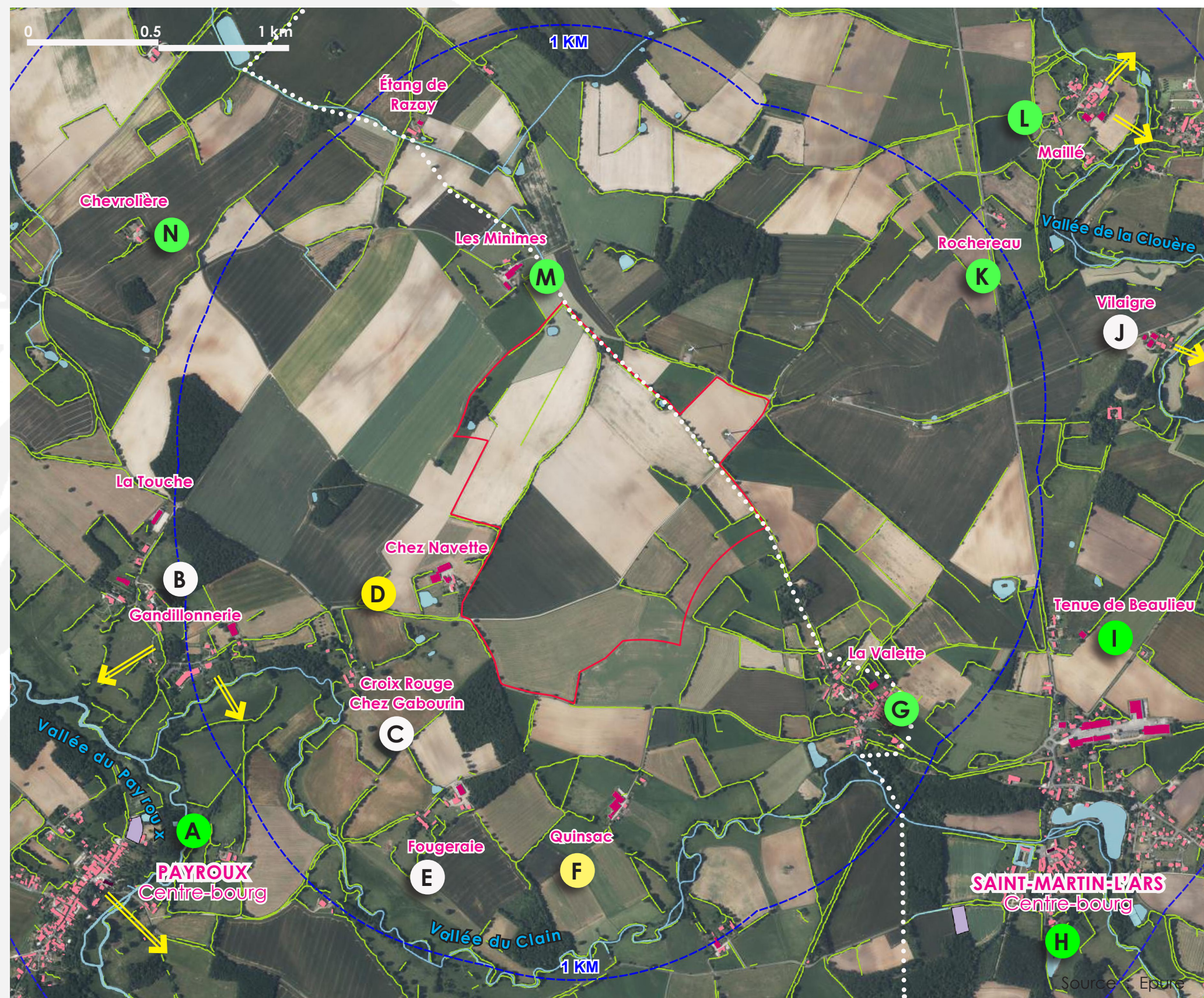
Modérée : la frange résidentielle ou la trame viaire présente des vues orientée vers la ZIP (percées visuelles) mais elle présente des interfaces visuelles qui masquent une bonne partie des perceptions.

Faible : la frange résidentielle ou la trame viaire présente peu de vues orientée vers la ZIP (pignons aveugles et/ou écrans pérennes). Une interface végétale, topographique ou bâtie conséquente réduit fortement la visibilité vers le secteur d'implantation. Cependant des bouts de pales peuvent émerger ponctuellement à partir des lieux de vie.

Très faible à nul : la frange résidentielle ou la trame viaire ne présente pas, ou très peu, de vues orientée vers la ZIP (pignons aveugles et/ou écrans pérennes). Les perceptions très atténuées, très partielles et/ou distantes sont peu significatives à nulles.

HIÉRARCHIE DES SENSIBILITÉS

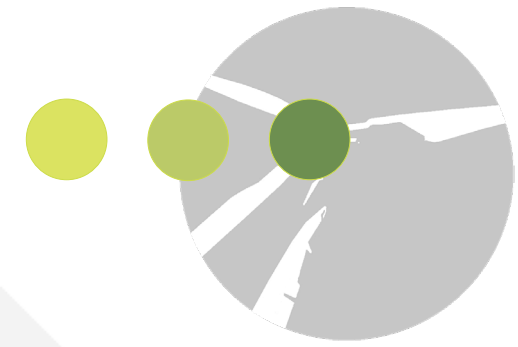
- X Très forte
- X Forte
- X Modérée
- X Faible
- X Très faible à nulle



A ANALYSE CIBLÉE DES LIEUX DE VIE : voir les pages 38 à 49

C.2.3 - Bilan des perceptions à partir de l'habitat

Bilan des sensibilités



Critères de hiérarchisation des sensibilités --> Voir page précédente

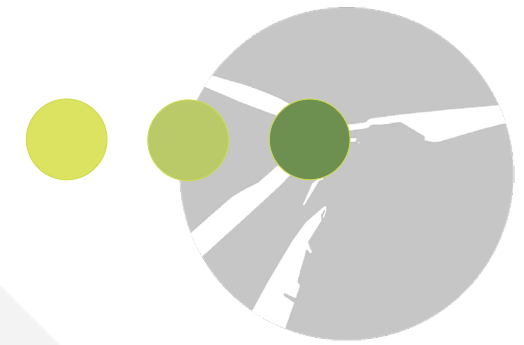
N°	Commune	Lieu dit	Dist. ZIP (mètres)	Rapport visuel avec le projet éolien (à partir des zones d'habitat)	Sensibilité
Habitat localisé en première ligne par rapport au secteur d'implantation					
A	Payroux	Bourg	1600	Une perception du secteur d'implantation sera possible mais atténuée par l'environnement végétal dense. La sensibilité de l'habitat vis-à-vis de l'éolien peut être qualifiée de faible.	f
B		Hameau de la Gandillonnerie	800	Les possibilités de perception du secteur d'implantation à partir de l'habitat sont très faibles, ceci même à feuilles tombées. La sensibilité de l'habitat vis-à-vis de l'éolien peut être qualifiée de très faible.	tf /n
C		Hameau Chez Gabourin	400	Vu la topographie des lieux situés au sein d'une cuvette bordée de boisements, aucune perception du site d'implantation n'est possible ceci même à feuilles tombées. La sensibilité de l'habitat vis-à-vis de l'éolien peut être qualifiée de nulle.	tf /n
D		Hameau Chez Navette	60	Seule une habitation présente une vue vers la plaine celle-ci est néanmoins légèrement filtrée par la végétation. La perception se fait dans un contexte où l'éolien existe déjà, aussi la sensibilité de l'habitat vis-à-vis de l'éolien peut être qualifiée de modérée.	M
E		Hameau de la Fougeraie	400	L'habitation localisée à l'arrière d'un hangar et d'un boisement dense ne présente aucune possibilité de perception significative, ceci même à feuilles tombées. La sensibilité de l'habitat vis-à-vis de l'éolien peut être qualifiée de très faible.	tf /n
F		Hameau de Quinsac	380	Seule une habitation présente une vue vers la plaine celle-ci est néanmoins filtrée par la végétation. Par ailleurs la façade principale orientée vers le sud, tourne le dos au secteur d'implantation, et la perception se fait dans un contexte où l'éolien existe déjà. La sensibilité de l'habitat vis-à-vis de l'éolien peut être qualifiée de modérée.	M
G		Hameau la Valette	500	Le hameau est englobé dans la végétation, seule une habitation présente une vue directe vers la plaine celle-ci est néanmoins filtrée par la végétation. Les possibilités de perception du secteur d'implantation à partir de l'habitat sont faibles, ceci même à feuilles tombées. La sensibilité de l'habitat vis-à-vis de l'éolien peut être qualifiée de faible.	f
H	Saint-Martin-l'Ars	Bourg	1400	Aucune habitation ne présente de vue vers le secteur d'implantation, ceci même à feuilles tombées. La sensibilité de l'habitat vis-à-vis de l'éolien peut être qualifiée de faible à très faible.	f
I		Hameau de la tenue de Beaulieu	540	Plusieurs habitations s'égrènent le long de la départementale 741 mais les perceptions sont largement filtrées par la végétation. Les possibilités de perception du secteur d'implantation sont faibles, ceci même à feuilles tombées. La sensibilité de l'habitat vis-à-vis de l'éolien peut être qualifiée de faible.	f
J		Hameau de Vilaigre	1380	Aucune habitation ne présente de vue vers le secteur d'implantation, ceci même à feuilles tombées. La sensibilité de l'habitat vis-à-vis de l'éolien peut être qualifiée de nulle.	tf /n
K		Hameau de Rochereau	1060	Deux habitations présentent des vues vers le secteur d'implantation, ceci dans un contexte où l'éolien existe déjà. La sensibilité de l'habitat vis-à-vis de l'éolien peut être qualifiée de faible.	f
L		Hameau de Maillé	1500	Seule une habitation présente une vue vers la plaine celle-ci est néanmoins filtrée par la végétation. Le secteur d'implantation localisé en arrière plan du parc éolien des Courtibeaux et de la végétation sera peu perceptible. Les possibilités de perception du secteur d'implantation à partir de l'habitat sont faibles, ceci même à feuilles tombées. La sensibilité de l'habitat vis-à-vis de l'éolien peut être qualifiée de faible.	f
M	Payroux	Hameau des Minimes	240	Les éoliennes existantes sont bien visibles à distance du hameau, cependant à proximité de l'habitation celles-ci sont masquées en grande partie par les hangars et la végétation présents en avant-plan. L'habitation offre des vues vers le secteur d'implantation, ceci dans un contexte où l'éolien existe déjà. La sensibilité de l'habitat vis-à-vis de l'éolien peut être qualifiée de faible.	f
N		Hameau de la Chevrolière	1330	Deux habitations présentent des perceptions plus ou moins filtrée par le contexte boisé. Les perceptions se font dans un contexte où l'éolien existe déjà, mais masqué en grande partie par des écrans bocagers, aussi la sensibilité de l'habitat vis-à-vis de l'éolien peut être qualifiée de faible.	f

Légende sensibilité : **TF** = Très Fort(e) - **F** = Forte - **M** : Modéré - **f** : faible - **tf /n** : très faible à nul(le)



C.3.1 - Tourisme

Aire éloignée (< 15 km)



Charroux - Petite cité de caractère



Saint-Martin-L'Ars - Abbaye Royale de la Réau



Saviné - Grottes du Chaffaud



C.3.1 - Tourisme

Aire rapprochée (<6 km)

ITINÉRAIRES DE PROMENADES

Le **Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée** (PDIPR) de la Vienne recense, depuis 1993, l'ensemble des chemins que souhaitent protéger les collectivités locales sur leur territoire. En 2012, il recensait 7 500 km de sentiers répartis sur 258 communes. Plusieurs itinéraires pédestres et cyclables sont localisés à proximité de la zone d'implantation projetée, dont un circuit jouxte la ZIP, le sentier des gentilhommières.

L'**itinéraire de Compostelle local**, ne fait pas partie des 5 grands itinéraires historiques lesquels sont en partie protégés. Il s'agit surtout d'un chemin de liaison qui permet de rallier un des 5 itinéraires de pèlerinage principaux. Il longe en grande partie la vallée de la Clouère, celle-ci englobée dans la végétation offre très peu de points de vue dégagés vers la zone de projet.

ENJEUX TOURISTIQUES RAPPROCHÉS

Sites historiques ou archéologique remarquable



- Saint-Martin-l'Ars (4.4 km) : Abbaye Royale de la Réau

Itinéraires de randonnées locales :



- 1 - Sentier des gentilhommières, pédestre, 20 km
- 2 - Boucle « Entre patrimoine architectural et nature », pédestre, 11.5 km
- 3 - Boucle pédestre « Au temps d'Aliénor » (n°14), pédestre, 6.2 km
- 4 - Boucle pédestre « Au temps d'Aliénor » (n°9), pédestre, 9.4 km
- 5.1 - Boucle pédestre « Le Chêne Tremblant » (n°1), pédestre, 7.5 km
- 5.2 - Boucle pédestre « Le Chêne Tremblant » (n°2), pédestre, 10.1 km
- 6 - Randonnée cycliste « Entre Vienne et Clouère », 104,5 km



Itinéraire de Compostelle :



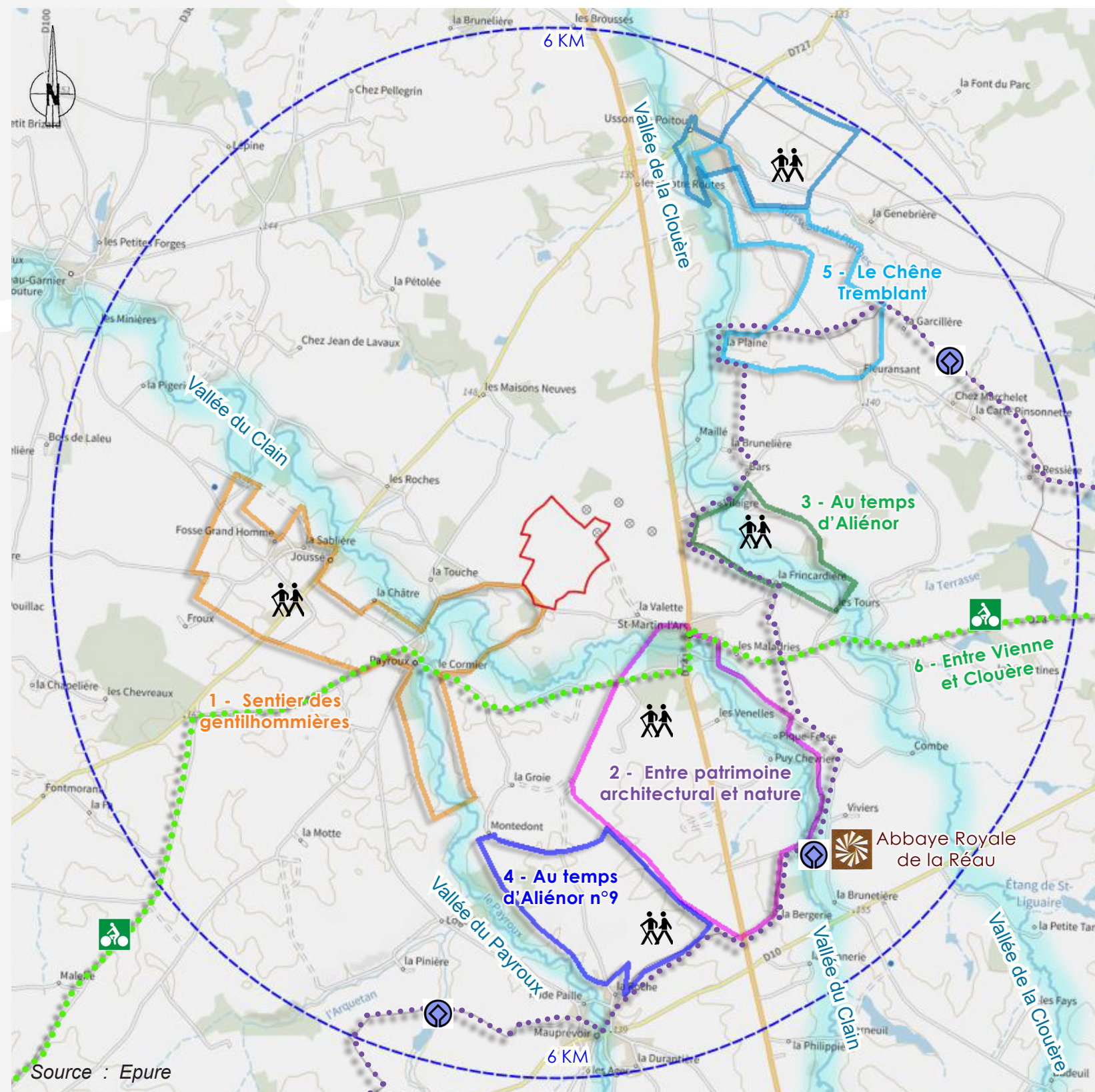
Itinéraire de liaison entre les 2 grands Chemins de Compostelle, la via Turonensis (Poitiers-Bordeaux) et la via Lemovicensis (Vézelay).



Aires d'étude autour de la zone de projet



Zone de projet



C.3.1 - Tourisme

Boucle de promenade « au temps d'Aliénor »

CIRCUIT AU TEMPS D'ALIÉNOR

Au temps d'Aliénor (Boucle 14) est un circuit de randonnée situé sur la commune de Saint-Martin-l'Ars. Ce parcours d'environ 6.2 kilomètres représente en moyenne 1h40 de marche. Il permet de s'abandonner au cœur de beaux paysages, en passant entre des haies et de magnifiques chênes. C'est au temps d'Aliénor que l'abbaye de la Réau (Saint-Martin-l'Ars), d'origine royale a été fondée. Héritière convoitée, reine par deux fois, Aliénor d'aquitaine joue un rôle politique indéniable et reste un personnage incontournable de l'histoire poitevine.



Plan du circuit au temps d'Aliénor



Panneau du circuit « Au temps d'Aliénor » sur la place l'église de Saint-Martin-l'Ars



Signalétique du circuit « Au temps d'Aliénor » au niveau du hameau de Vilaigre

Boucle de promenade « Chemin des gentilhommières »

CIRCUIT DE PROMENADE LOCAL

Le Chemin des gentilhommières, boucle pédestre balisée de 20 km, longe le secteur d'implantation sur un peu plus de 400 mètres.



A - Payroux, perception à partir du chemin des gentilhommières. Ferme « Chez Navette »



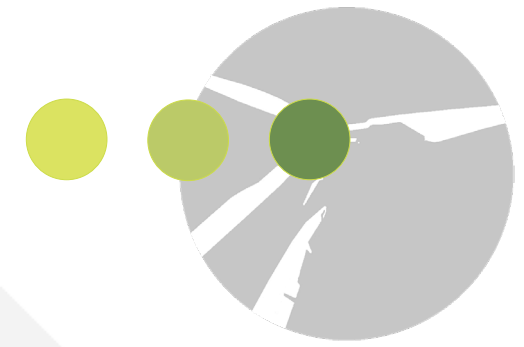
B - Payroux, perception à partir du chemin des gentilhommières



B - Payroux, perception à partir du chemin des gentilhommières

C.3.1 - Tourisme

Boucle de promenade « Chemin des gentilhommières »



LES GENTILHOMMIÈRES

Les gentilhommières correspondent à une multitude de petits châteaux, logis et maisons de maître disséminés tout au long du circuit éponyme. Ces édifices, symboles de prospérité, étaient construits pour être vus, comme le château du bourg de Jousse, de Fougeraie, de la Touche,... Ce type de construction « de petite noblesse » est très fréquent dans le Montmorillonais, pays voisin de grandes propriétés. Devant la misère, de nombreux paysans pauvres ne pouvant vivre de leur terre, et avaient dû vendre leur tenure durant le 16ème et le 17ème siècle. C'est une réelle mutation foncière qui marqua les espaces du canton de Charroux et explique l'existence de grands domaines.



Plan du chemin des gentilhommières



A - Payroux - Gentilhommière de la Fougeraie



B - Payroux - Gentilhommière de la Touche



C - Jousse - Gentilhommière



C.3.2 - Paysages remarquables

Aire d'étude 15 km

PAYSAGE REMARQUABLE PROTÉGÉ

- Sites inscrits et classés (au titre de la loi de 1930).

Trois sites protégés se trouvent dans l'aire d'étude, ils sont tous localisés à plus de 12 km du secteur d'implantation.

Site de 6 à 15 km :

- Magné (site inscrit) : Fontaine de Puyrabier,
- Savigné (site inscrit) : Grottes du Chaffaud,
- Anois (site inscrit) : Église et cimetière.

- Site Patrimonial Remarquable (S.P.R) :

Les sites patrimoniaux remarquables ont été créés par la loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine. Ce dispositif a pour objectif de protéger et mettre en valeur le patrimoine architectural, urbain et paysager de nos territoires.

Un seul site patrimonial remarquable est présent à près de 10 km du secteur d'implantation, le site patrimonial de Charroux.

- SPR de Charroux : le site patrimonial remarquable a été créé en juillet 2017, sur la base d'une Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP).

Cette aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine est motivée notamment par la présence de l'abbaye bénédictine Saint-Sauveur de Charroux dont la Tour Charlemagne se dresse au milieu du village (voir détail au niveau des pages suivantes). Outre le centre ville ancien la protection comprend plusieurs hameaux (écarts) présents autour de l'agglomération.

Le village présente de nombreuses autres richesses patrimoniales, dont certaines sont classées monument historique (voir détail au niveau du chapitre D.1).

PAYSAGES PROTÉGÉS :

Site classé ou inscrit :



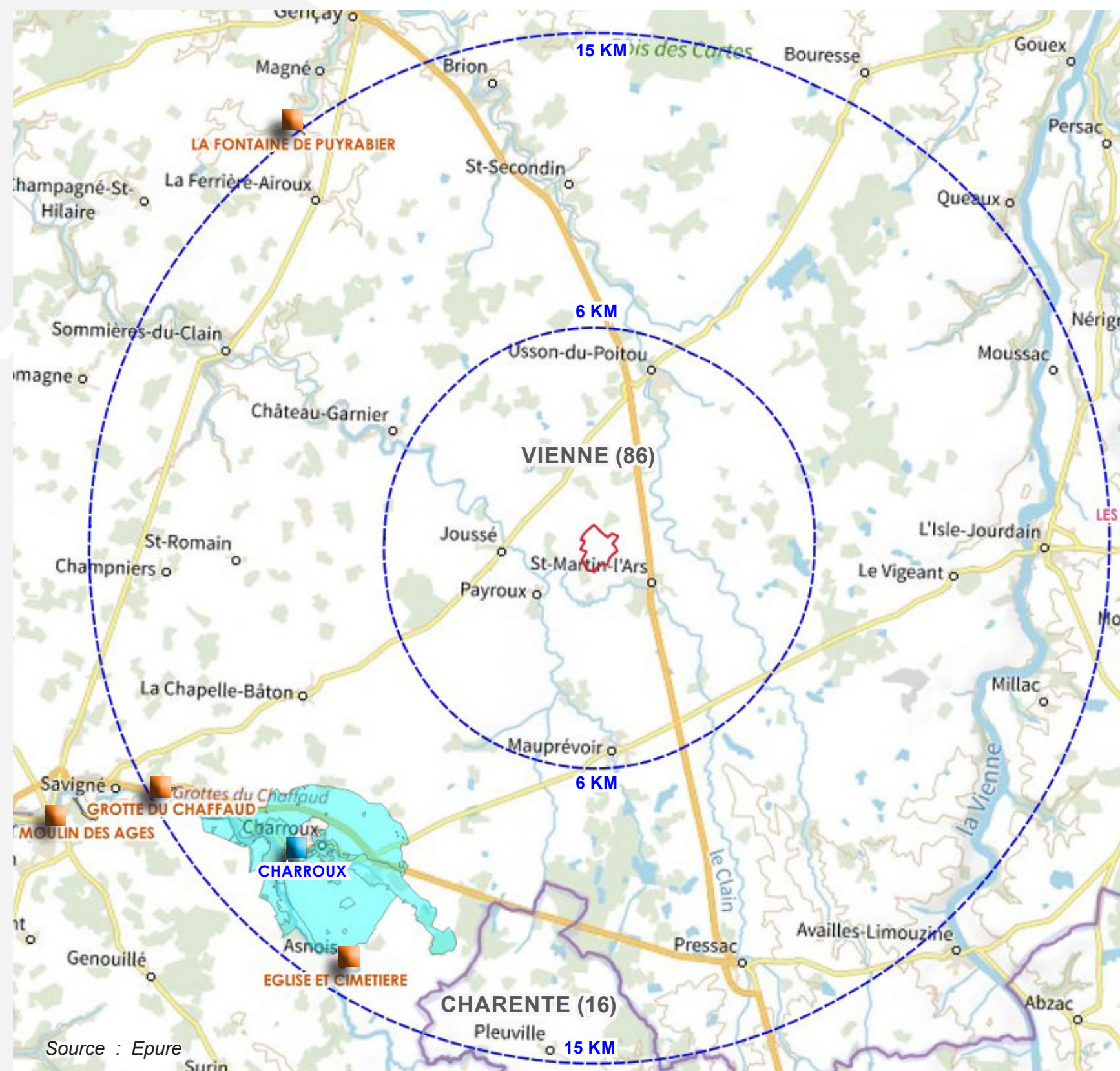
Site Patrimonial Remarquable :



Aires d'étude autour de la zone de projet



Zone de projet



C.3.2 - Paysages remarquables

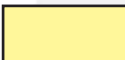
Enjeux et sensibilités paysagères



Commune	Élément patrimonial	Dist. ZIP (km)	Protection	Synthèse de l'enjeu	Enjeu	Sensibilité paysagère		
						Fort	M	f/n
Site patrimonial remarquable (protégé)								
Charroux	Ensemble patrimonial	9.5 à 14	Classé	La modélisation des zones de visibilité (ZIV) permet de constater qu'aucune covisibilité n'est possible à partir du centre historique mais une covisibilité sera à priori perceptible de façon ponctuelle à partir du plateau environnant, notamment au niveau du hameau des Granges et de la départementale 10 qui offre des vues dégagées vers le secteur d'implantation.	F			n
Sites protégés au titre de la loi de 1930								
Anois	Église et cimetière	14.2	Site inscrit	Le site comprend une église est construite sur un plan en croix simple et un cimetière. Ce site localisé dans une dépression à l'intérieur d'un méandre de la Charente ne présente aucun risque de covisibilité. Le site est localisé en dehors de la zone de visibilité de la ZIV maximaliste, aussi aucune covisibilité n'est possible.	M			n
Savigné	Grottes du Chaffaud	14.3	Site inscrit	Ce site localisé en bord de Charente, le long de la D148, est le témoignage de l'occupation humaine et continue depuis la Préhistoire. Un sentier d'interprétation permet au public de découvrir les 4 grottes. Le site intégralement boisé est localisé en dehors de la zone de visibilité de la ZIV maximaliste, aussi aucune covisibilité n'est possible.	M			n
Magné	Fontaine de Puyrabier	15.2	Site inscrit	Le site comprend la fontaine de Puyrabier ainsi que les terrains avoisinants et la ferme du Puy Rabier, mais seul l'accès à la fontaine est ouverte au public. Il s'agit d'une résurgence formant la source de la Belle. Vu la densité de végétation qui entoure la source aucune covisibilité n'est possible. Cependant un faible risque de covisibilité existe à partir de la route menant au hameau de Puy Rabier (voir zoom cartographique en page suivante).	M			f
Civray, Savigné	Moulin des Âges	16.7	Site inscrit	Le moulin est localisé en fond de vallée, au bord de Charente, au sein d'un boisement dense, aussi aucune covisibilité n'est possible.	M			n

LÉGENDE DU TABLEAU : Critères de hiérarchisation des enjeux et des sensibilités --> **Voir page 8**

* Éléments protégés : l'absence de détails signifie que l'intégralité du monument est protégé, dans le cas contraire la protection n'est que partielle.

 Site qui présente des covisibilités potentielles, fait l'objet d'une évaluation spécifique au niveau du chapitre « analyse des impacts ».

Enjeu et sensibilité :
- F : Fort(e)
- M : Modéré
- f / n : faible à nul(le)



C.3.2 - Paysages remarquables

Site patrimonial protégé de Charroux

SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE DE CHARROUX

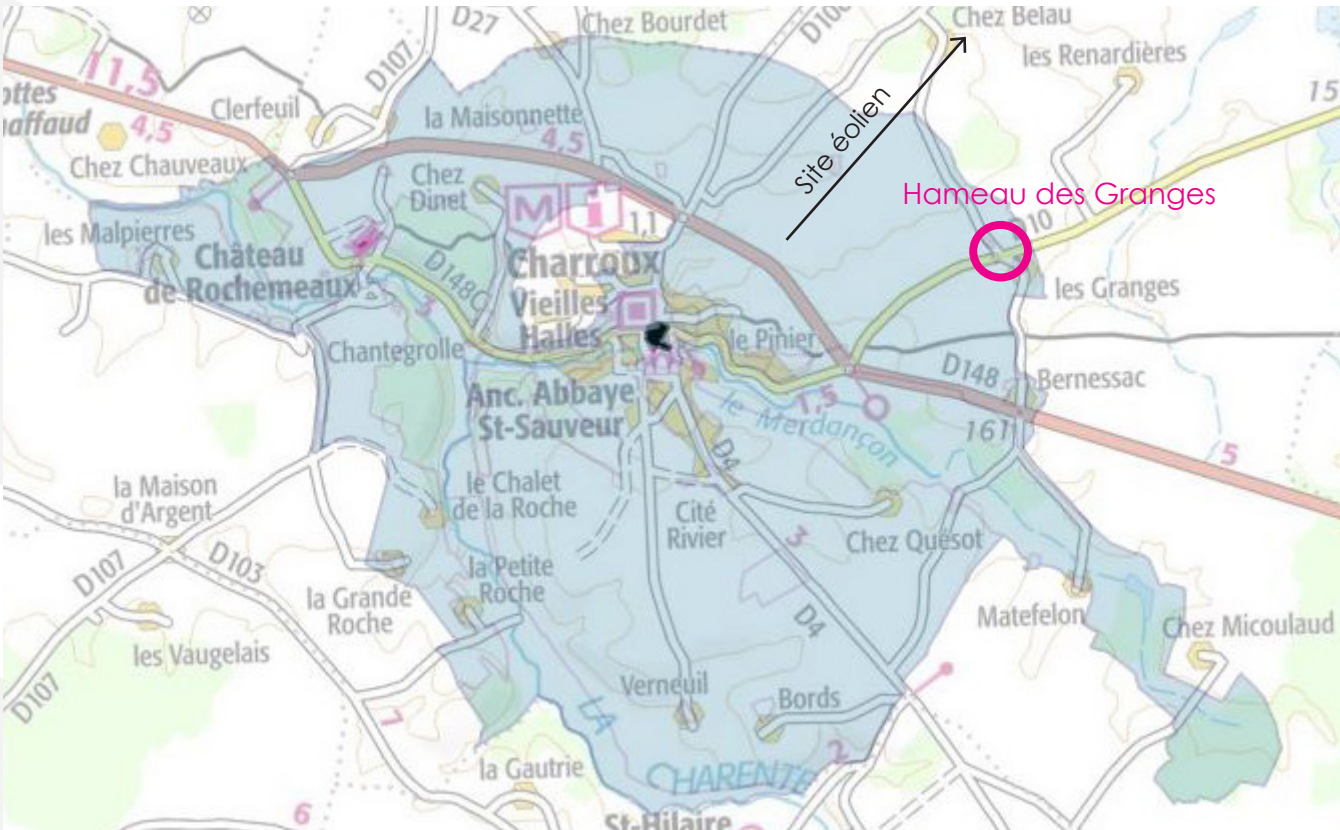
La commune est implantée le long de la vallée du Merdançon, laquelle est un affluent de la Charente, aussi aucune covisibilité à partir de l'agglomération n'est possible du fait de la topographie et de la végétation. La modélisation des zones de visibilité (ZIV) permet de vérifier qu'aucune covisibilité n'est possible à partir du centre historique mais une covisibilité sera à priori perceptible de façon ponctuelle à partir du plateau environnant, notamment au niveau du hameau des Granges et de la départementale 10 qui offre des vues dégagées vers le secteur d'implantation.



Cloître de l'abbaye bénédictine Saint-Sauveur

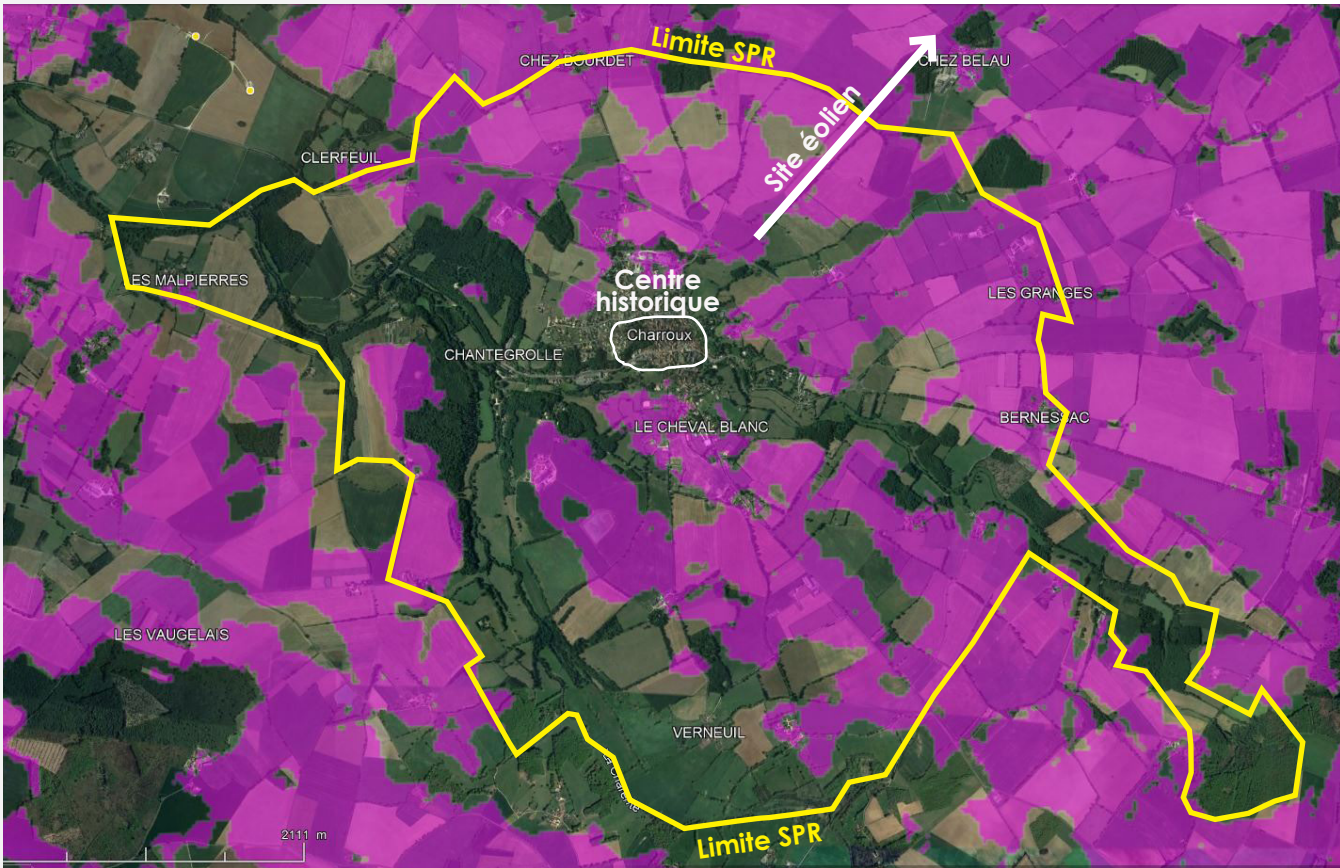


La tour Charlemagne de l'abbaye bénédictine Saint-Sauveur se dresse au milieu du village



Aire de protection du SPR de Charroux :

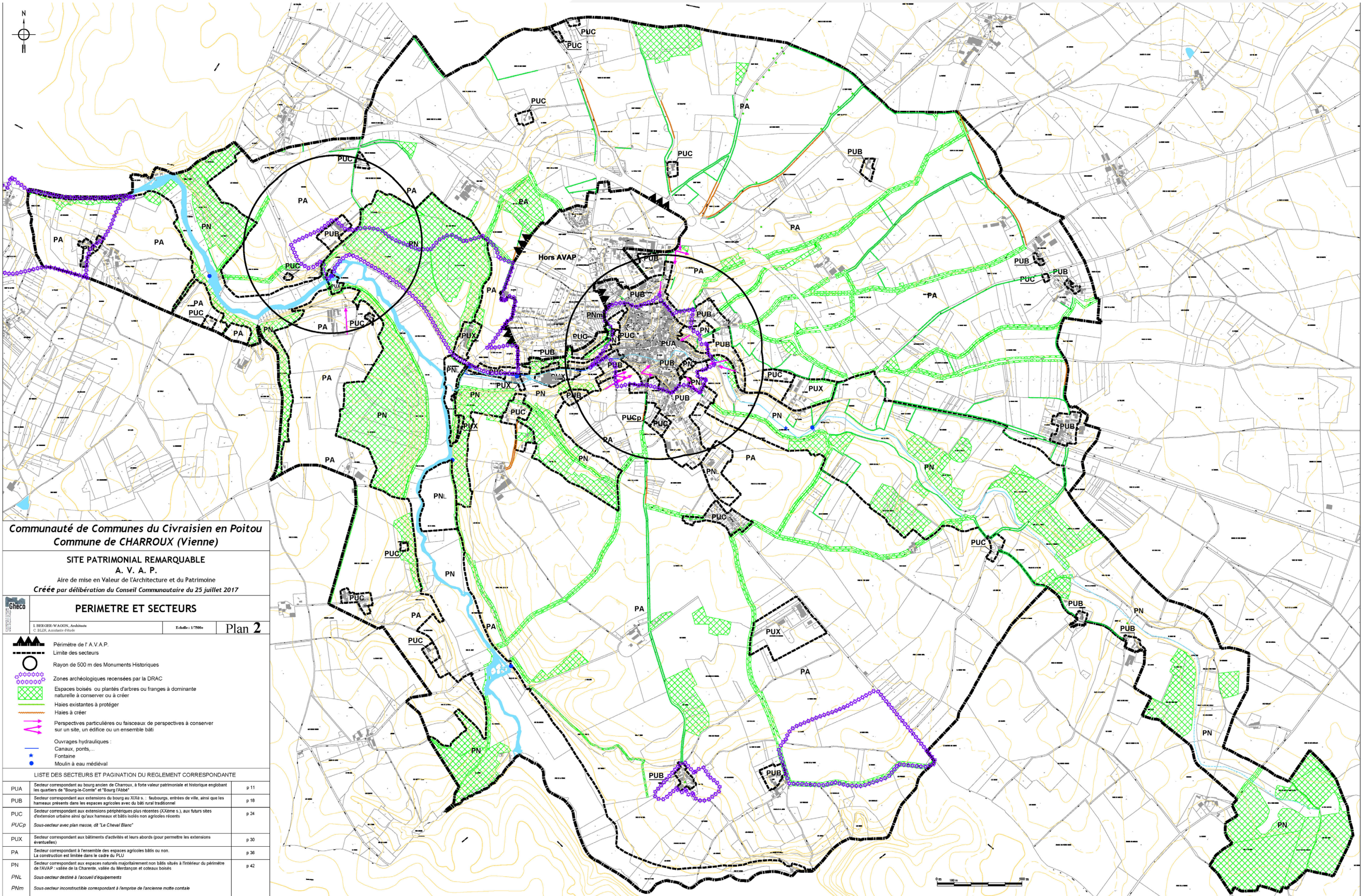
Source : Atlas des patrimoine

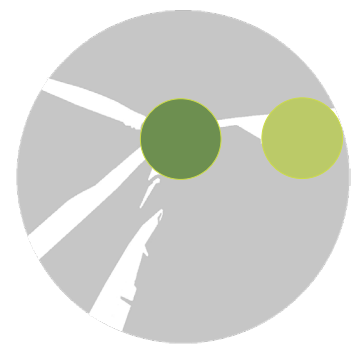


Modélisation de la zone de visibilité réalisée sur la base d'une ZIV maximaliste du projet éolien

C.3.2 - Paysages remarquables

Site protégé de Charroux



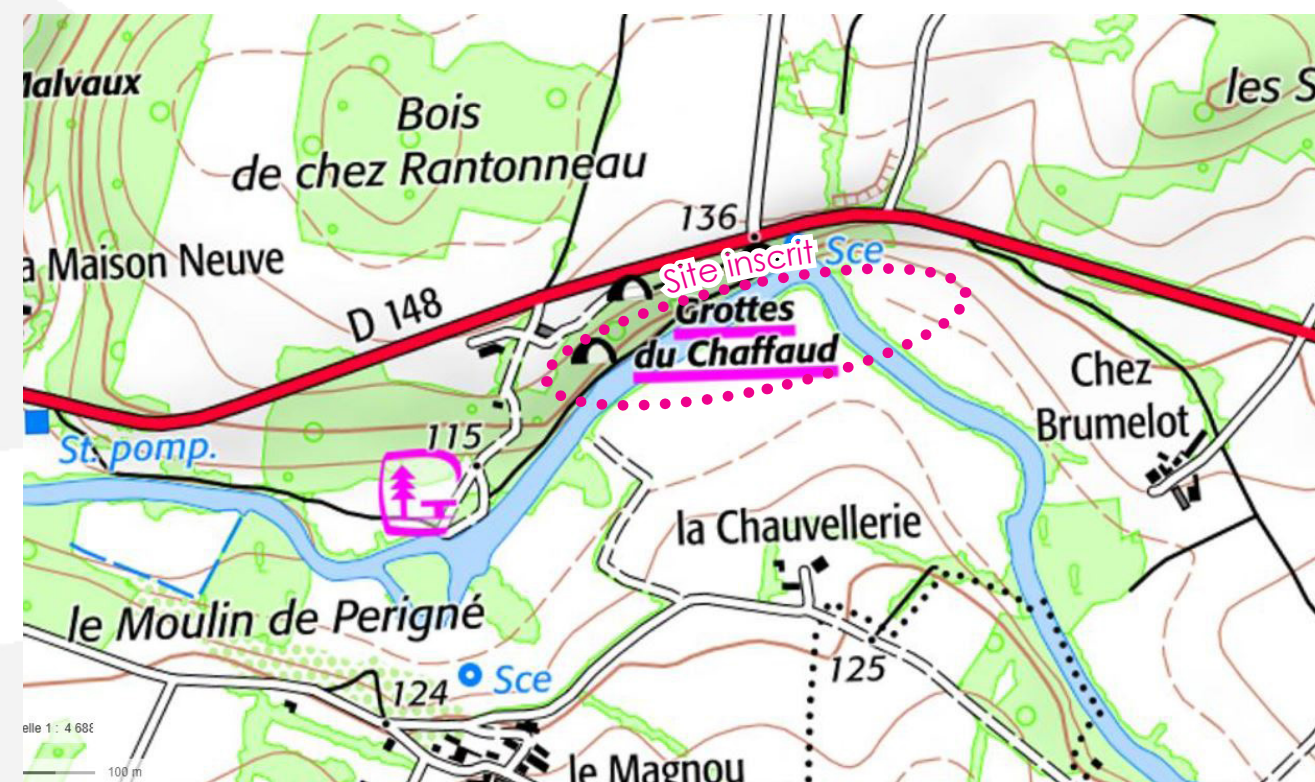


C.3.2 - Paysages remarquables

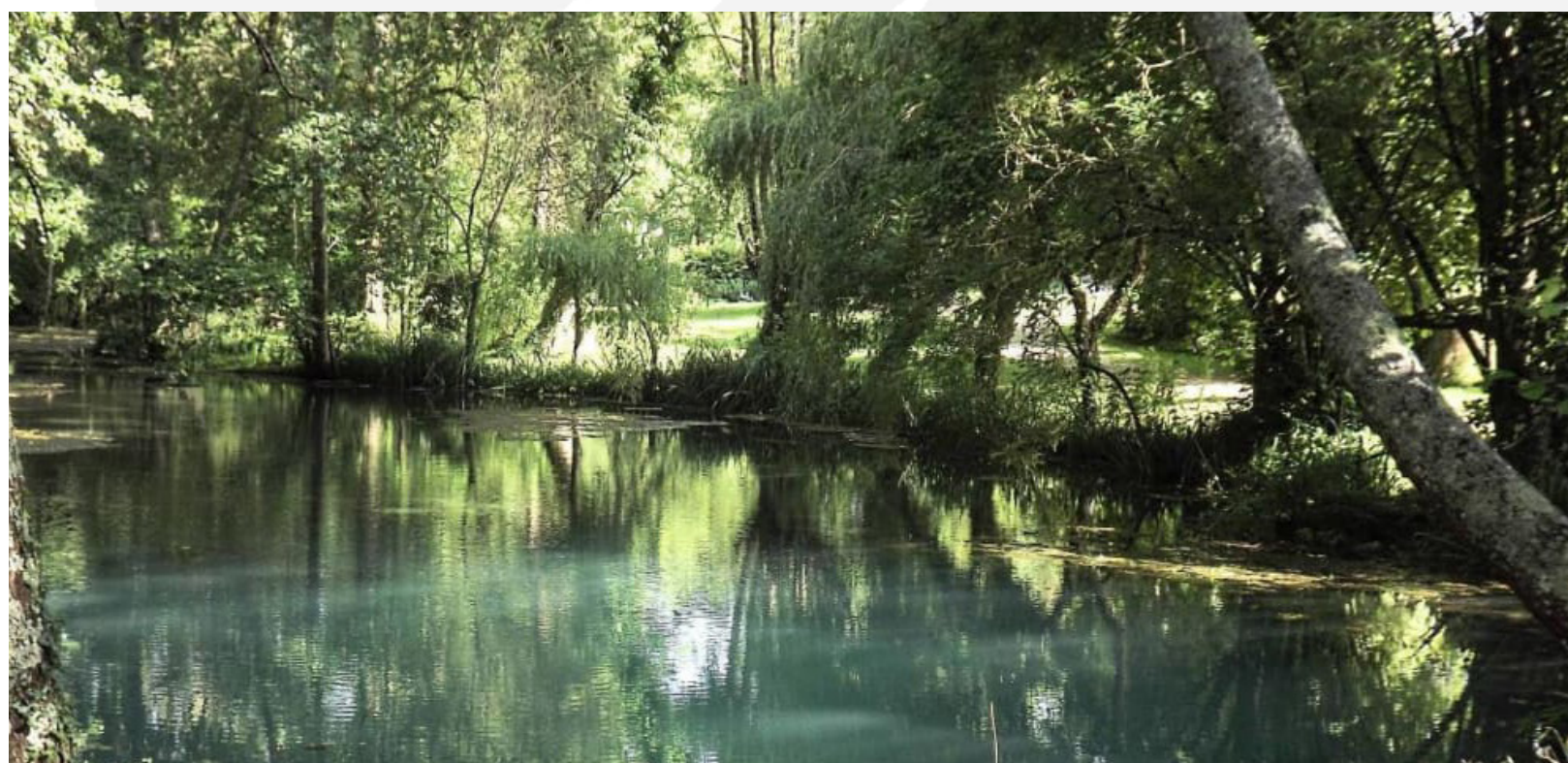
Sites protégés loi 1930 < 15 km



Savigné - Site inscrit des grottes du Chaffaud



Savigné - Site inscrit des grottes du Chaffaud



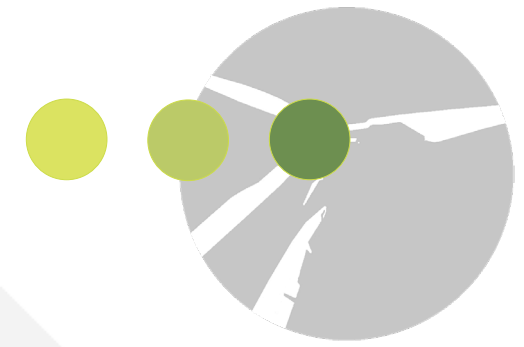
Puyrabier - Site inscrit de la Fontaine bleue



Puyrabier - Site inscrit de la Fontaine bleue
Périmètre du site protégé et zone de covisibilité potentielle (basée sur ZIV maximaliste)

C.3.2 - Paysages remarquables

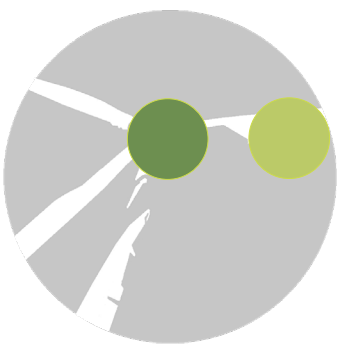
Sites protégés loi 1930 < 15 km



Civray, Savigné, Moulin des Âges



Anois, Église et cimetière



C.4 - Synthèse des enjeux et sensibilités paysagères

Critères de hiérarchisation des enjeux et des sensibilités --> Voir page 8

	Élément patrimonial	Dist. ZIP (km)	Protection	Synthèse de l'enjeu	Enjeu	Sensibilité paysagère		
						Fort	M	f/n
Site patrimonial remarquable (protégé)								
Charroux	Ensemble patrimonial	9.5 à 14	Classé	La modélisation des zones de visibilité (ZIV) permet de constater qu'aucune covisibilité n'est possible à partir du centre historique de Charroux, cependant une covisibilité sera à priori perceptible en limite nord-est du SPR, de façon ponctuelle, à partir du plateau environnant, notamment au niveau du hameau des Granges et de la départementale 10 qui offre des vues dégagées vers le secteur d'implantation.	Fort			f
Site protégé (loi 1930)								
Anois	Église et cimetière	14.2	Site inscrit	Ce site situé dans une dépression à l'intérieur d'un méandre de la Charente est localisé en dehors de la zone de visibilité de la ZIV maximaliste, aussi aucune covisibilité n'est possible.	Modéré			n
Savigné	Grottes du Chaffaud	14.3	Site inscrit	Le site inscrit intégralement boisé est localisé en dehors de la zone de visibilité de la ZIV maximaliste, aussi aucune covisibilité n'est possible.	Modéré			n
Magné	Fontaine de Puyrabier	15.2	Site inscrit	Vu la densité de végétation qui entoure la source aucune covisibilité n'est possible. Cependant un faible risque de covisibilité existe à partir de la route menant au hameau de Puy Rabier.	Modéré			f
Civray, Savigné	Moulin des Âges	16.7	Site inscrit	Ce site est localisé en fond de vallée, au bord de Charente, au sein d'un boisement dense, il se situe en dehors de la zone de visibilité de la ZIV maximaliste, aussi aucune covisibilité n'est possible.	Modéré			n
Autres enjeux paysagers								
Entités de paysage	Paysages de plaines vallonnées, boisées : Terre de Brandes	In Situ	Néant	Cette entité qui accueille une partie du site éolien projeté est caractérisée par un paysage plus ou moins ouvert, à grande échelle, lequel est plutôt propice au développement éolien et présente une sensibilité faible	Faible			f
	Paysages de plaines vallonnées, boisées : Terres rouges	> 2 km	Néant	Entité de paysage caractérisée par un paysage semi-ouvert qui présente une sensibilité paysagère faible vis-à-vis du développement éolien.	Faible			f
	Paysages de bocages : Bocage Montmorillonnais	> 10 km	Néant	Cette entité qui accueille une partie du site éolien projeté, est caractérisée par un paysage de bocage plus ou moins dense, elle présente une sensibilité paysagère faible.	Très faible			tf
Tourisme	Cité de caractères, sites historiques, randonnées,...	> 4 km	Néant	Le site éolien se trouve à l'écart des grands pôles d'attractivité touristique du territoire. L'activité touristique locale est très diffuse.	Faible			f
Cadrage de l'éolien	Zones propices à l'éolien et zones d'accélération de l'éolien	Secteur	Néant	Dans cette cartographie on identifie une moitié est potentiellement favorable et une moitié ouest peu ou pas favorable qui nécessite des études affinées.	Faible			f/n
Habitat et lieux de vie	Communes et hameaux proches du secteur d'implantation	Secteur	Néant	L'habitat localisé au sein des vallées présente une sensibilité faible à nulle. Par contre certains lieux de vie situées sur la plaine à proximité immédiate du secteur d'implantation sont plus exposés aussi la sensibilité paysagère peut s'avérer être ponctuellement modérée.	Fort		M	f/n
Grands axes	Environnement du secteur d'implantation du projet	Secteur	Néant	Le projet éolien présente des perceptions ponctuellement fortes à partir des départementales 727 et 741 et des chemins secondaires qui environnent l'aire d'implantation du projet. Les perceptions sont plutôt modérée à partir de la départementale 10, les incidences visuelles s'affaiblissent très rapidement avec l'éloignement, à plus de 6 km.	Modéré à faible		M	f/n

C.4 - Synthèse des enjeux et sensibilités paysagères

Aire d'étude < 15 km (AER & AEE)



PATRIMOINE PAYSAGER

Sites protégés : Sites loi 1930 et SPR
Sensibilité forte, moyenne, faible et nulle :

Site Patrimonial Remarquable :

TOURISME

- Pôles d'attractivité**
- Petite cité de caractère
 - Sites historiques ou archéologique remarquable
 - Parc et jardins remarquables
- Grands itinéraires de randonnées**
- G.R 48 - Bords de la Vienne
 - Randonnée cycliste « Entre Vienne et Clouère »

CONTEXTE ÉOLIEN

Éoliennes existantes, autorisées construites ou non

Aires d'étude autour de la zone de projet Zone de projet



C.4 - Synthèse des enjeux paysagers

DOCUMENTS DE CADRAGE DE L'ÉOLIEN

Le SRE Poitou-Charentes validé en 2012 (et annulé en 2017) avait identifié ce territoire comme étant favorable au développement de l'éolien. Depuis une Cartographie du Potentiel éolien terrestre a été produite par les services de l'État en Nouvelle-Aquitaine, celle-ci basée sur les enjeux patrimoniaux, les contraintes et les servitudes à différentes échelles, identifie une bonne partie de la zone de projet comme étant favorable à l'éolien. Une cartographie des **zones d'accélération de l'éolien** a été définie par la commune, celle-ci identifie la zone de projet comme étant propice.

RAPPORT AU DÉVELOPPEMENT ÉOLIEN

La zone d'implantation projetée est localisée à proximité de deux parcs éoliens accordés, les parcs éoliens des Courtibeaux (en service) et des Patureaux (accordé mais non installé), aussi le présent projet consiste en une extension du parc existant. Le projet devra donc s'inscrire au mieux dans la continuité de l'existant.

GRANDS PAYSAGES ET AXES DE PERCEPTION

Les interactions visuelles les plus marquées s'observeront surtout en partie est du secteur d'implantation au niveau de la départementale 741 qui est un axe de transit relativement fréquenté (Gençay-Confolens) et présentant des vues axiales et de la départementale 727 moins fréquentée (Civray-Usson-du-Poitou) qui traverse le secteur d'implantation. Des perceptions ponctuellement fortes pourront s'observer à partir des départementales et des chemins secondaires qui environnent l'aire d'implantation du projet. Ces routes sont secondaires et font l'objet d'une fréquentation essentiellement locale. Les axes de communication qui suivent les vallées (Clain, Payroux), sont plus ou moins encaissés et souvent bordées de boisements, ils présentent des risques d'intervisibilité très atténués voire nuls. Les perceptions seront plutôt modérées à partir de la départementale 10, plus distante, et offrant des perception latérale, les incidences visuelles s'affaiblissent très rapidement avec l'éloignement, à plus de 6 km.

TOURISME

Le secteur d'étude est à l'écart du pôle touristique départemental situé au cœur de la Vienne lequel regroupe Poitiers, le site du Futuroscope, et de nombreux itinéraires de découverte et s'étend vers l'ouest vers Niort et le marais Poitevin. La seule activité touristique locale concerne la randonnée nature, pédestre et cycliste mais ces circuits, qui empruntent en grande partie les vallées, sont fréquentés à priori de façon très modérée et diffuse.

PERCEPTION À PARTIR DES LIEUX DE VIE

Suivant l'analyse approfondie des lieux de vie (chapitre C.2.2) « Perception à partir de l'habitat », la topographie des lieux ainsi que la densité de la trame bocagère ont une incidence significative sur les conditions de visibilité du secteur d'implantation. Les habitats groupés (Payroux, Joussé, Saint-Martin-l'Ars,...) sont implantés de façon préférentielle au sein des vallées et bénéficient de façon significative des écrans visuels liés au relief, à la végétation voire au bâti (hangars notamment,...). L'habitat dispersé localisé sur le plateau, est composé de hameaux et d'écarts, il est potentiellement plus exposé visuellement. Cependant cet habitat dispersé bénéficie d'atténuations visuelles conséquentes, en effet, il est souvent situé au sein de légers replis de relief et entouré d'un cocon végétal qui lui permet de se protéger des vents hivernaux souvent très rudes. La perception des éoliennes à partir de l'intérieur de ces hameaux ou écarts est souvent très cadrée par la présence du végétal et/ou du bâti en avant-plan ceci en l'absence de perspectives urbaines orientées vers le secteur d'implantation. Le bilan des perceptions à partir de l'habitat met en avant une sensibilité globalement faible avec des perceptions ponctuellement modérées.

PAYSAGES REMARQUABLES

Site inscrit et classé : Cinq sites protégés se trouvent dans l'aire d'étude, ils sont tous localisés à plus de 12 km du secteur d'implantation. Du fait de la distance et de la configuration des sites, pour la plupart localisés en bordure de cours d'eau boisés (fond de vallées ou versants), seul le site de la Fontaine de Puyrabier Magné est susceptible de présenter une covisibilité, ceci à partir de la ferme localisée sur les hauteurs du site.

Site patrimonial remarquable : Un seul site patrimonial remarquable est présent à près de 10 km du secteur d'implantation, le site patrimonial de Charroux. Cette aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine est motivée notamment par la présence de l'abbaye bénédictine Saint-Sauveur de Charroux dont la Tour Charlemagne se dresse au milieu du village. Outre le centre ville ancien la protection comprends plusieurs hameaux (écarts) présents autour de l'agglomération. Au vu de la configuration du paysage aucune visibilité n'est possible à partir du centre-bourg seule une covisibilité distante est possible à partir franges nord-est du site patrimonial.

Pour conclure

Le patrimoine paysager et architectural protégé présente, à priori, une sensibilité faible au regard du projet éolien, ceci du fait de la configuration des sites localisés au sein de vallées, et dans un contexte boisé et/ou bâti très protecteur. De ce fait l'enjeu principal qui ressort de cette analyse paysagère est celui de la perception du projet à partir de l'habitat. Vu la dispersion de l'habitat sur le plateau les risques d'intervisibilité avec le projet éolien sont accrus. Cependant la présence de boisement et de la trame bocagère auront un effet d'atténuation visuelles souvent significatif.

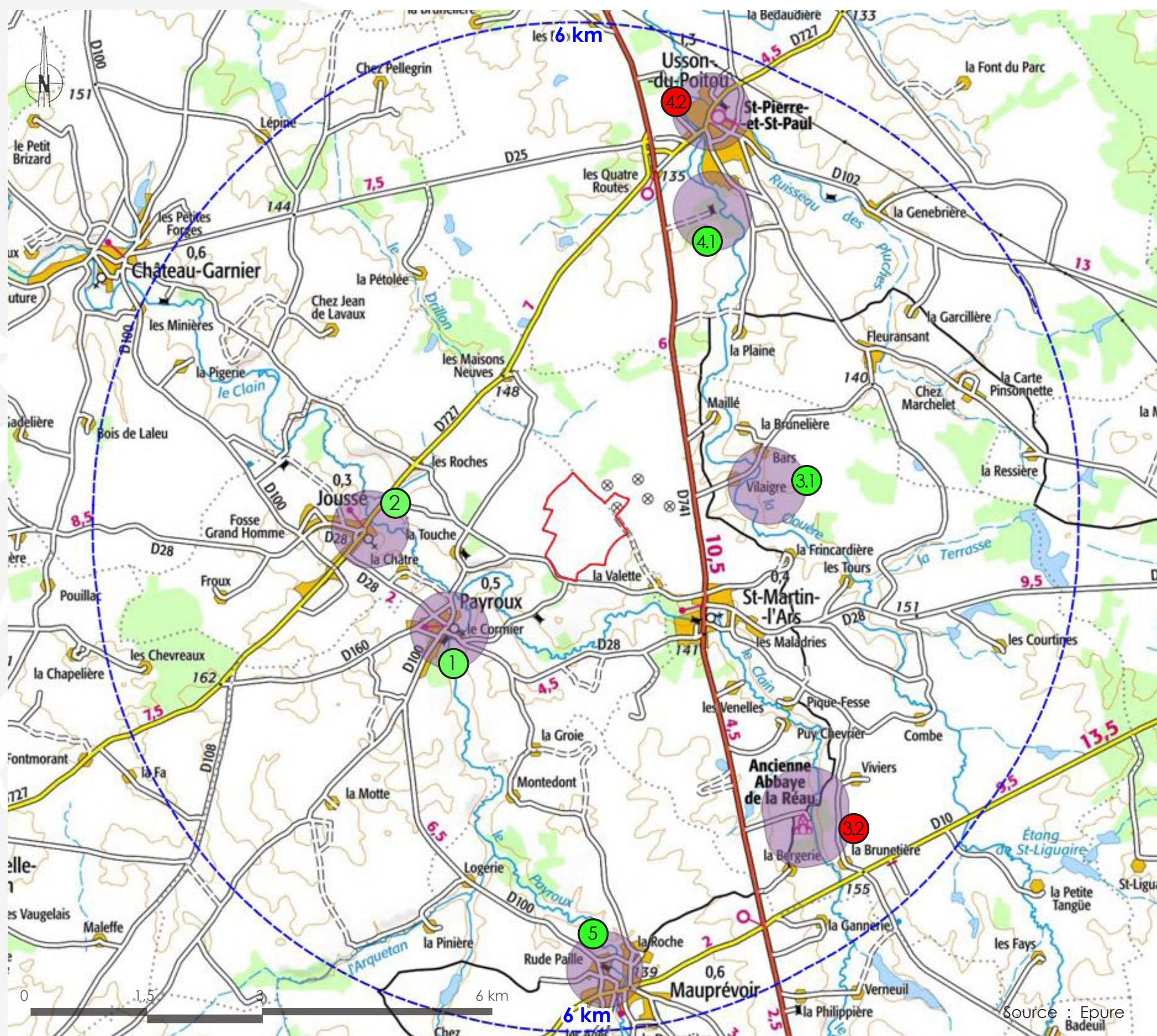
D / PATRIMOINE ARCHITECTURAL REMARQUABLE



D 1 - Monuments historiques protégés - Aire d'étude rapprochée < 6 km

L'aire d'étude rapprochée est marquée par la présence de sept éléments de patrimoine protégé.

Une très grande partie de ce patrimoine étant situé au sein de vallées (Clain, Clouère,...), l'incidence du projet éolien sur ces monuments pourra être atténuée de façon significative, voire totale.



D 1 - Monuments historiques protégés - Aire d'étude rapprochée < 6 km

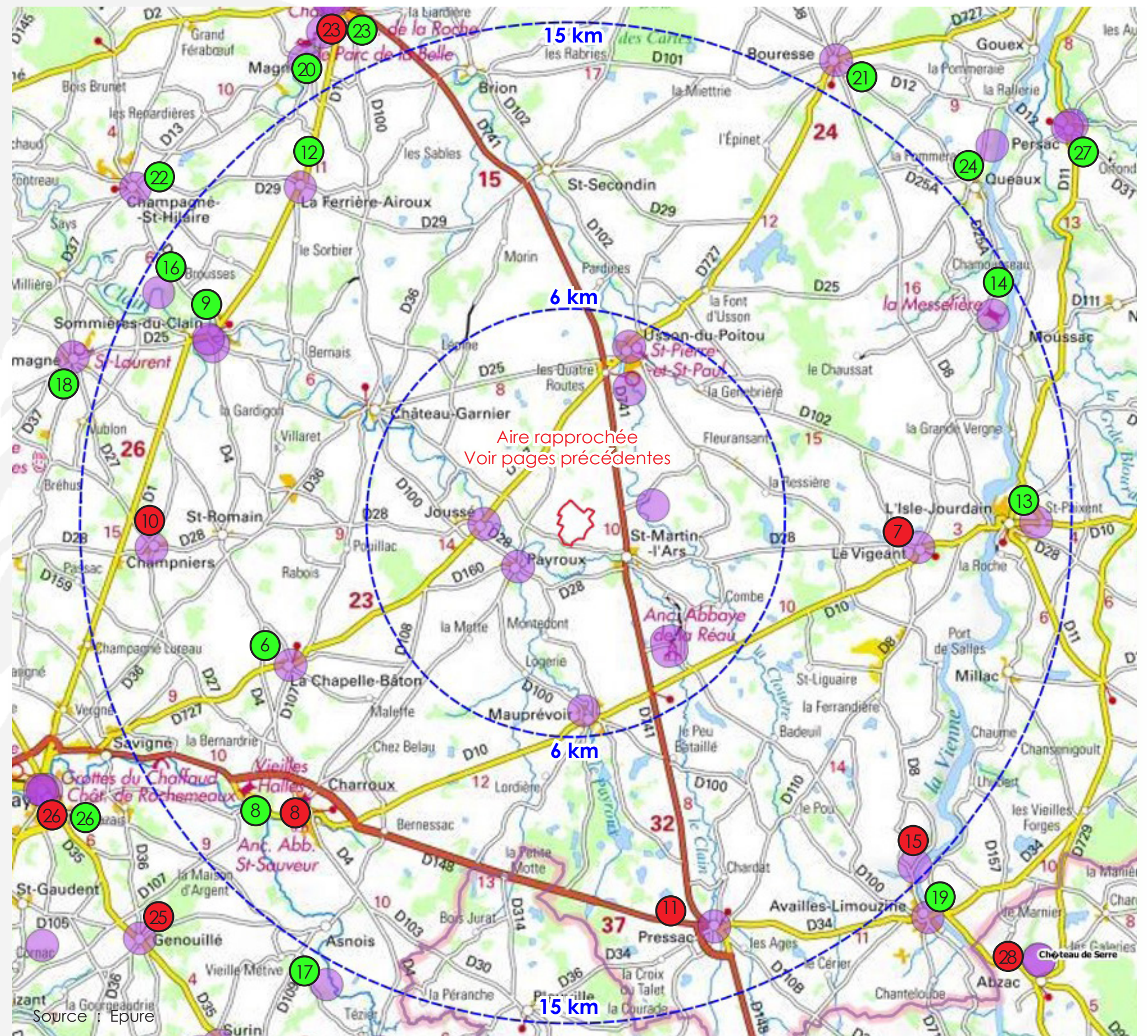


N°	Commune	Éléments protégés *	Protection	Dist. ZIP (km)	Rapport visuel avec le projet éolien (à partir et vers le monument)	Enjeu	Sensibilité paysagère		
							Fort	M	f/n
1	Payroux	Église	Inscrite	1,8	L'église Notre-Dame de Payroux est un édifice de la fin de la période romane. L'édifice est situé au coeur d'un village dense, mais une covisibilité est possible à partir du parvis de l'église.Par contre aucune covisibilité distante n'est possible du fait du contexte bâti et de l'environnement bocager.	M			f
2	Joussé	Château	Inscrit	2,33	Le château 15e-17e flanqué de deux tours est situé au coeur d'un village dense, une covisibilité est cependant possible à partir de la place centrale. La perception du projet éolien à partir du château (privé) sera fortement atténuée, voire masquée, par la présence d'un parc paysager boisé à l'arrière du bâtiment. Le château privé se visite toute l'année.	M			f
3.1	Saint-Martin-L'Ars	Dolmen (Villaigue A & B)	Inscrit	1,9	Les deux monuments distants de plus de 300 mètres des voies de circulation locales ne sont pas visibles à partir des voies fréquentées du fait des écrans végétaux. Une possibilité de covisibilité existe néanmoins car les dolmens sont localisés au milieu d'un champ ouvert, mais cette covisibilité ne pourra être que très peu significative car elle ne pourra être perçu que par un très faible nombre d'observateurs.	M			f
3.2		Abbaye de la Réau	Classée	4,4	Vestiges de l'abbaye Notre-Dame de la Réau, 12e et 17e-18e. Restes de la chapelle, salle capitulaire, grosse tour nord, grand escalier de pierre, restes de la tour de l'enceinte. L'abbaye est située dans une dépression au fonds de la vallée du Clain, aussi la perception des parcs éoliens sera très atténuée. Une covisibilité est néanmoins possible à partir de l'entrée de l'abbaye. L'abbaye se visite toute l'année.	F			f
4.1	Usson-du-Poitou	Logis de la Guéronnière	Inscrit	3,9	Le manoir du 17e est protégé en totalité, le bâtiment est localisé au coeur d'un parc boisé dense, et la perspective visuelle est axée vers l'ouest, aussi aucune covisibilité n'est possible. Cette propriété privée, ne se visite pas.	M			n
4.2		Église Saint-Pierre & Saint-Paul	Classée	5,2	Église romane du 11e et 16e. L'édifice est localisé en coeur de village dans un cadre bâti fermé, en l'absence d'une perspective visuelle dégagée vers le secteur d'implantation aucune covisibilité n'est possible. Une covisibilité distante est peu probable du fait de l'environnement bocager dense.	F			n
5	Mauprévoir	Château	Partiellement inscrit	5,4	Le châtelet d'entrée du château (15e) est inscrit en totalité. Aucune covisibilité n'est possible à partir du château mais une covisibilité est probable à distance à partir de la rue de l'église où un dégagement visuel permet une vue vers le secteur d'implantation.	M			f

Monuments ouverts au public :
- Château de Joussé 86350 Joussé, tél. 05 49 87 85 89, ouvert au public du 1er juillet au 31 août du samedi au mercredi de 13h30 à 19h30, et pour les journées du patrimoine. Toute l'année pour les groupes et les individuels sur demande.
- Abbaye royale de la Réau, ouverte d'Avril à Novembre et toute l'année pour les groupes (sur réservation).

D 1 - Monuments historiques protégés - Aire d'étude éloignée 6-15 km

L'aire d'étude éloignée est marquée par la présence de douze éléments de patrimoine protégé dont un seul est potentiellement covisible, l'église inscrite de la Chapelle-Baton. Vu la distance du monument vis-à-vis du secteur d'implantation, de près de 10 km, la covisibilité, si elle est avérée, sera à priori peu significative.



D 1 - Monuments historiques protégés - Aire d'étude éloignée 6-15 km



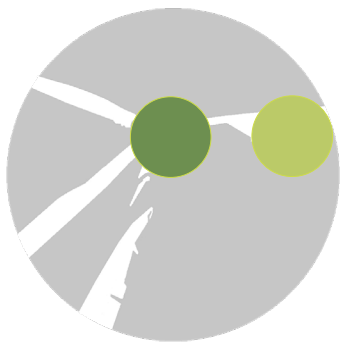
N°	Commune	Éléments protégés *	Protection	Dist. ZIP (km)	Rapport visuel avec le projet éolien (à partir et vers le monument)	Enjeu	Sensibilité paysagère		
							Fort	M	f/n
6	La Chapelle-Baton	Église Saint-Pierre	Inscrite	9,7	L'église du 11e-12e est implantée le long de la rue du Bourg, laquelle est axée en direction du secteur d'implantation, aussi une covisibilité distante est possible.	M			f
7	Le Vigeant	Église Saint-Georges	Partiellement classée	10,3	L'église du 11e-12e est située au coeur du village, les habitations ferment les vues en direction du projet depuis l'église. Les risques de covisibilité sont écartés.	F			n
8.1	Charroux	Vieilles Halles, Abbaye Saint-Sauveur, Maison à pans de bois, porte de l'aumônerie.	Classées	12	Aucune perception du projet n'est possible à partir des 5 monuments protégés localisés au niveau du centre historique et du château de Rochemeaux, lesquels sont situés en dehors de la zone de visibilité de la ZIV maximaliste, aussi aucune covisibilité n'est possible.	F			n
8.2		Château de Rochemeaux, maison de bois.	Inscrits	12		M			n



Église inscrite de Payroux



Saint-Martin-l'Ars - Abbaye royale de la Réau, monument inscrit.



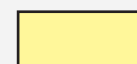
D 1 - Monuments historiques protégés - Aire d'étude éloignée 6-15 km

N°	Commune	Éléments protégés *	Protection	Dist. ZIP (km)	Rapport visuel avec le projet éolien (à partir et vers le monument)	Enjeu	Sensibilité paysagère		
							Fort	M	f/n
9	Sommières-du-Clain	Château et église	Inscrits	12.3	Ces monuments sont situés en dehors de la zone de visibilité de la ZIV maximaliste, aussi aucune covisibilité n'est possible.	M			n
10	Champniers	Église Saint-Martin	Classée	12.6	L'église romane du 12e a conservé son chœur d'origine, la nef et la chapelle datent du 15e, le clocher et la toiture du 19e. De faible hauteur et située au cœur d'un village dense, aucune covisibilité significative n'est possible.	F			n
11	Pressac	Église Saint-Just	Classée	12.8	L'église du 12e, 15e et 19e est située en dehors de la zone de visibilité de la ZIV maximaliste, aussi aucune covisibilité n'est possible.	F			n
12	La Ferrière-Airoux	Église Saint-Hilaire	Inscrite	13	L'église est située en dehors de la zone de visibilité de la ZIV maximaliste, aussi aucune covisibilité n'est possible.	M			n
13	Isle-Jourdain	Église Saint-Paixent	Inscrite	14.3	L'église est située en dehors de la zone de visibilité de la ZIV maximaliste, aussi aucune covisibilité n'est possible.	M			n
14	Quéaux	Château de la Messelière (ruines)	Inscrit	14.2	Monuments localisés sur les versants ouest de la vallée de la Vienne, aucune covisibilité n'est possible.	M			n
15	Availles-Limouzine	Menhir dit La Pierre Fade	Classé	14.6	Ces monuments sont situés en dehors de la zone de visibilité de la ZIV maximaliste, aussi aucune covisibilité n'est possible.	F			n
16	Champagné-Saint-Hilaire	Abbaye de Moreaux	Inscrite	14.5	L'abbaye est située en dehors de la zone de visibilité de la ZIV maximaliste, aussi aucune covisibilité n'est possible.	M			n

LÉGENDE DU TABLEAU :

Critères de hiérarchisation des enjeux et des sensibilités --> **Voir page 8**

* Éléments protégés : l'absence de détails signifie que l'intégralité du monument est protégé, dans le cas contraire la protection n'est que partielle.

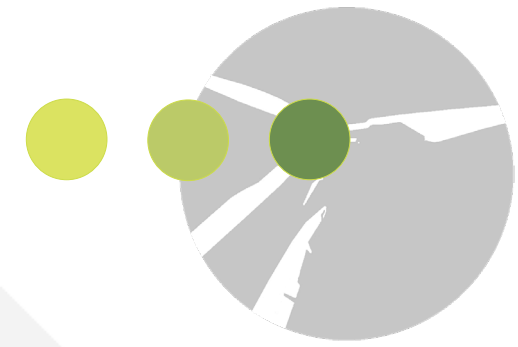


Site qui présente des covisibilités potentielles, fait l'objet d'une évaluation spécifique au niveau du chapitre « analyse des impacts ».

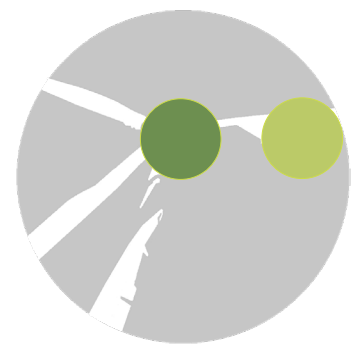
Enjeu et sensibilité :

- Fort(e) : Forte
- M : Modéré
- f /n : faible à nul(le)

D 1 - Monuments historiques protégés - Aire d'étude très éloignée >15 km



N°	Commune	Éléments protégés *	Protection	Dist. ZIP (km)	Rapport visuel avec le projet éolien (à partir et vers le monument)	Enjeu	Sensibilité paysagère		
							Fort	M	f/n
17	Anois	Château de Beauregard	Inscrit	15.8	Le château est situé en dehors de la zone de visibilité de la ZIV maximaliste, aussi aucune covisibilité n'est possible.	M			n
18	Romagne	Église Saint-Laurent	Inscrite	16	L'église est située en dehors de la zone de visibilité de la ZIV maximaliste, aussi aucune covisibilité n'est possible.	M			n
19	Availles-Limouzine	Maison	Inscrite	16.1	Ces monuments sont situés en dehors de la zone de visibilité de la ZIV maximaliste, aussi aucune covisibilité n'est possible.	M			n
20	Magné	Château de la Roche Église Saint-Médard	Inscrits	16.2	Les deux monuments sont situés en dehors de la zone de visibilité de la ZIV maximaliste, aussi aucune covisibilité n'est possible.	M			n
21	Bouresse	Église Notre-Dame Donjon de la Rigaudière	Inscrits	16.5	Ces monuments sont situés en dehors de la zone de visibilité de la ZIV maximaliste, aussi aucune covisibilité n'est possible.	M			n
22	Champagné-Saint-Hilaire	Église St-Gervais St-Protais	Inscrite	16.7	L'église dont seul le portail est protégé n'est pas orienté vers le secteur d'implantation, celui-ci ne peut présenter de covisibilité.	M			n
23.1	Gençay	Ruines du château	Classées	17	Ces monuments sont situés dans un cadre urbain dense, au sein de la vallée de la Clouère, en dehors de la zone de visibilité de la ZIV maximaliste, aussi aucune covisibilité n'est possible.	F			n
23.2		Logis de La Briauderie Hôtel des Trois-Marchands	Inscrits	17		M			n
24	Quéaux	Château de Fougeret	Inscrit	17.1	Monuments localisés sur les versants ouest de la vallée de la Vienne, aucune covisibilité n'est possible.	M			n
25	Genouillé	Église Notre-Dame	Classée	18.3	L'église est située en dehors de la zone de visibilité de la ZIV maximaliste, aussi aucune covisibilité n'est possible.	F			n
26.1	Civray	Église Saint-Nicolas	Classée	18.3	Ces monuments sont situés au sein de la vallée de la Charente dans un contexte urbain dense, aucune covisibilité n'est possible.	F			n
26.1		Maison 15e et Tourelle	Inscrites	18.3		M			n
27	Persac	Château de la Mothe, église	Inscrits	19.2	Monuments localisés au sein d'un contexte bâti dense, aucune perception lointaine n'est possible.	M			n
28	Abzac	Château de Serre	Classé	19.3	Le château est situé en dehors de la zone de visibilité de la ZIV maximaliste, aussi aucune covisibilité n'est possible.	F			n



D 1 - Monuments historiques protégés



Château de Mauprevoir (monument partiellement inscrit)

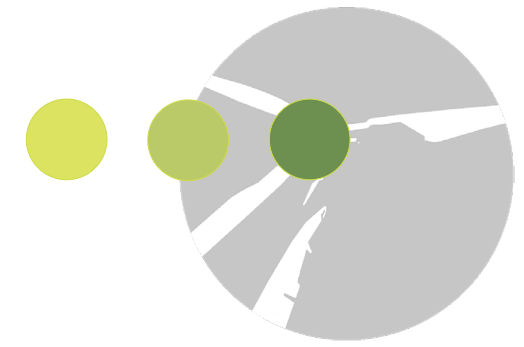


Église Saint-Pierre à la La Chapelle-Baton (monument inscrit)



Château de Jossé et vallée du Payroux (monument inscrit)

D.2 - Synthèse des enjeux et sensibilités architecturales



MONUMENTS HISTORIQUES

Une très grande partie du patrimoine protégé étant située au sein d'une vallée et/ou d'une agglomération, le cadre bâti et/ou végétal environnant les édifices limite fortement les possibilités de covisibilité. Quatre monuments de l'aire rapprochée sont susceptibles de présenter des interactions visuelles avec le site éolien. Un monument protégé de l'aire éloignée pourra présenter une covisibilité distante avec le site éolien.

Monuments à moins de 6 km

A moins de 6 km du site éolien projeté, au niveau de l'aire d'étude rapprochée, sept édifices protégés sont présents. Une très grande partie de ce patrimoine étant situé au sein d'une vallée (Clain, Clouère,...) agglomération ou de zones bocagères ou boisées, l'incidence du projet éolien sur ces monuments sera souvent atténuée. Quatre monuments, au total, sont potentiellement covisibles, dans la plupart des cas les covisibilités seront à priori partielles et ponctuelles et plutôt faibles.

Monuments de 6 à 15 km

De 6 à 15 km du site éolien projeté on peut recenser douze monuments protégés, ces monuments qui sont souvent localisés au sein d'une vallée ou dans un contexte bâti ou végétal dense bénéficient d'atténuations visuelles plus ou moins fortes. Parmi ces monuments seul un site est susceptible de présenter une covisibilité à priori faible.

Monuments de 15 km

Au delà de 15 km du site éolien projeté, en frange de l'aire d'étude éloignée, on peut recenser une dizaine d'éléments de patrimoine protégés, cependant le risque de covisibilité avec les monuments protégés est très limité au vu des caractéristiques du paysage concerné et des distances significatives. Après analyse des covisibilités sur la base d'une ZIV maximaliste, la possibilité de covisibilité à plus de 15 km est très limitée du fait de la présence marquée des boisements et du bocage et en l'absence de point hauts susceptibles de présenter des perceptions dégagées vers le secteur d'implantation.

Pour conclure, des covisibilités entre le projet éolien et les monuments éloignés pourront s'observer mais de façon souvent atténuée.

Les éléments de patrimoine architectural sensibles font l'objet d'une analyse spécifique dans le chapitre suivant (analyse des impacts).



E - Conclusion de l'état initial

Aire < 15 km (AER & AEE)

PATRIMOINE PAYSAGER

Sites protégés : Sites loi 1930 et SPR
Sensibilité forte, moyenne, faible et nulle :



Site Patrimonial
Remarquable :



TOURISME

Pôles d'attractivité



Petite cité de caractère



Sites historiques ou archéologique remarquable



Parc et jardins remarquables

Grands itinéraires de randonnées



- G.R. 48 - Bords de la Vienne



- Randonnée cycliste « Entre Vienne et Clouère »



PATRIMOINE ARCHITECTURAL



Périmètre de protection des monuments historiques

Sensibilité des monuments protégés

Sensibilité forte, moyenne, faible et nulle :



CONTEXTE ÉOLIEN



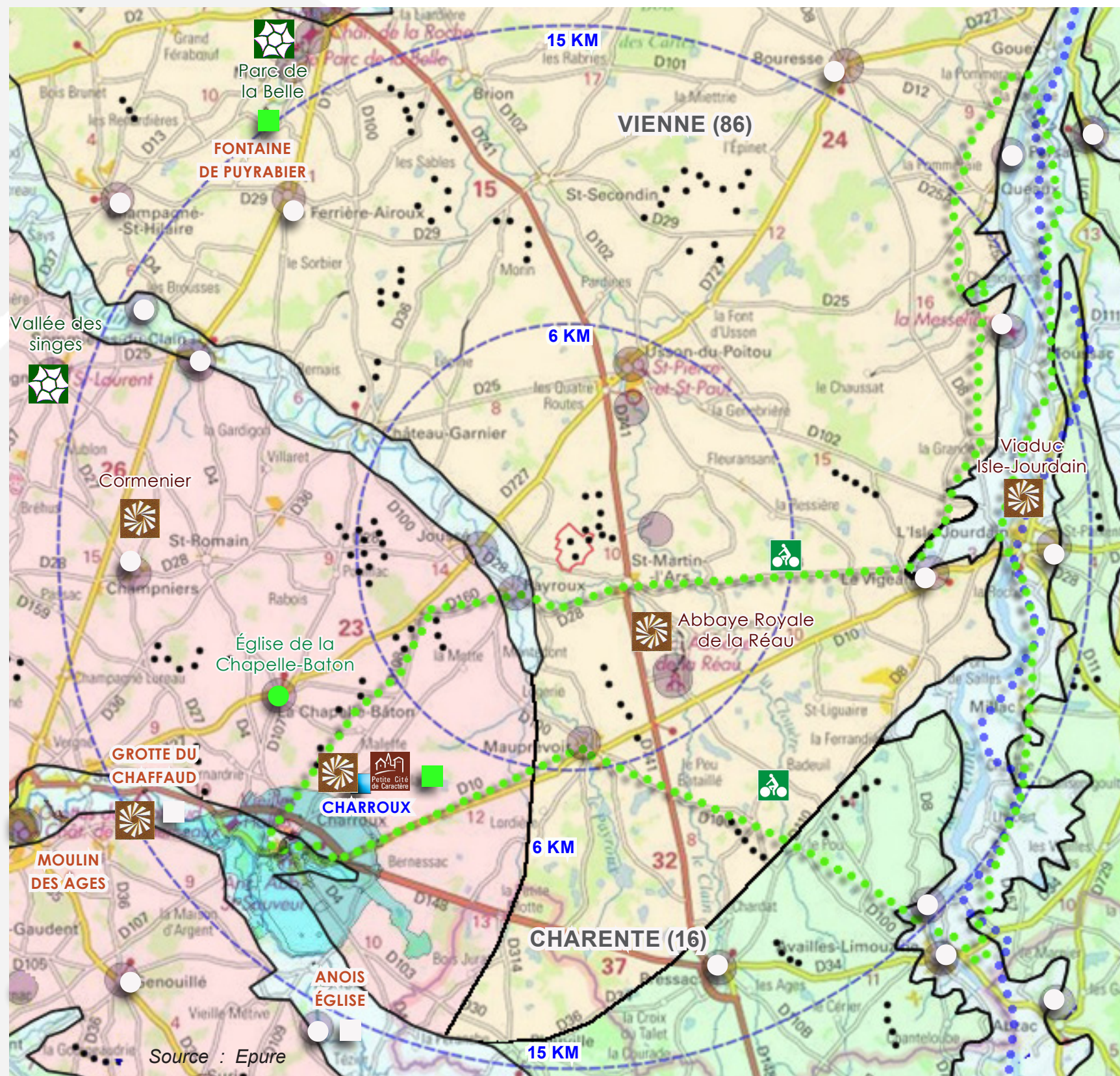
Éoliennes existantes, autorisées
construites ou non



Aires d'étude autour
de la zone de projet



Zone de projet



E - Conclusion de l'état initial

Aire < 6 km (AER)

PATRIMOINE PAYSAGER

Sites protégés : Sites loi 1930 et SPR
Sensibilité forte, moyenne, faible et nulle :



Site Patrimonial
Remarquable :



TOURISME

Pôles d'attractivité



Petite cité de caractère



Sites historiques ou archéologique remarquable



Parc et jardins remarquables

Grands itinéraires de randonnées



- G.R 48 - Bords de la Vienne



- Randonnée cycliste « Entre Vienne et Clouère »



PATRIMOINE ARCHITECTURAL



Périmètre de protection des monuments historiques

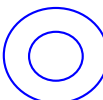
Sensibilité des monuments protégés
Sensibilité forte, moyenne, faible et nulle :



CONTEXTE ÉOLIEN



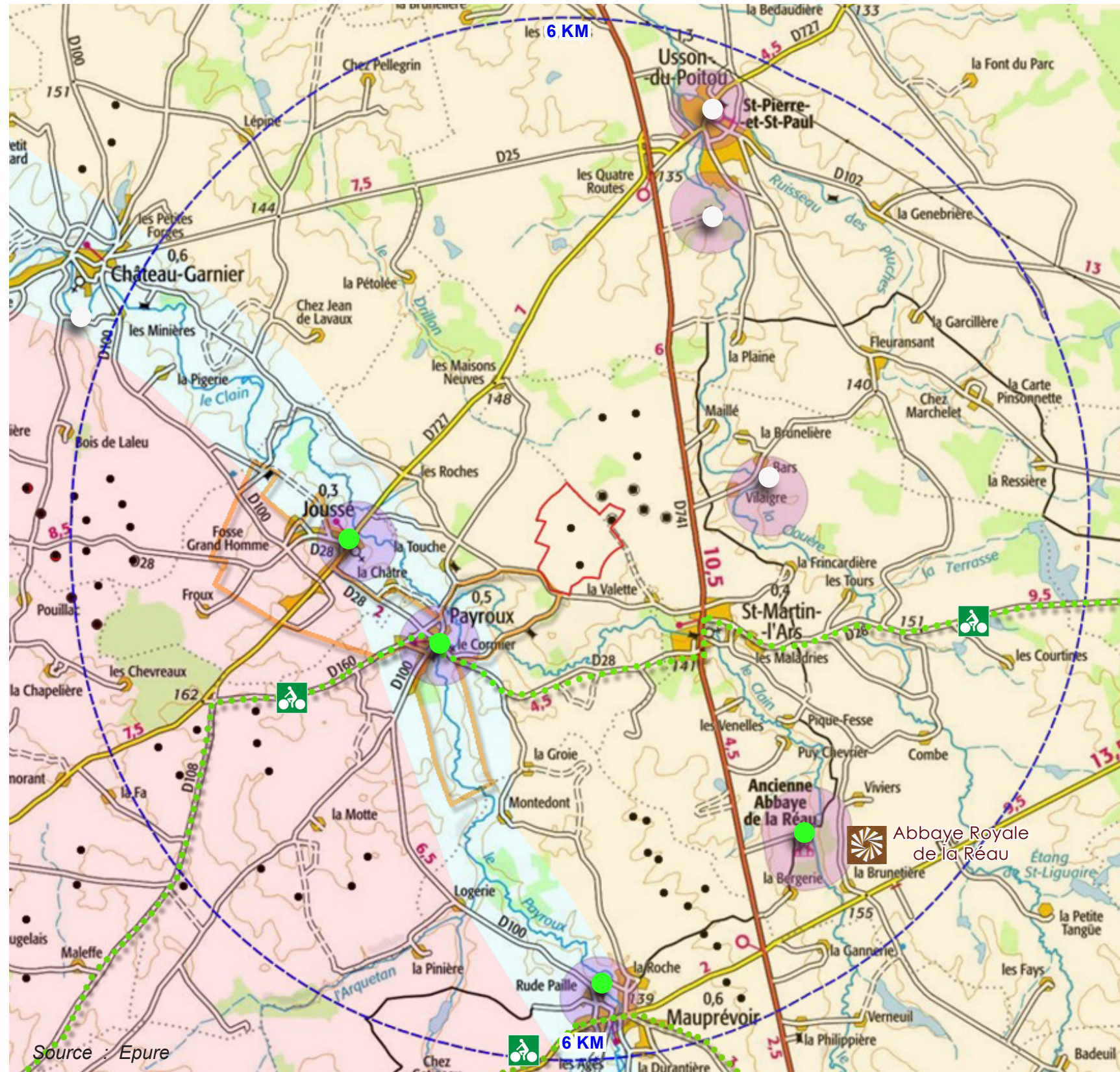
Éoliennes existantes, autorisées
construites ou non



Aires d'étude autour
de la zone de projet



Zone de projet





E - Conclusion de l'état initial

DOCUMENTS DE CADRAGE DE L'ÉOLIEN

Le SRE Poitou-Charentes validé en 2012 (et annulé en 2017) avait identifié ce territoire comme étant favorable au développement de l'éolien. Depuis une Cartographie du Potentiel éolien terrestre a été produite par les services de l'État en Nouvelle-Aquitaine, celle-ci basée sur les enjeux patrimoniaux, les contraintes et les servitudes à différentes échelles, identifie une bonne partie de la zone de projet comme étant favorable à l'éolien. Une cartographie des **zones d'accélération de l'éolien** a été définie par la commune de Payroux, celle-ci identifie la zone de projet comme étant propice à l'éolien.

RAPPORT AU DÉVELOPPEMENT ÉOLIEN

La zone d'implantation projetée est localisée à proximité de deux parcs éoliens accordés, les parcs éoliens des Courtibeaux et des Patureaux (accordé, non construit), aussi le présent projet consiste en une extension du parc existant. Le projet devra donc s'inscrire au mieux dans la continuité de l'existant. Impacts visuel cumulés : du fait de la multiplication des écrans visuels avec la distance (bandes boisées et trame bocagère), la perception des projets éoliens à plus de 6 km est fortement atténuée, ceci même à feuilles tombées.

GRANDS PAYSAGES ET AXES DE PERCEPTION

Les interactions visuelles les plus marquées s'observeront surtout en partie est du secteur d'implantation à partir de la départementale 741 qui est un axe de transit relativement fréquenté (Gençay/Confolens) et qui présente des vues axiales et de la départementale 727 un peu moins fréquentée (Civray/Usson-du-Poitou). Des perceptions ponctuellement fortes pourront s'observer à partir des départementales et des chemins secondaires qui environnent l'aire d'implantation du projet. Les routes secondaires, sont très souvent bordées de haies denses, elles offrent des perceptions ponctuelles et cadrées vers la zone de projet, et font l'objet d'une fréquentation essentiellement locale. Les axes de communication qui suivent les vallées (Clain, Payroux), sont plus ou moins encaissés et souvent accompagnés par des ripisylves, ils présentent des risques d'intervisibilité très atténués voire nuls. Les perceptions seront très atténuées à partir de la départementale 10, plus distante et qui offre des perceptions latérales sur la zone de projet. Les incidences visuelles s'affaiblissent très rapidement avec l'éloignement.

TOURISME

Le secteur d'étude est à l'écart du pôle touristique départemental situé au cœur de la Vienne lequel regroupe Poitiers, le site du Futuroscope, et de nombreux itinéraires de découverte, celui-ci s'étend vers l'ouest, vers Niort et le marais Poitevin. La seule activité touristique locale concerne la randonnée nature, pédestre et cycliste mais ces circuits, qui empruntent en grande partie les vallées, sont fréquentés à priori de façon très modérée et diffuse.

E - Conclusion de l'état initial



PERCEPTION À PARTIR DES LIEUX DE VIE

Suivant l'analyse approfondie des lieux de vie (chapitre C.2.2) « Perception à partir de l'habitat », la topographie des lieux ainsi que la densité de la trame bocagère ont une incidence significative sur les conditions de visibilité du secteur d'implantation. Les habitats groupés (Payroux, Joussé, Saint-Martin-l'Ars,...) sont implantés au sein d'une vallée et bénéficient de façon significative des écrans visuels liés au relief, à la végétation voire au bâti (hangars notamment,...). L'habitat dispersé localisé sur le plateau, est composé de hameaux et d'écarts, il est potentiellement plus exposé visuellement. Cependant cet habitat dispersé bénéficie d'atténuations visuelles conséquentes, en effet, il est souvent entouré d'un cocon végétal qui lui permet de se protéger des vents hivernaux souvent très rudes, voire situé au sein de légers replis de relief. La perception des éoliennes à partir de l'intérieur de ces hameaux ou écarts est souvent très cadrée par la présence du végétal et/ou du bâti en avant-plan ceci en l'absence de perspectives urbaines orientées vers le secteur d'implantation. Le bilan des perceptions à partir de l'habitat met en avant une sensibilité globalement faible avec des perceptions ponctuellement modérées.

PAYSAGES REMARQUABLES

Site inscrit et classé : Cinq sites protégés se trouvent dans l'aire d'étude, ils sont tous localisés à plus de 12 km du secteur d'implantation. Du fait de la distance et de la configuration des sites, pour la plupart localisés en bordure de cours d'eau boisés (fond de vallées ou versants), seul le site de la Fontaine de Puyrabier situé sur la commune de Magné est susceptible de présenter une covisibilité, ceci à partir des abords du site.

Site patrimonial remarquable : Un seul site patrimonial remarquable est présent à près de 10 km du secteur d'implantation, le site patrimonial de Charroux. Cette aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine est motivée notamment par la présence de l'abbaye bénédictine Saint-Sauveur de Charroux dont la Tour Charlemagne se dresse au milieu du village. Outre le centre ville ancien la protection comprends plusieurs hameaux (écarts) présents autour de l'agglomération. Au vu de la configuration du paysage aucune visibilité n'est possible à partir du centre-bourg seule une covisibilité distante est possible à partir du plateau environnant, au niveau des franges nord-est du site patrimonial.

MONUMENTS HISTORIQUES

Une très grande partie du patrimoine protégé étant située au sein d'une vallée et/ou d'une agglomération, le cadre bâti et/ou végétal environnant les édifices limite fortement les possibilités de covisibilité. Quatre monuments de l'aire rapprochée sont susceptibles de présenter des interactions visuelles avec le site éolien. Un monument protégé de l'aire éloignée pourra présenter une covisibilité distante avec le site éolien. Pour conclure, les covisibilités entre le projet éolien et les monuments éloignés sont très limitées, elles s'observeront probablement mais de façon souvent atténuée.

Pour conclure,

Le patrimoine paysager et architectural protégé présente, à priori, une sensibilité faible au regard du projet éolien, ceci du fait de la configuration des sites localisés au sein de vallées, et dans un contexte boisé et/ou bâti très protecteur. A plus de 6 km les différents parcs éoliens sont souvent masqués en grande partie, voire totalement occultés, par le contexte bocager, ceci grâce aux nombreux rideaux d'arbres denses qui accompagnent la plupart des axes routiers.

De ce fait l'enjeu principal qui ressort de cette analyse paysagère est celui de la perception du projet à partir de l'habitat. Vu la dispersion de l'habitat sur le plateau les risques d'intervisibilité avec le projet éolien sont accrus, cependant la présence de boisement et de la trame bocagère ont un effet d'atténuation visuelles souvent significatif.

